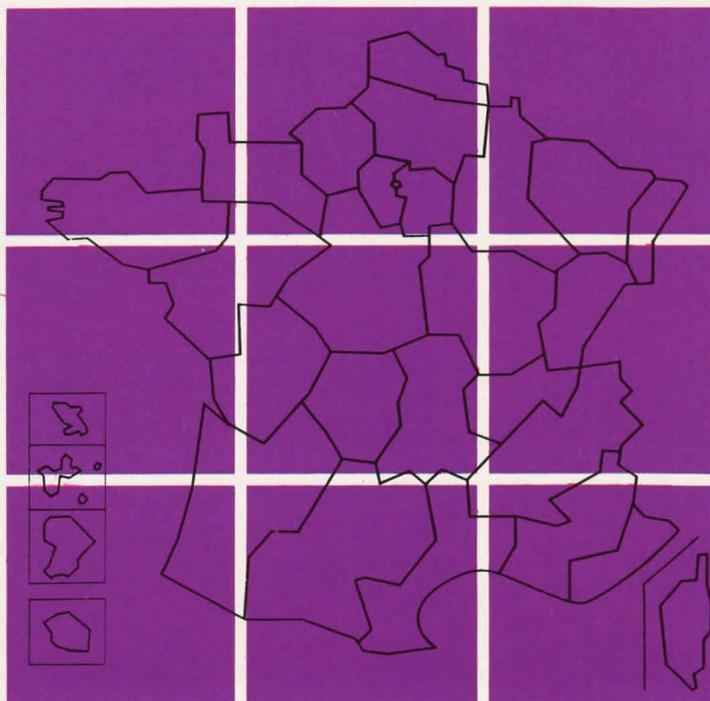




MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE

# Géographie de l'École



DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE



**Géographie**  
**de**  
**l'École**

Directeur de publication : **Claude THÉLOT**  
Rédacteur en chef : **Paul ESQUIEU**

Secrétariat de rédaction, photocomposition, dessins,  
maquette et couverture DEP 6A  
Photogravure DEP 6B

Vente : DEP 6A  
58 bd du Lycée 92170 Vanves  
Tel : (1) 40 65 72 04  
Fax : (1) 40 65 72 29

# Sommaire

	Pages
Avant propos	3
Présentation	5
<b>L'environnement social et culturel</b>	<b>9</b>
Le niveau de diplôme des plus de 25 ans	10
Structure sociale et secteur d'activité	12
La situation face au chômage	14
La richesse des régions et des ménages	16
La situation démographique	18
Poids des jeunes et intensité de scolarisation	20
<b>Les ressources et leur utilisation</b>	<b>23</b>
La dépense d'éducation du MENC et des Régions	24
Les personnels de l'Éducation nationale	26
Composition du corps enseignant	28
La taille des classes dans le premier degré	30
La taille des classes dans le second degré	32
La dispersion de la taille des classes	34
La proportion de boursiers	36
La proportion d'élèves accueillis en ZEP	38
<b>Le fonctionnement</b>	<b>41</b>
La scolarisation à 3 ans	42
La scolarisation dans le second degré...	44
... et l'accès au baccalauréat	46
La situation scolaire à 17 ans	48
La scolarisation des filles	50
L'orientation en fin de 5ème	52
L'orientation en fin de 3ème générale	54
Procédure d'orientation en fin de 3ème générale	56
L'enseignement spécial	58
La scolarité des élèves étrangers	60
Les établissements d'enseignement privés	62
Le poids de l'enseignement supérieur	64
Bacheliers et nouveaux étudiants	66
Flux d'entrée en université	68
Les 3èmes cycles universitaires	70
Les migrations géographiques des diplômés du supérieur	72
La formation continue	74
<b>Les acquis des élèves et leur insertion</b>	<b>77</b>
Les acquis scolaires ...	84
... à l'entrée au CE2 et à l'entrée en 6ème	86
Le niveau général des conscrits	88
Les sorties du second degré par niveau	90
La proportion de bacheliers ...	92
... généraux, technologiques, professionnels	94
La situation des jeunes 7 mois après la sortie de l'école	96
L'insertion professionnelle	98
<b>Annexe</b>	<b>101</b>



## ***Avant propos***

L'École est à la fois une et diverse. Une, car elle doit remplir ses missions dans un cadre national ; diverse, car elle s'enracine dans des environnements locaux et régionaux spécifiques. Jusqu'où cette diversité peut-elle et doit-elle s'étendre sans mettre en péril l'unité, sans compromettre l'égalité des chances ? A partir de quel point une « bonne » diversité devient-elle une « mauvaise » disparité ?

Questions difficiles, qui ne pouvaient guère être abordées jusqu'à présent, faute d'une description organisée des variétés géographiques du système scolaire. La Géographie de l'École, qui sera publiée chaque année, comble cette lacune. Je m'en réjouis, car la réflexion et la discussion publiques sur l'École, de même que l'action, ne peuvent que gagner à disposer ainsi d'une solide évaluation.

A handwritten signature in black ink that reads "Jack Lang". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Jack LANG



# **Géographie de l'École**

## ***diversité ou disparités ?***

Parmi ses principales missions, l'éducation doit, selon les termes de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, veiller à l'égalité des chances. L'article 1er de la loi précise d'emblée : « L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique ». Dans cette volonté affirmée d'aller vers une réelle démocratisation, de lutter contre l'exclusion scolaire, se trouve donc posée la question des différences de scolarisation liées à la situation géographique. Le rapport annexé à la loi précise : « La lutte contre les inégalités d'origine géographique passe par une égalisation de l'offre de formation sur tout le territoire national ».

### **Inégalités ou disparités d'offre de formation**

Dans notre système éducatif longtemps centralisé, notamment dans l'allocation des moyens, la couverture du territoire par le réseau d'établissements, l'élaboration d'une véritable « carte scolaire » sont depuis longtemps entrées en application. Soucieuse de l'égalité des chances, l'action de l'Etat devrait garantir un juste équilibre de l'offre de formation, dans ses aspects quantitatifs (densité d'établissements, de places offertes) et qualitatifs (conditions d'accueil, proximité, nature des formations proposées, caractéristiques des personnels, en particulier enseignants).

Depuis 1985, les lois de décentralisation ont confié aux collectivités territoriales de nouvelles responsabilités en matière de construction scolaire et de politique éducative. Les Régions ont notamment consenti un effort financier et immobilier important, qui accompagne favorablement la poussée actuelle de scolarisation en lycée. Dans ce nouveau contexte, les risques de déséquilibres peuvent tenir à l'inégale richesse des Régions, susceptible d'être corrigée par les dotations de l'Etat ou un système de péréquation, ou à l'inégale utilisation de leurs ressources financières.

Mais l'idée même d'un tel « modèle égalitaire », difficile à mettre en application, est-elle souhaitable ? Ne conduit-elle pas à l'uniformité de traitement, alors que le dispositif de formation doit plutôt s'adapter aux publics et situations locales ? Ne faut-il pas intensifier l'effort pour ceux qui en ont le plus besoin ? Des égalités de principe, comme l'accueil de tous les enfants de trois ans, ne doivent-elles pas coexister avec une variété de formations répondant à une diversité de besoins économiques et de demandes sociales, notamment aux âges où la scolarité engage des avenir professionnels différents ?

## **Disparités ou inégalités de résultats**

Les différences de scolarisation soulèvent la question d'une offre justement répartie ou aménagée, parce qu'elles sont susceptibles de se traduire par des différences de résultats. La réussite scolaire est souvent appréciée au travers des taux de succès au baccalauréat : on sait l'attention portée aux palmarès des académies et établissements classés selon ce critère privilégié. D'autres données, plus significatives, sont rassemblées ici : elles renseignent sur les connaissances des élèves, les niveaux de formation et de diplôme qu'ils atteignent, ou sur les conditions de leur insertion professionnelle.

Les parcours scolaires propres aux écoliers bretons ou picards tiennent sans doute à l'offre de formation qui leur est proposée: l'ouverture d'un nouveau lycée accroît, presque mécaniquement, le nombre d'admis en classe de seconde, et de futurs candidats au baccalauréat. Mais ces parcours répondent aussi à la demande, au sens large, qu'ils expriment ou qui s'exprime dans leur environnement, demande qui a pu justement peser sur l'aménagement ou l'extension de l'offre de formation.

## **Les demandes de formation**

Que recouvre cette notion de demande ?

- Les trajectoires et performances scolaires sont fortement liées aux caractéristiques individuelles des élèves : sexe, milieu social et culturel, taille et composition de la famille, nationalité,... Les caractéristiques socio-démographiques, variables d'une région à l'autre, impliquent ainsi, a priori, des différences de comportement et résultats scolaires. Mais les disparités géographiques ne sauraient se réduire à ce seul facteur « structurel »: le devenir des enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs varie de l'Orne au Gers ou au Loiret ; celui des enfants de cadres aussi.

- Par demande, il faut aussi entendre celle que les familles expriment concrètement lors des procédures d'orientation. Face aux propositions des conseils de classe, aux pratiques et politiques de l'institution scolaire (enseignants, conseillers d'orientation-psychologues,...), aux contraintes de l'offre de formation existante (il y a bien une interaction entre offre et demande), les vœux d'orientation traduisent les ambitions, les stratégies qui animent, ici ou là, les différents groupes sociaux.

Interviennent alors des éléments « culturels » (représentation et connaissance de l'école, de la formation, des diplômes, de l'avenir social) dont les caractéristiques, les nuances, les variations locales échappent à la norme des attitudes moyennes.

- L'autre demande, forte, qui pèse sur le système éducatif, est externe, adressée par l'environnement économique, les employeurs (entreprises et administrations). Mutations économiques, progrès technologiques, bouleversement des métiers demandent un effort constant d'aménagement et d'adaptation des formations et qualifications (de même qu'en sens inverse, la production croissante d'enseignants, ingénieurs ou chercheurs favorise de futurs développements économiques). A cette adaptation « mutuelle » dans le temps devrait s'ajouter une adéquation dans l'espace d'autant plus souhaitable que les jeunes rencontrent des conditions d'insertion professionnelle plus difficiles.

Les particularités géographiques de notre appareil éducatif semblent provenir, depuis l'industrialisation du pays, d'une opposition « historique » entre une France industrielle et ouvrière (nord et est), et une France rurale, maintenant « tertiariée », où l'accès à l'emploi a davantage nécessité l'acquisition d'un diplôme. Dans les années qui viennent, le poids de l'environnement économique pourrait aussi s'affirmer avec le développement envisagé de l'apprentissage et de l'alternance, le tissu industriel ou artisanal local se trouvant associé à l'effort de formation.

D'autres éléments externes comme le souci, politique, d'aménagement du territoire peuvent aussi expliquer la « carte » des formations et conduire, par exemple, à surdoter des zones fragiles ou menacées pour y favoriser des relances économiques ou l'émergence de demandes locales spécifiques.

L'analyse des disparités de formation ne saurait méconnaître l'importance des migrations géographiques qui interviennent à deux moments-clefs successifs : passage du secondaire au supérieur, passage du diplôme final au premier emploi. Ces deux phénomènes signalent les limites d'une réflexion régionale autonome ou fermée sur elle-même en matière de formation et d'insertion professionnelles. S'ils peuvent désigner des inadéquations locales « formation-emploi », ils montrent aussi l'existence d'une mobilité inter-régionale permanente, du moins pour les diplômés de l'enseignement supérieur. L'effort de formation développé dans chaque académie prend ainsi place dans un effort national ; cette vocation collective ou commune mérite d'être rappelée si l'on considère qu'outre sa mission de préparer l'avenir professionnel des élèves, l'Éducation nationale doit transmettre et garantir une culture ou des savoirs et savoir-faire et, en favorisant l'éclosion du citoyen, contribuer à la construction de l'identité du pays.

## **Le plan de l'ouvrage**

Dans cet ouvrage, avant tout descriptif, seront inévitablement mis en regard les différents éléments permettant de mesurer, d'apprécier voire d'interpréter les disparités géographiques de formation, ainsi que leurs évolutions.

Les thèmes abordés, en 36 indicateurs successifs, sont regroupés en 4 parties:

- . **l'environnement social et culturel**, qui fait principalement appel à des données issues des recensements de population ;
- . **les ressources et leur utilisation** où se côtoient données sur l'encadrement et données financières, ces dernières correspondant aux éléments du compte de l'Éducation régulièrement publié au niveau national ;
- . **le fonctionnement** qui traite de la scolarisation et de ses modalités ;
- . **les acquis des élèves et leur insertion**, qui permettent d'évaluer les résultats du système éducatif.

L'ambition du document est d'établir un large constat de la géographie de l'École, plus que de tenter une synthèse. Mais il permet de dégager une tendance dominante : au-delà de la profonde poussée de scolarisation que connaît actuellement notre système d'enseignement secondaire et supérieur, au cours des dernières années, les disparités géographiques de formation se sont plutôt réduites.

# ***L'environnement social et culturel***

L'ensemble des données d'environnement présentées ici permet de mesurer la diversité démographique, sociale et économique des régions françaises. Ces données rappellent d'abord que par sa forte densité de peuplement, une plus grande richesse et une nette concentration de cadres, l'Ile-de-France continue de se distinguer de la province. Elles témoignent aussi de l'ancienne opposition entre une France du nord, ouvrière, jeune et moins scolarisée, et une France du sud à dominante rurale ou tertiaire.

Les évolutions enregistrées ces vingt dernières années nuancent toutefois ce premier constat. Elles dessinent la carte des zones de plus ou moins grande vitalité démographique ou économique : le dépeuplement du Massif Central se poursuit mais gagne maintenant les régions du nord-est, touchées par la désindustrialisation, tandis que la grande couronne parisienne, le sud-est et même l'ouest, notamment la région nantaise, manifestent leur dynamisme et leur attractivité. Cette période de mutations économiques est également marquée par la montée du chômage, phénomène général mais plus prononcé dans le midi méditerranéen et dans le nord.

Si la géographie de l'école continue de répondre, pour partie, à des contextes régionaux « traditionnels », l'évolution actuelle de l'environnement ne manque pas d'influer sur la configuration d'un système éducatif appelé à s'adapter, comme sur les comportements et demandes qui sont propres aux différentes populations régionales.

### Une population plus diplômée.

**L**e niveau de diplôme de la population française est un reflet du fonctionnement passé de l'école. La proportion de bacheliers parmi les personnes de plus de 25 ans s'accroît de 9 points entre les recensements de 1975 et de 1990 ( de 12,8 % à 21,8 % ), avec les progrès prononcés de scolarisation dont bénéficient les générations de l'après-guerre. Cette évolution constitue aussi la source de futurs et nouveaux développements : plus les parents ont fréquenté l'école, plus leurs enfants ont de chances de poursuivre avec succès leurs propres études.

### Un Français sur 5 bachelier mais un sur trois en Ile-de-France.

Les disparités géographiques dans la possession d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur ne sont pas seulement révélatrices des lieux traditionnels de plus ou moins forte scolarisation. Du fait des mouvements migratoires, les populations régionales âgées de plus de 25 ans peuvent avoir été scolarisées ailleurs et l'Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon ou Rhône-Alpes, ainsi que Midi-Pyrénées ou l'Alsace attirent sûrement par leurs activités économiques de nombreux bacheliers extérieurs à la région.

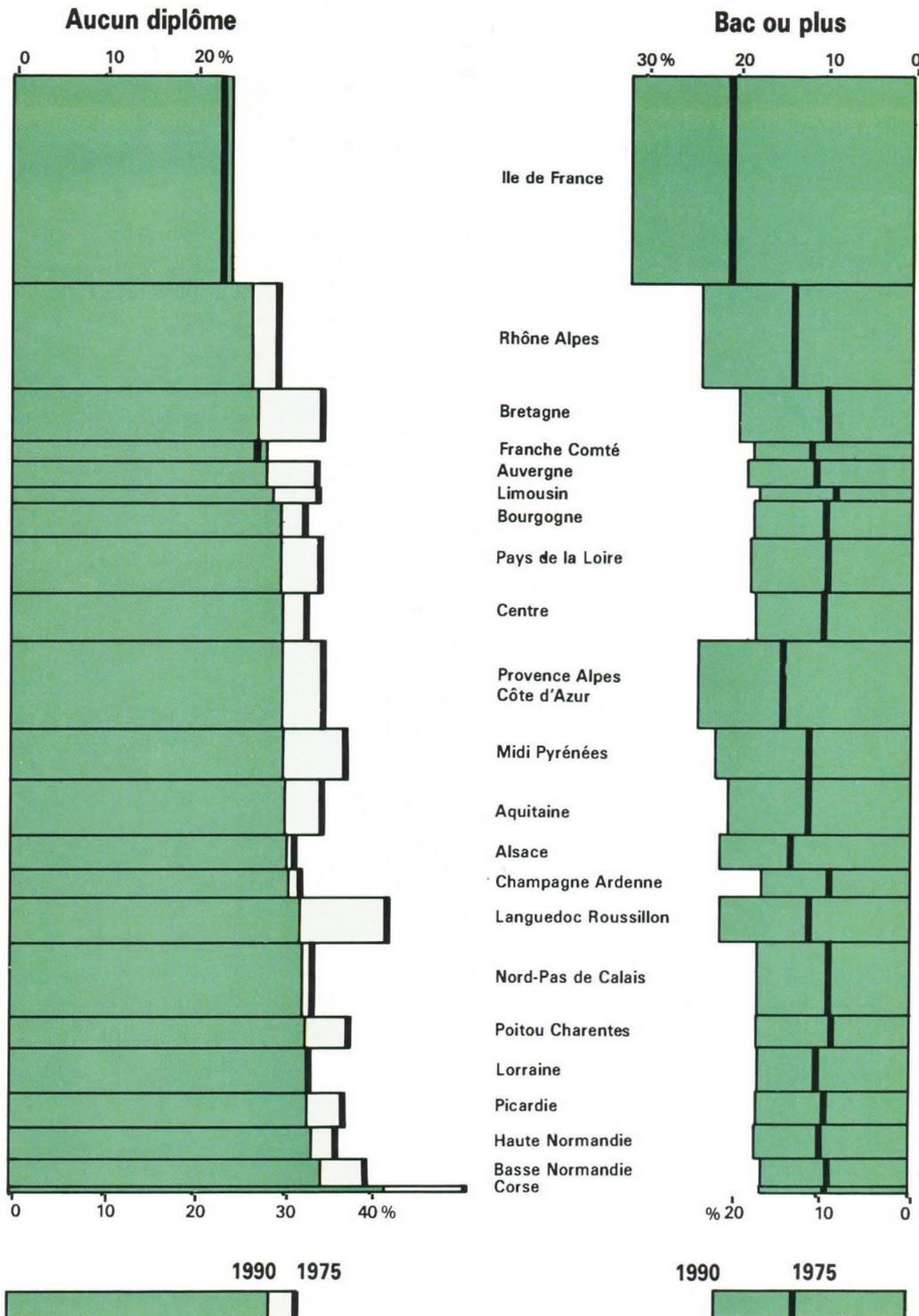
### Davantage de bacheliers dans toutes les régions.

Ces régions sont celles qui comptent le plus de bacheliers en 1975 (16 % des plus de 25 ans) comme en 1990 (26 %) soit un gain de 10 points. La progression touche cependant l'ensemble du territoire français, sans exception notable : dans les régions où les bacheliers étaient les moins nombreux, leur proportion s'élève en quinze ans de 9 à 17%. Si ce gain de seulement 8 points ne contribue pas à réduire les écarts absolus, il correspond toutefois à un quasi-doublement, soit une progression proportionnellement plus forte.

La carte des « sans diplôme » n'est pas le strict négatif de la précédente. Certes, en Normandie, Picardie, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne, les plus de 25 ans sont moins souvent bacheliers et plus souvent non-diplômés qu'ailleurs. Mais on peut aussi observer des proportions de bacheliers et de non-diplômés toutes deux supérieures à la moyenne, notamment dans des régions méridionales, où les générations anciennes, moins scolarisées, pèsent d'un poids particulier. On notera que la part des « sans diplôme » dans la population n'a que faiblement diminué depuis 15 ans : 29 % en 1990 contre 32 % en 1975.

# Niveau de diplôme des plus de 25 ans

## Niveau de diplôme des plus de 25 ans



**C**omme les niveaux de diplôme et de qualification, la structure sociale de la population et la répartition des actifs selon les grands secteurs d'activité ont fortement et partout évolué en France, au cours des décennies de l'après-guerre.

Les évolutions économiques, communes à l'ensemble des pays industrialisés, conduisent à une progression générale du nombre de cadres, tandis que le poids de la population rurale, agricole, et ouvrière, recule.

**De 1968 à 1990, la proportion d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales augmente dans toutes les régions...**

**... ils sont fortement demandeurs d'éducation.**

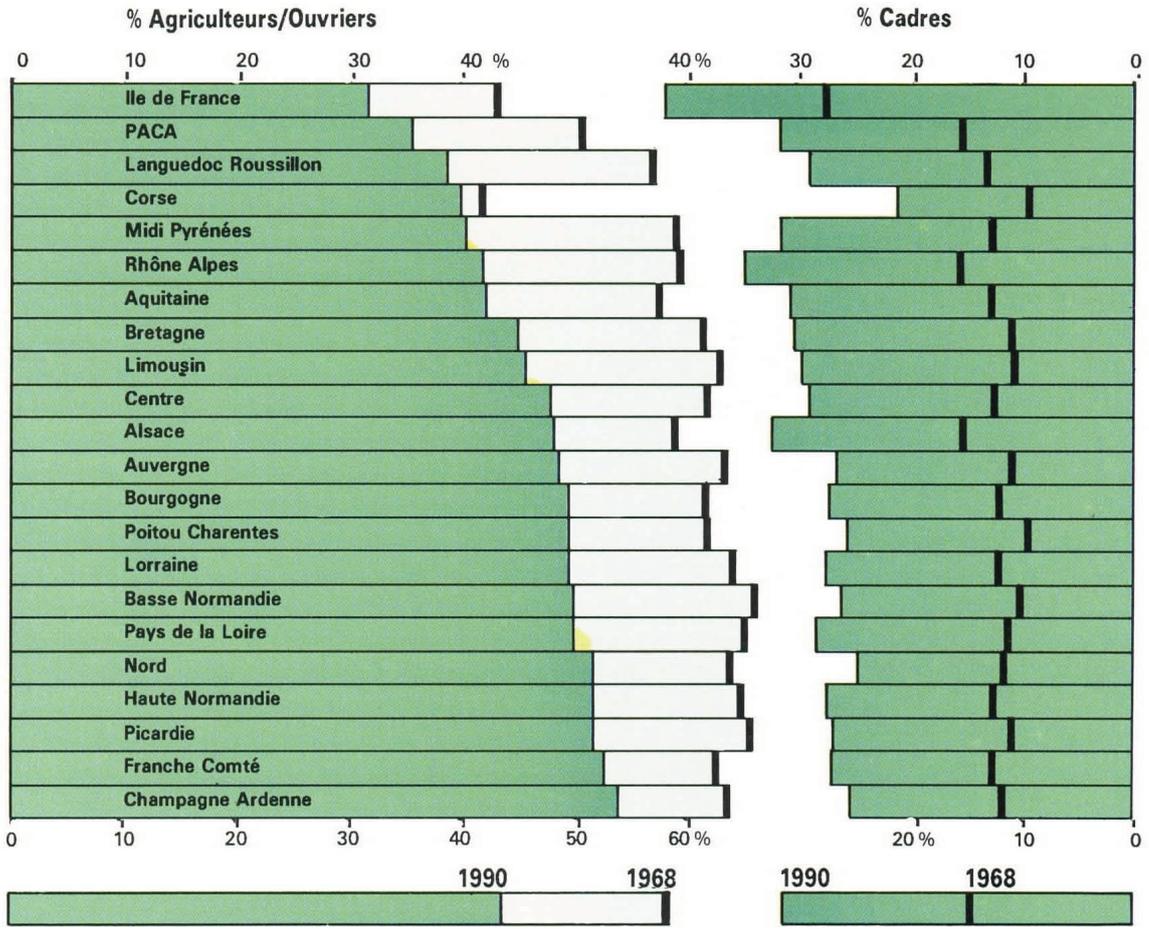
Parmi les jeunes (de 0 à 16 ans), la proportion d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales double ainsi de 1968 à 1990. Elle s'élève de 15 à 31 %, ce qui ne manque pas de rejaillir sur la demande sociale d'éducation, plus ambitieuse pour ces familles, comme sur le comportement et le cursus scolaires des enfants. Ce gain de 16 points s'opère pour l'essentiel au détriment des enfants d'ouvriers et d'agriculteurs, qui ne sont plus majoritaires (- 15 points). Le recul est plus net dans certaines régions rurales (Midi-Pyrénées, Limousin, Languedoc-Roussillon) que dans des régions industrielles comme l'Alsace, le Nord, Champagne-Ardenne ou la Franche-Comté. La proportion de cadres progresse partout, mais leur concentration reste particulièrement élevée en Ile-de-France, qui devance nettement les régions Rhône-Alpes et Alsace, suivies par la Provence et Midi-Pyrénées. Dans les régions qui comptaient le moins de cadres en 1968 ( Basse-Normandie, Lorraine, Picardie, Poitou), le poids de cette catégorie sociale gagne aussi 16 points, soit la moyenne nationale. Sans rattraper leur retard, ces régions enregistrent toutefois une évolution relative plus forte, la part des enfants de cadres s'y trouvant multipliée par 2,5 en 22 ans.

**La population active dans les secteurs agricole et industriel baisse, les effectifs du tertiaire croissent partout.**

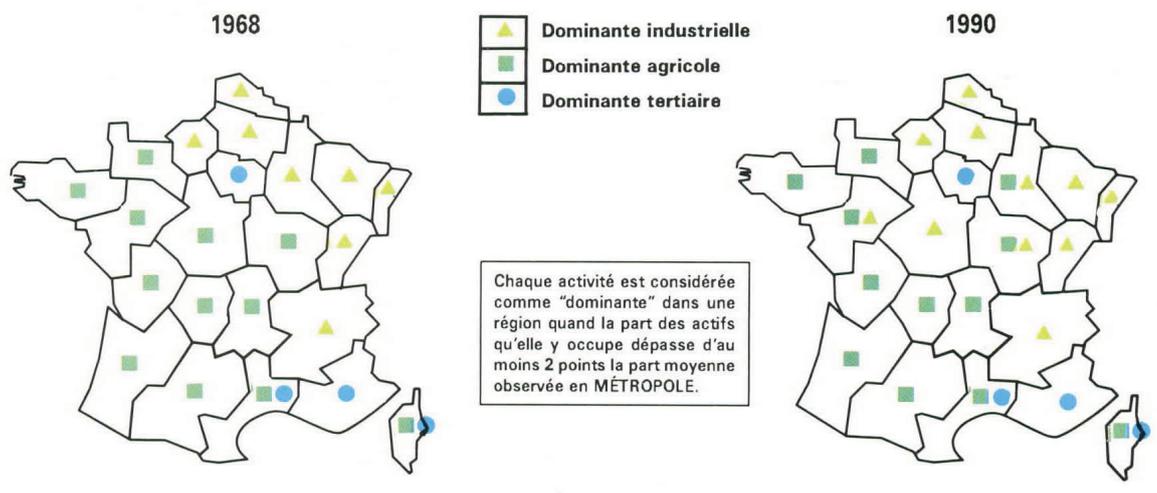
Dans le même temps, la part de la population active occupée dans le secteur agricole et industriel ne cesse de baisser, de 10 et 9 points respectivement, sur l'ensemble du territoire, au profit des effectifs du tertiaire (services). Avec un poids très réduit, l'agriculture reste implantée dans l'ouest-sud-ouest. L'industrie continue de prédominer dans le nord et l'est, son poids dépassant aussi la moyenne nationale dans de nouvelles régions comme le Centre et les Pays de la Loire. L'Ile-de-France et le midi méditerranéen restent des lieux de forte implantation des activités tertiaires.

# Structure sociale et secteur d'activité

## Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence des jeunes de 0 à 16 ans



## Secteurs d'activité de la population active occupée



**Une mission essentielle :  
préparer les jeunes à la vie  
professionnelle.**

**Aggravation du chômage  
dans toutes les régions  
4 % en 1975, 10 % en 1992...**

**...mais, la part des chômeurs  
de moins de 25 ans diminue  
partout fortement.**

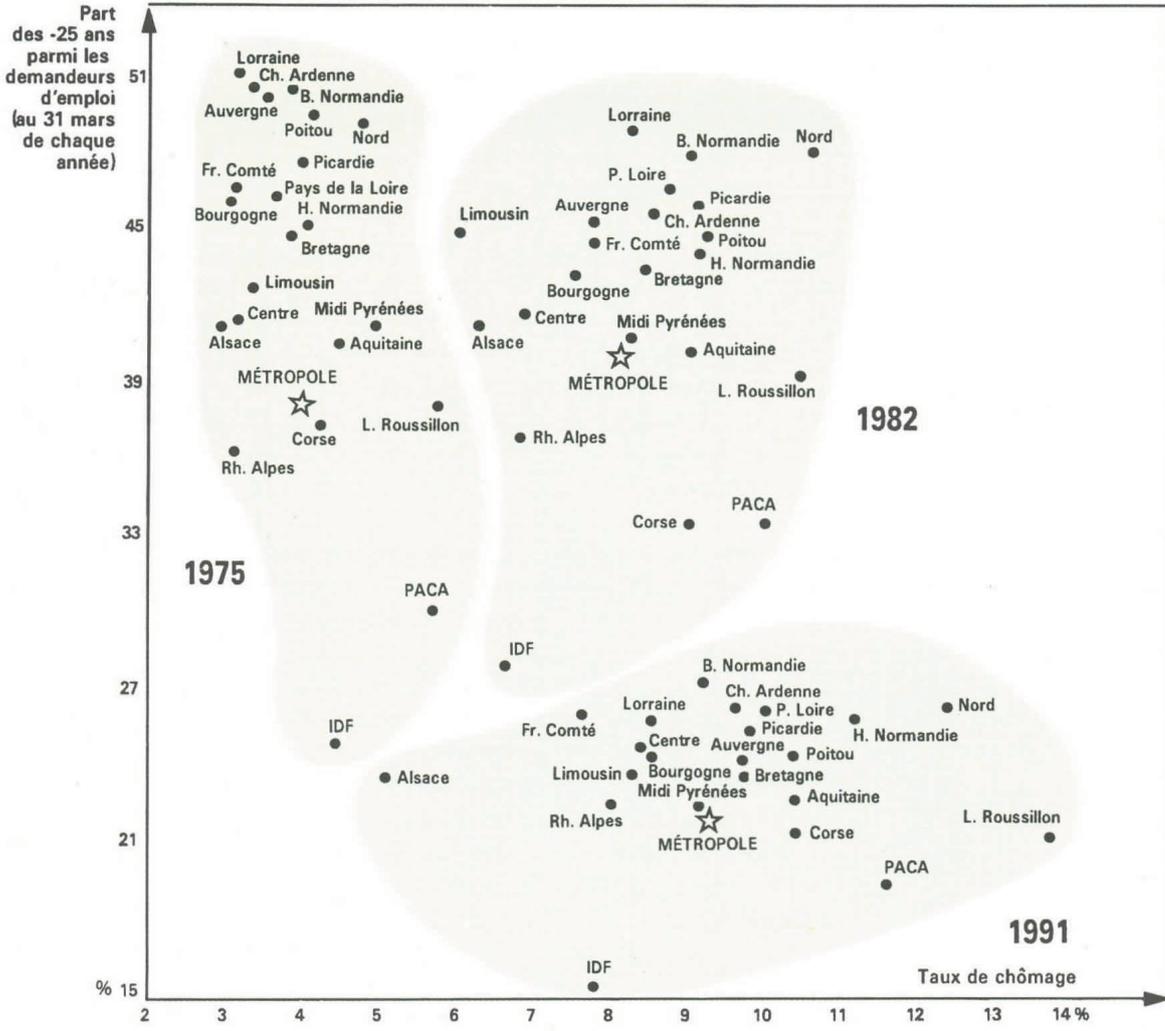
**L'**une des missions de l'école est de préparer les jeunes à la vie professionnelle. Dans une économie en pleine mutation, les conditions de leur insertion ont profondément évolué depuis quinze ans.

La situation du marché de l'emploi s'est dégradée, le taux de chômage de l'ensemble de la population active passant de 4 % en 1975 à 8 % en 1982, plus de 9 % en 1991 et 10 % en mars 1992 (chômage au sens du BIT). Si l'ensemble des régions subissent une telle aggravation, les écarts se sont creusés entre, d'une part l'Alsace et à un moindre degré l'Île-de-France, Rhône-Alpes et la Franche-Comté qui connaissent une situation plus favorable, et d'autre part le Nord, Provence-Alpes-Côte d'Azur et surtout le Languedoc-Roussillon qui compte près de 14 % de chômeurs.

Faute de pouvoir mesurer précisément, sur longue période, le taux de chômage régional des moins de 25 ans, il reste possible d'apprécier la part qu'ils occupent parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi (ANPE). On observe alors un mouvement inverse du précédent : élevée (près de 40 %) et très inégale suivant les régions il y a 10 ou 15 ans, cette part diminue fortement, surtout à la fin des années 1980 (moins d'un quart en 1991), avec de moindres disparités régionales. L'Île-de-France et la Provence comptent toujours moins de jeunes parmi leurs demandeurs d'emploi que le Nord, les Pays-de-la-Loire ou la Basse-Normandie, cette situation s'expliquant pour partie par une plus grande fréquence de scolarisation.

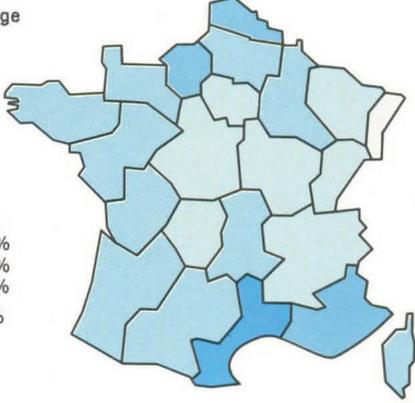
Avec l'allongement continu des études, le nombre de jeunes de moins de 25 ans susceptibles de se présenter sur le marché du travail tend à se réduire et il n'est pas surprenant qu'ils soient devenus proportionnellement moins nombreux parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi. Pour ceux qui ont effectivement achevé leur formation initiale et se destinent à la vie active, le taux de chômage, connu au niveau national, reste toutefois élevé : en mars 1992, il est deux fois plus fort parmi les actifs de 15-24 ans (20,9 %) que pour l'ensemble de la population (10,1 %).

# La situation face au chômage

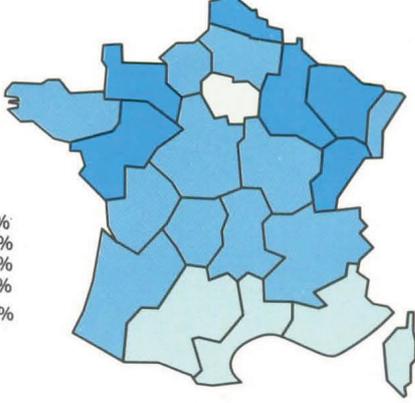


## Situation en 1991

Taux de chômage (moyenne annuelle)



Part des -25 ans parmi les demandeurs d'emploi (moyenne annuelle)



**L'Ile-de-France toujours nettement plus riche que les autres régions.**

**L**a richesse nationale reste assez inégalement répartie entre les régions françaises, avec une opposition persistante entre l'Ile-de-France, située 50 % au dessus de la moyenne nationale, et le reste du territoire. De telles différences et leur évolution, révélatrices d'une plus ou moins grande vitalité économique, peuvent à la fois induire des besoins de formation différents et appeler de la part des agents concernés par l'école (les parents, « consommateurs », ou les collectivités territoriales qui y investissent) des comportements eux-mêmes variables d'une région à l'autre.

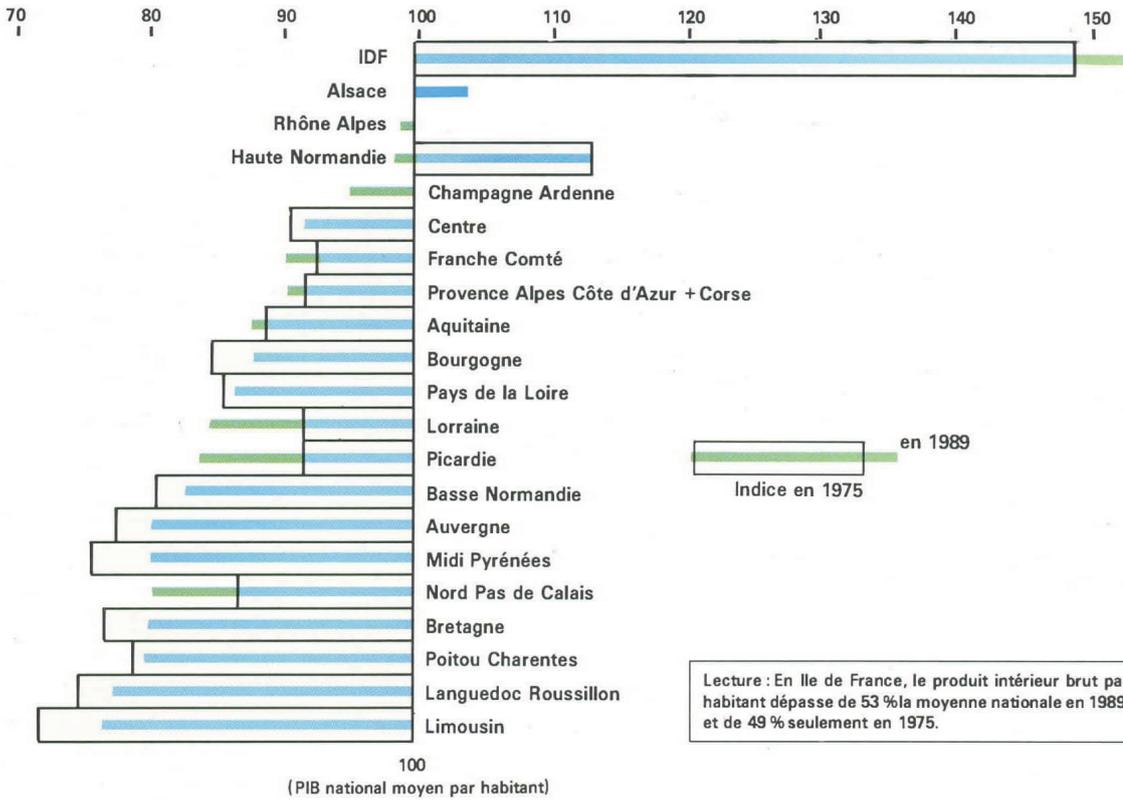
Ramené au nombre d'habitants, le produit intérieur brut des régions méridionales et rurales (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes) se situe 20 % en dessous de la moyenne nationale. De 1975 à 1990, ces régions tendent toutefois à rattraper une partie de leur retard. Le Nord, la Lorraine et la Picardie ont en revanche régressé, avec le ralentissement de leurs activités industrielles ; les dernières années semblent cependant marquer la fin de cette dégradation.

**Des revenus régionaux des ménages moins disparates que la richesse par habitant.**

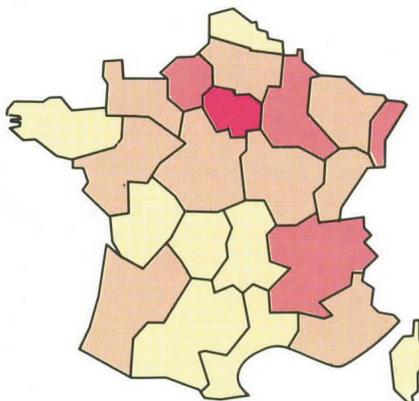
Le classement des régions selon le PIB par tête ne traduit pas véritablement la richesse propre de leurs habitants. La position de la Haute-Normandie tient notamment à la présence de nombreuses raffineries et à la comptabilisation de taxes sur les produits pétroliers qui ne profitent pas nécessairement aux habitants de la région. La carte des « revenus des ménages » présente de fait un paysage légèrement différent. L'Ile-de-France demeure en tête, mais nettement moins détachée (la région crée 28 % de la richesse nationale tandis que ses habitants ne perçoivent que 23 % des revenus des ménages). A l'inverse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et l'Aquitaine améliorent leur position pour avoisiner le revenu national moyen.

# La richesse des régions et des ménages

## Disparités régionales de PIB/habitant en 1975 et 1989

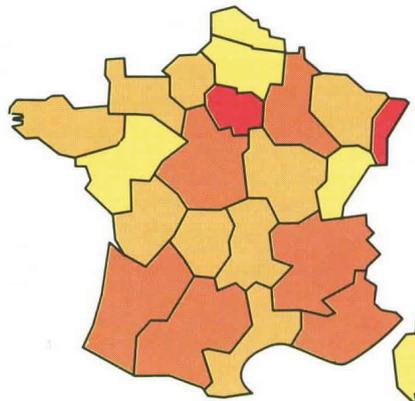


## PIB/habitant en 1989



supérieur à 115 000 F  
 de 102 000 à 115 000 F  
 de 89 000 à 102 000 F  
 inférieur à 89 000 F  
 moyenne 108 700 F

## Revenu disponible brut par habitant en 1988



supérieur à 70 000 F  
 de 66 000 à 70 000 F  
 de 62 000 à 66 000 F  
 inférieur à 62 000 F  
 moyenne 68 500 F

Source : Comptes Régionaux - INSEE.

**Les mouvements de population vers les grands centres urbains pèsent sur la carte scolaire.**

**Des concentrations démographiques très inégales.**

**Développement de la grande couronne parisienne, stagnation du centre et du nord et de l'est du pays.**

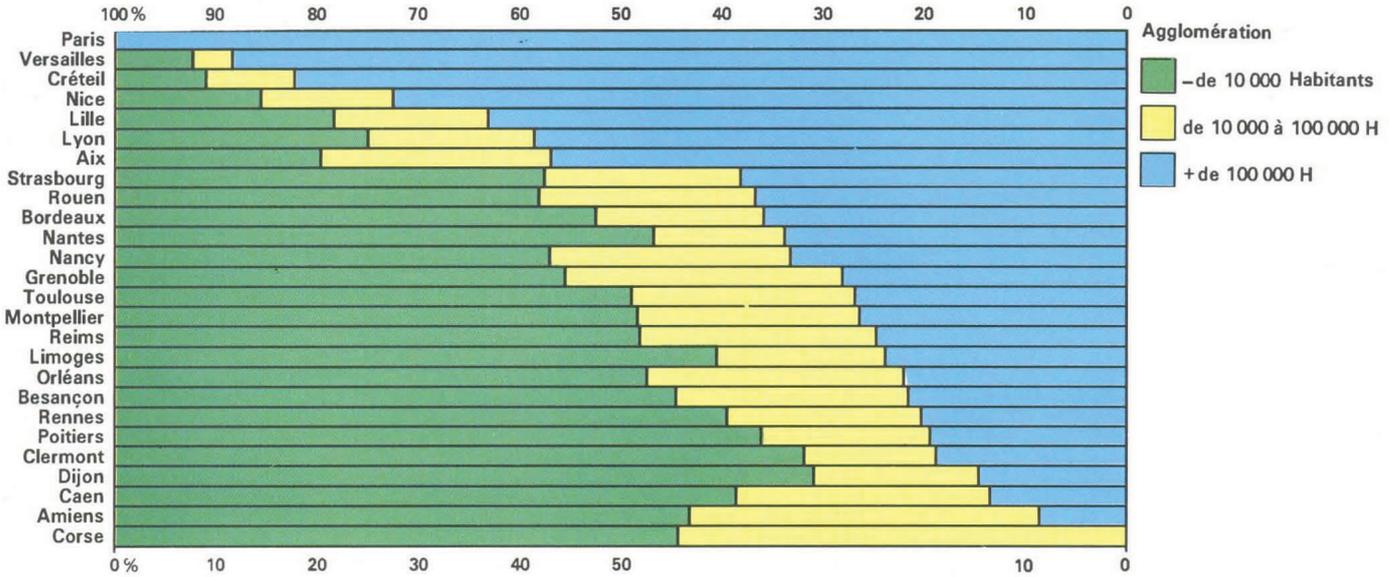
**L'**essor démographique et économique de l'après-guerre, le développement des activités industrielles et maintenant tertiaires, ont modifié la répartition et la concentration de la population sur le territoire français. Les zones rurales tendent à se dépeupler au profit des villes, isolées ou plus souvent regroupées en agglomération, notamment en banlieue parisienne ou dans les grands centres urbains régionaux. De tels mouvements et disparités démographiques pèsent évidemment sur l'aménagement permanent de la carte scolaire, posant la question du maintien d'établissements ruraux, et de la sur-occupation des écoles, collèges et lycées citadins.

L'urbanisation de ces dernières décennies laisse persister un grand échelonnement de situations entre la région parisienne, où 90 % de la population vit dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, le nord, l'est et le quart sud-est où cette proportion dépasse 50 %, avec l'attraction de Lille, Strasbourg, Lyon et Nice-Marseille, puis des régions du centre, ouest et sud-ouest où ce sont les communes rurales et de moins de 10 000 habitants qui rassemblent une majorité de la population.

Ce phénomène de concentration démographique fort inégale sur le territoire français s'est plutôt accentué de 1968 à 1990. Alors que l'on compte sept millions d'habitants supplémentaires en 22 ans, soit une hausse de 14 % (+ 0,6 % par an), la grande couronne parisienne connaît un développement nettement supérieur qui gagne les départements voisins (+ 2 millions d'habitants). En province, la stagnation voire la baisse démographiques touchent le Massif Central, le nord et l'est mais les départements à dominante rurale ne se dépeuplent pas tous. Si les plus vives progressions s'observent dans le sud-est, notamment méditerranéen (Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes) on note l'essor de l'Ain, de la Haute-Savoie et de l'Isère en Rhône-Alpes, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et de la Haute-Garonne en Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées, ainsi que des progrès sensibles dans l'ouest, plus particulièrement dans les départements de la région nantaise.

# La situation démographique

Répartition des populations académiques selon la taille de l'agglomération - 1990

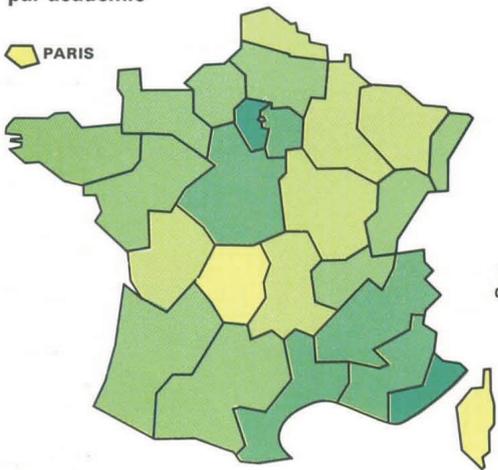


Lecture : Si la très grande majorité des habitants de l'île de France - académies de Paris, Versailles et Créteil - vivent dans les agglomérations de + 100 000 habitants, les agglomérations de - de 10 000 habitants regroupent plus de la moitié de la population des académies de Corse, Amiens, Caen, Dijon, Clermont, Limoges, Rennes, Besançon et Poitiers.

## Évolution démographique de 1968 à 1990 - % d'accroissement

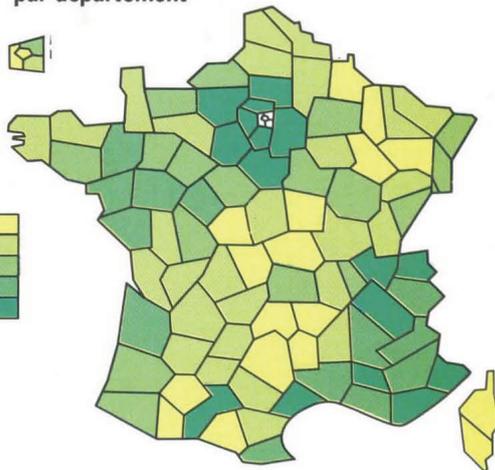
par académie

PARIS



par département

PARIS



< 0 %  
 de 0 à 0,4 %  
 de +0,4 à 0,8 %  
 de +0,8 à 1,2 %  
 > à +1,2 %  
 moyenne :  
 +0,6 % par an

**L**a part des jeunes dans l'ensemble de la population et la fréquence de leur scolarisation permettent de mesurer la charge que représente en France une formation initiale rendue obligatoire jusqu'à 16 ans, et les efforts particuliers, variables d'une région à l'autre, consacrés au développement des études, particulièrement dans les lycées et l'enseignement supérieur.

**Le vieillissement de la population n'atténue pas l'opposition nord-sud.**

Les moins de 25 ans, largement représentatifs de la population scolarisable, ont vu leur poids relatif se réduire nettement de 1968 à 1990, avec la baisse des naissances sensible à partir des générations nées en 1973-1974 ; ils ne représentent plus que 34 % de la population totale, contre 40 % il y a vingt ans. Ce « vieillissement » n'atténue guère l'opposition entre une France méridionale et une France du nord bien plus jeune.

**De plus en plus de jeunes poursuivent leurs études : les écarts entre régions se réduisent...**

L'observation lors des recensements, des fréquences de scolarisation des 15-24 ans, fait ressortir des tendances inverses : de plus en plus de jeunes poursuivent leurs études (+ 18 points pour la tranche d'âge) et les taux sont plus élevés dans les régions du sud : il n'est pas surprenant de constater que l'effort de formation peut d'autant mieux se développer qu'il y a moins de jeunes scolarisables. On note toutefois les progrès sensibles de scolarisation des régions situées au dessus de la Loire : Bretagne, qui figure en tête, mais aussi nord et nord-est.

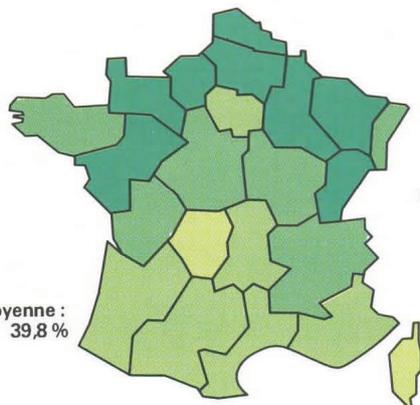
**mais de fortes disparités demeurent dans les fréquences de scolarisation à 18 ans.**

Les statistiques scolaires disponibles (année scolaire 1990-1991) pour l'ensemble des formations initiales dispensées permettent de distinguer les fréquences de scolarisation à 18 ans. Autour d'une moyenne de 77 %, plus de 20 points séparent la Corse et la Picardie, de la Bretagne et du Limousin. On retrouve ici des fréquences de scolarisation supérieures à la moyenne en Ile-de-France et dans des régions méridionales, mais le partage nord-sud n'est pas systématique puisque la Lorraine, les Pays de la Loire ou le Nord Pas-de-Calais devancent notamment l'Aquitaine ou le Languedoc-Roussillon.

# Poids des jeunes et intensité de scolarisation

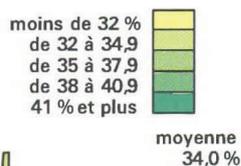
## Part des moins de 25 ans dans la population

1968



Source INSEE

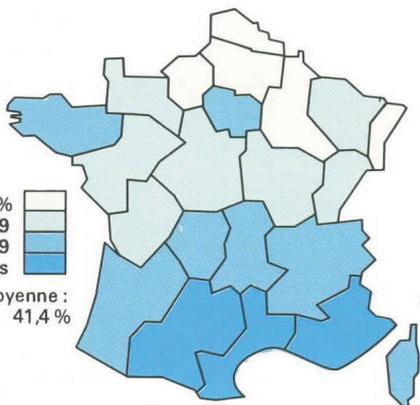
1990



moyenne 34,0 %

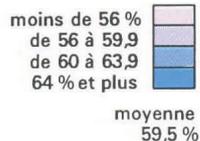
## Fréquence de scolarisation des 15-24 ans (aux recensements)

1968



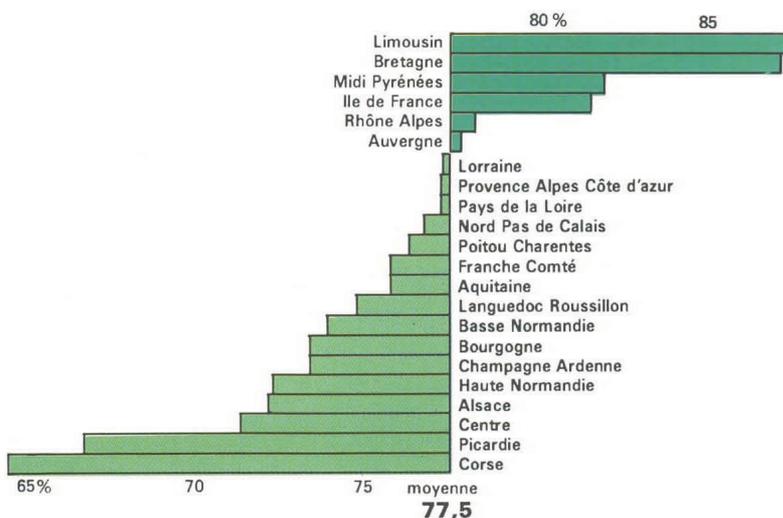
Source : INSEE

1990



moyenne 59,5 %

## Fréquence de scolarisation à 18 ans, en 1990-91 (toutes formations comprises)





# **Les ressources et leur utilisation**

La répartition des dépenses de l'État ( essentiellement consacrées à la rémunération des personnels ) et celle des dépenses des collectivités territoriales ( consacrées à la construction et à l'entretien des établissements, aux transports scolaires,...) conditionnent l'équilibre de l'offre de formation sur le territoire français. L'intensité variable de la scolarisation, mais aussi le coût par élève expliquent que les dépenses du ministère de l'Éducation nationale par jeune de moins de 25 ans dépassent par exemple la moyenne dans le Limousin mais soient inférieures en Picardie.

Le coût par élève dépend lui-même de plusieurs facteurs : de la structure par niveau de l'enseignement ( le coût augmente du premier au second degré, puis dans certaines filières de l'enseignement supérieur ), des taux d'encadrement, des caractéristiques des enseignants ( ancienneté, grade ). Les régions méridionales comptent davantage d'enseignants âgés et d'agrégés, et l'aménagement de la carte scolaire dans les régions rurales ou à habitat dispersé se traduit généralement par des effectifs par classe moins importants qu'ailleurs, et des dépenses de transport scolaire supérieures.

La dépense consentie par les Régions varie plus nettement que celle du ministère de l'Éducation nationale, sous l'effet de leur richesse propre et du dynamisme de leur politique éducative qui s'exprime dans les « schémas prévisionnels des formations ».

Mais tous ces écarts ne sont pas signes d'inégalités quand il s'agit de porter l'effort sur ceux qui en ont le plus besoin : zones d'éducation prioritaires, attribution de bourses bien plus fréquente Outre-mer ou dans les régions ouvrières que dans les zones favorisées de l'Ile-de-France ou du midi.



**En 1990, la dépense d'éducation du MENC est en moyenne de 12 100 francs par jeune de moins de 25 ans. Ce montant varie de moins de 11 000F à plus de 14 000F selon les régions.**

**E**n 1990, la dépense d'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture s'est élevée à 242 milliards de francs environ, soit 12.100 francs par jeune de moins de 25 ans. Les régions du sud et de l'est sont généralement au-dessus de la moyenne. L'écart va de la Picardie (12 % de moins que la moyenne) au Limousin (21 % de plus). Ces disparités s'expliquent par celles des taux de scolarisation et de dépense par élève.

Cette dernière dépend elle-même des taux d'encadrement liés à la taille des classes, et des structures des populations enseignante et enseignée : des professeurs plus ou moins âgés, plus ou moins agrégés, des élèves plutôt en enseignement général ou en enseignement technique entraînent d'une académie à l'autre de grandes différences dans la dépense par élève (indicateurs 9, 10, 11, 16). L'évolution des effectifs et les poids très différenciés des charges d'internat et de demi-pension selon les régions sont également déterminants.

En 1989, la collectivité nationale a dépensé 393 milliards de francs environ en matière d'éducation, soit en moyenne 19 630 francs par jeune de moins de 25 ans. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture consacrait 11 228 francs par jeune, tandis que les collectivités territoriales dont le financement s'élevait à 70 milliards de francs soit 18 % de la dépense totale, dépensaient en moyenne 3 495 francs par jeune. Communes, Départements et Régions contribuent ainsi au financement « initial » de la dépense d'éducation pour respectivement 2 397 francs, 690 francs et 408 francs par jeune. Ces montants ne sont pas actuellement disponibles région par région.

**Parmi les dépenses des collectivités territoriales, celles des régions représentent en moyenne 408F par jeune en 1989.**

**Après transferts de l'État, ce montant s'élève à 664F, avec des variations du simple au double.**

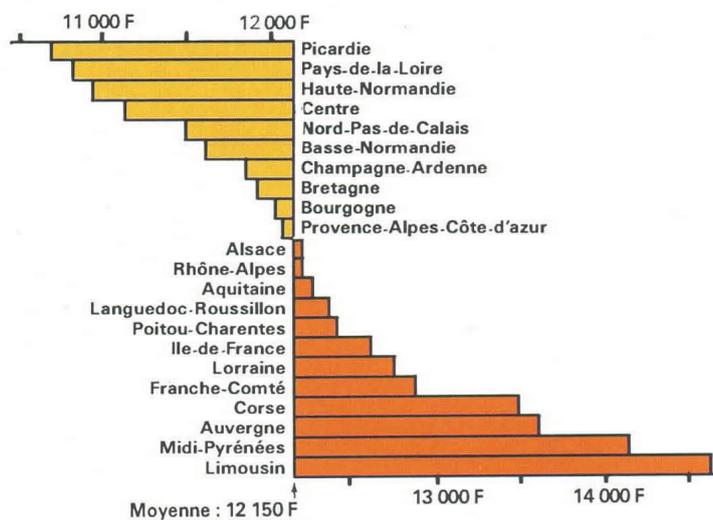
Si l'on tient compte des transferts reçus pour l'apprentissage, la formation professionnelle continue et l'équipement scolaire, les rémunérations des stagiaires en formation continue, les Régions dépensent en moyenne 664 francs par jeune en 1989, les montants de ce financement « final » étant cette fois connus région par région. Plus de 50 % de ce montant est consacré aux dépenses d'équipement, très sensibles aux évolutions d'effectifs de lycéens et au patrimoine existant. Les disparités sont pour ces raisons particulièrement marquées et sujettes à d'amples fluctuations annuelles. La Franche-Comté et la Bretagne dépensent par jeune environ 25 % de moins que la moyenne, Poitou-Charentes et Centre environ 50 % de plus. En Corse, la dépense dépasse de 82 % la moyenne, la Région ayant en charge non seulement les lycées mais aussi les collèges, en raison de son statut particulier.

*Dépense du MENC en métropole : ensemble des dépenses d'éducation et formation (enseignement y compris les charges sociales payées par l'État, cantines et internat, administration, bourses, etc.) à l'exclusion des rémunérations des stagiaires de formation continue. Cette dépense représente en 1990, 88 % de l'effort de l'État pour l'éducation. Source : MENC, DEP, Compte de l'éducation.*

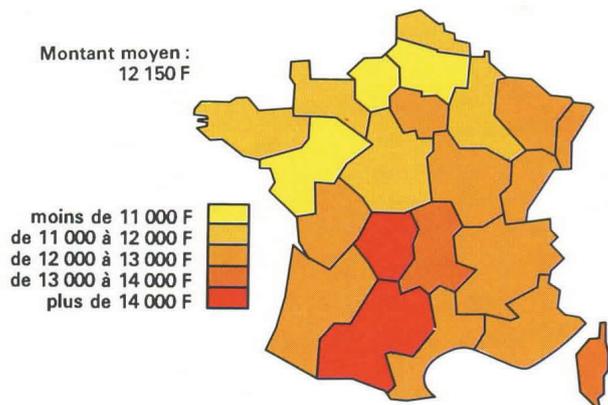
*Dépenses des Régions : fonctionnement (y compris les rémunérations des stagiaires de formation continue) et équipement (investissement à l'exclusion des avances versées à d'autres financeurs) pour l'éducation et la formation. Les dépenses de personnel, contrairement à celles du MENC, sont négligeables. Source : ministère des Finances, Direction de la Comptabilité publique pour les régions.*

# La dépense d'éducation du MENC et des Régions

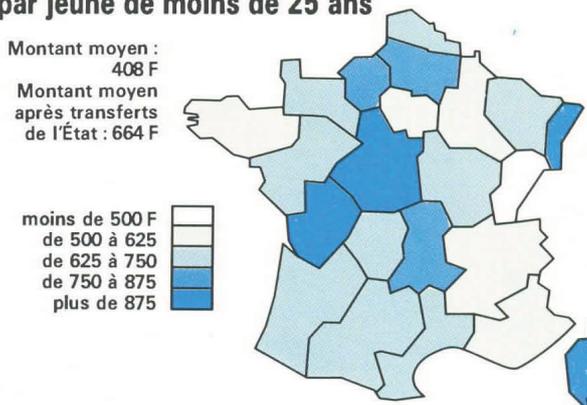
## Dépenses du MENC, en 1990, par jeune de moins de 25 ans



## Dépenses du MENC en 1990, par jeune de moins de 25 ans



## Dépenses des régions en 1989 (fonctionnement + équipement) par jeune de moins de 25 ans



**1 200 000 agents dont 3 sur 4 sont en liaison directe avec les élèves.**

**Stabilité des disparités entre académies pour le premier degré public.**

**...augmentation pour le second degré, mais rattrapage de l'Outre-mer.**

**Des disparités académiques fortes pour les personnels ATOS, d'orientation, d'éducation et de direction.**

**L**e ministère de l'Éducation nationale et de la Culture rémunérait au 1er janvier 1991, 1 200 000 agents. Près des trois quarts étaient soit enseignants dans les second (30 %) et premier (26 %) degrés publics, soit personnels ATOS (administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé) ou personnels d'orientation, d'éducation et de direction dans les établissements publics du second degré (18 %).

Parallèlement à la diminution de la taille moyenne des classes dans le premier degré public, le nombre d'enseignants pour 100 élèves a augmenté de 0,2 point, passant de 5,0 en 1982-1983 à 5,2 en 1990-1991. Dans le même temps, les disparités académiques sont restées relativement stables.

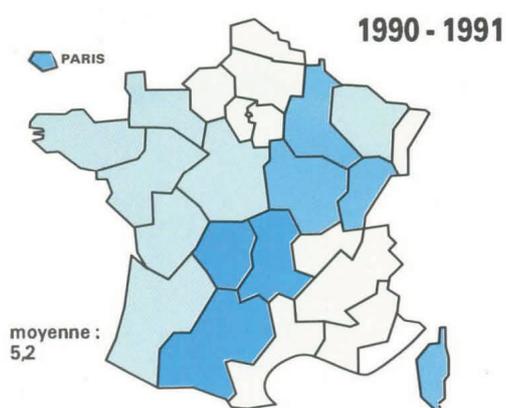
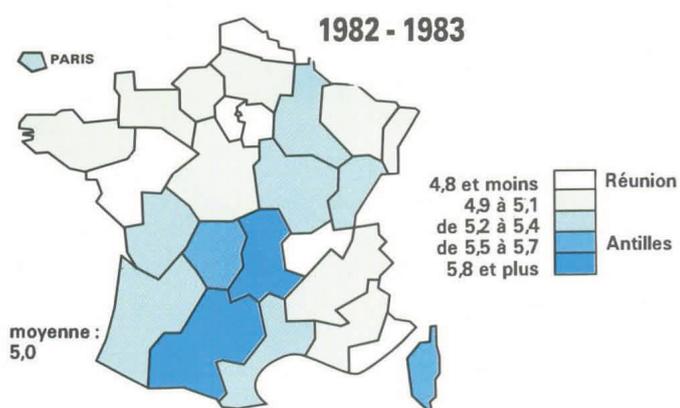
Dans le second degré public, le ratio enseignants sur élèves a connu une hausse du même ordre (0,2 point), de 7,4 enseignants pour 100 élèves en 1982-1983 à 7,6 en 1990-1991. Les départements d'Outre-mer, qui connaissaient un déficit important en 1982-1983, améliorent sensiblement leur situation. En métropole, les écarts sont maintenant comparables à ceux du 1er degré ; depuis 1982, ils tendent à s'accroître entre d'une part Nice, Orléans et Versailles qui doivent faire face à un accroissement important du nombre d'élèves, et d'autre part Besançon, Clermont, la Corse, Nancy-Metz et Strasbourg relativement mieux dotées, et dont les populations scolaires stagnent ou augmentent faiblement.

Pour 100 élèves du second degré public, le nombre de personnels ATOS (administratifs, ouvriers, de service et de santé), d'orientation, d'éducation et de direction (y compris maîtres d'internat et surveillants d'externat) rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, est de 4,5 au 1er janvier 1986 et 1991. Les disparités académiques sont très fortes pour ces personnels et assez stables pour les années étudiées. L'amplitude des différences entre académies est de l'ordre de 3 points contre 1,5 point pour les personnels enseignants. Les écarts s'expliquent en partie par les poids très différenciés de la charge d'internat et de demi-pension selon les régions (20 % de demi-pensionnaires et internes aux Antilles-Guyane, et plus de 70 % dans les académies les plus rurales au début des années 1990).

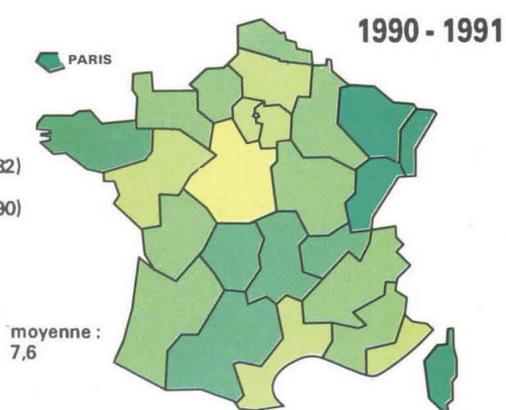
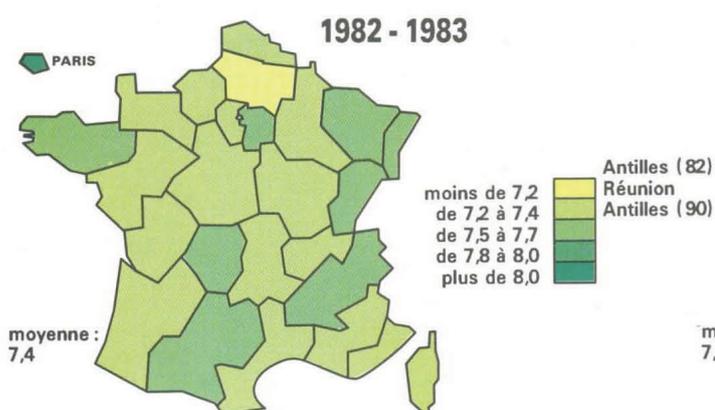
Ces données ne prennent pas en compte certaines spécificités locales comme l'existence d'établissements municipaux où une partie des personnels est rémunérée par la commune. Ils rassemblent ainsi à Paris près de 10 % des élèves actuellement scolarisés.

# Les personnels de l'Éducation nationale

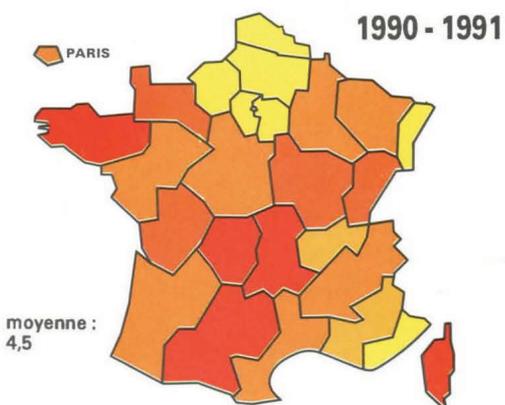
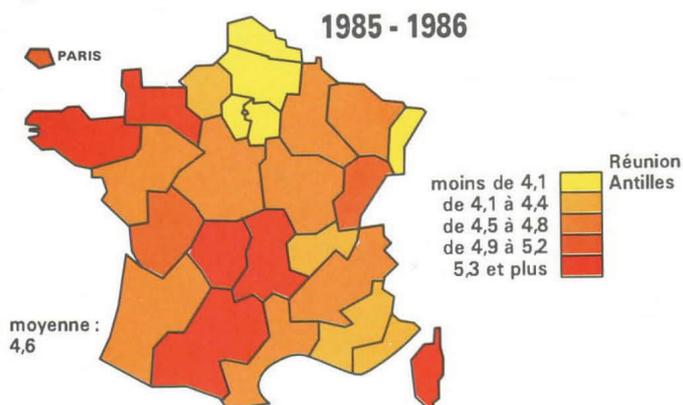
## Enseignants du premier degré public, pour 100 élèves



## Enseignants du second degré public, pour 100 élèves



## Atos, personnels\* d'éducation, d'orientation et de direction du second degré public, pour 100 élèves



\* y compris maîtres d'internat et surveillants d'externat

**Des personnels enseignants plus âgés dans les régions méridionales, plus jeunes dans le nord.**

**Moins d'enseignants nés dans la région, dans le Centre ou le Sud-Est qu'en Bretagne, Lorraine et Nord.**

**L**es caractéristiques du corps enseignant montrent l'attrait exercé par les régions du sud de la France et par la capitale.

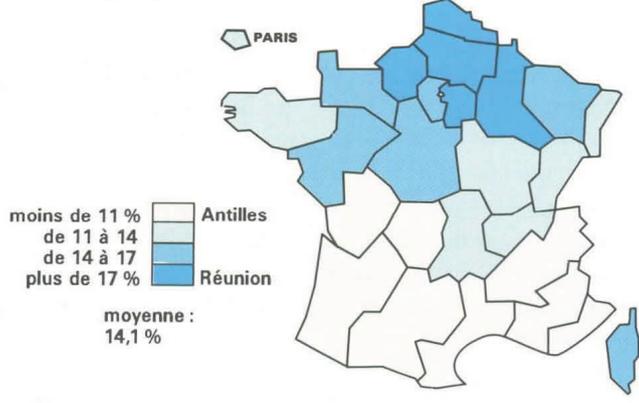
Ainsi, les plus de 50 ans sont systématiquement plus nombreux dans les régions méridionales, notamment sur le pourtour méditerranéen, et à Paris. En revanche, la part des moins de 30 ans dépasse régulièrement la moyenne nationale de 14 % dans les régions du nord, sauf à Paris.

Pour les non-titulaires qui représentent au 1er janvier 1991 près de 10 % des effectifs d'enseignants dans le second degré public, le clivage nord-sud est également net, même si la Corse se distingue par son fort taux de non-titulaires.

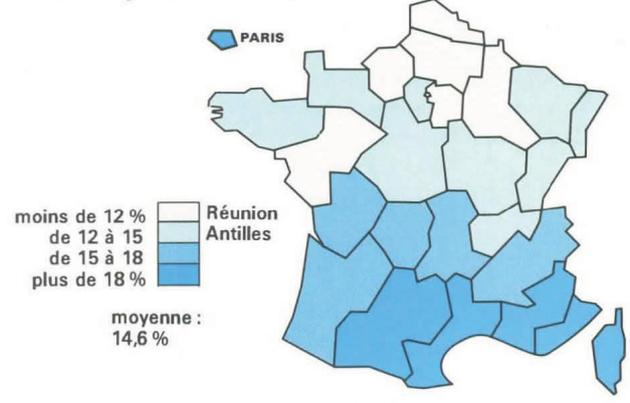
La plus ou moins grande proportion d'enseignants nés dans la région où ils exercent ne peut en revanche s'expliquer par le seul « héliotropisme ». Les possibilités d'emplois dans les différentes régions, l'importance de la demande en enseignants et l'attachement à la région natale (pour la Lorraine, le Nord ou la Bretagne, qui comptent beaucoup d'enseignants de la région) contribuent aussi à la situation existante. Tandis que la proportion, en moyenne de 52 %, atteint 70 % dans le Nord, elle descend aux environs de 40 % en Haute-Normandie, dans la région Centre et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

# Composition du corps enseignant au 1.1.91

**Part des moins de 30 ans**

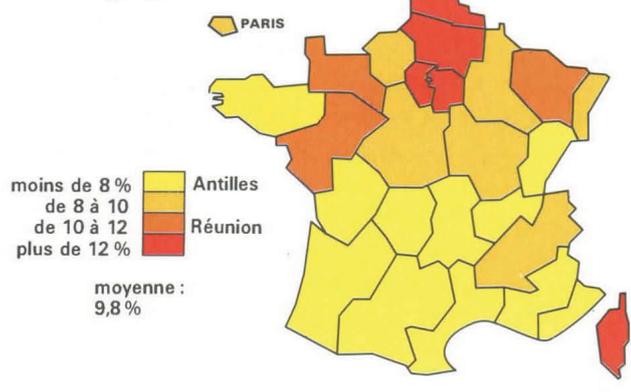


**Part des plus de 50 ans**



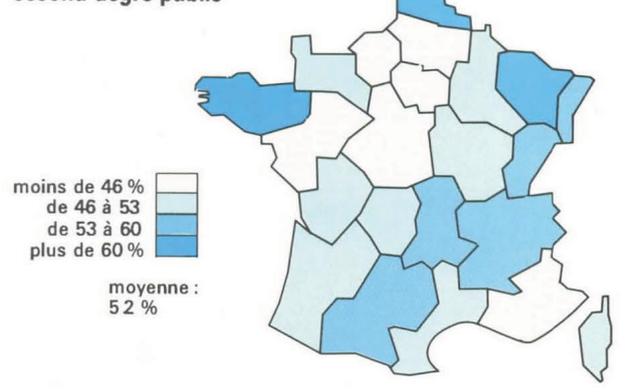
**Part des non-titulaires (au 1/1/1991)**

second degré public



**Part des enseignants nés dans la région**

où ils exercent (au 1/1/1991)  
second degré public



**L**es conditions d'accueil des élèves dans l'ensemble des écoles maternelles et primaires se sont nettement améliorées lors des deux dernières décennies.

**En école maternelle, très forte réduction du nombre moyen d'élèves par classe.**

Bien que la scolarisation précoce se développe, les écoles maternelles, deux fois plus nombreuses qu'il y a 20 ans, ont connu une forte réduction du nombre moyen d'élèves par classe, passant de 40 en 1970 à moins de 28 à la rentrée 1991. Cet effectif varie aujourd'hui de 24 à près de 30 selon les académies, mais de seulement 26 à 29 si l'on excepte les deux situations extrêmes. Comme en 1970, mais avec des effectifs nettement allégés, Aix, Lyon, Montpellier et Nice se situent au dessus de la moyenne, tandis que Besançon et surtout Clermont, et non plus Nancy et Strasbourg, sont maintenant les académies qui comptent le moins d'élèves par classe.

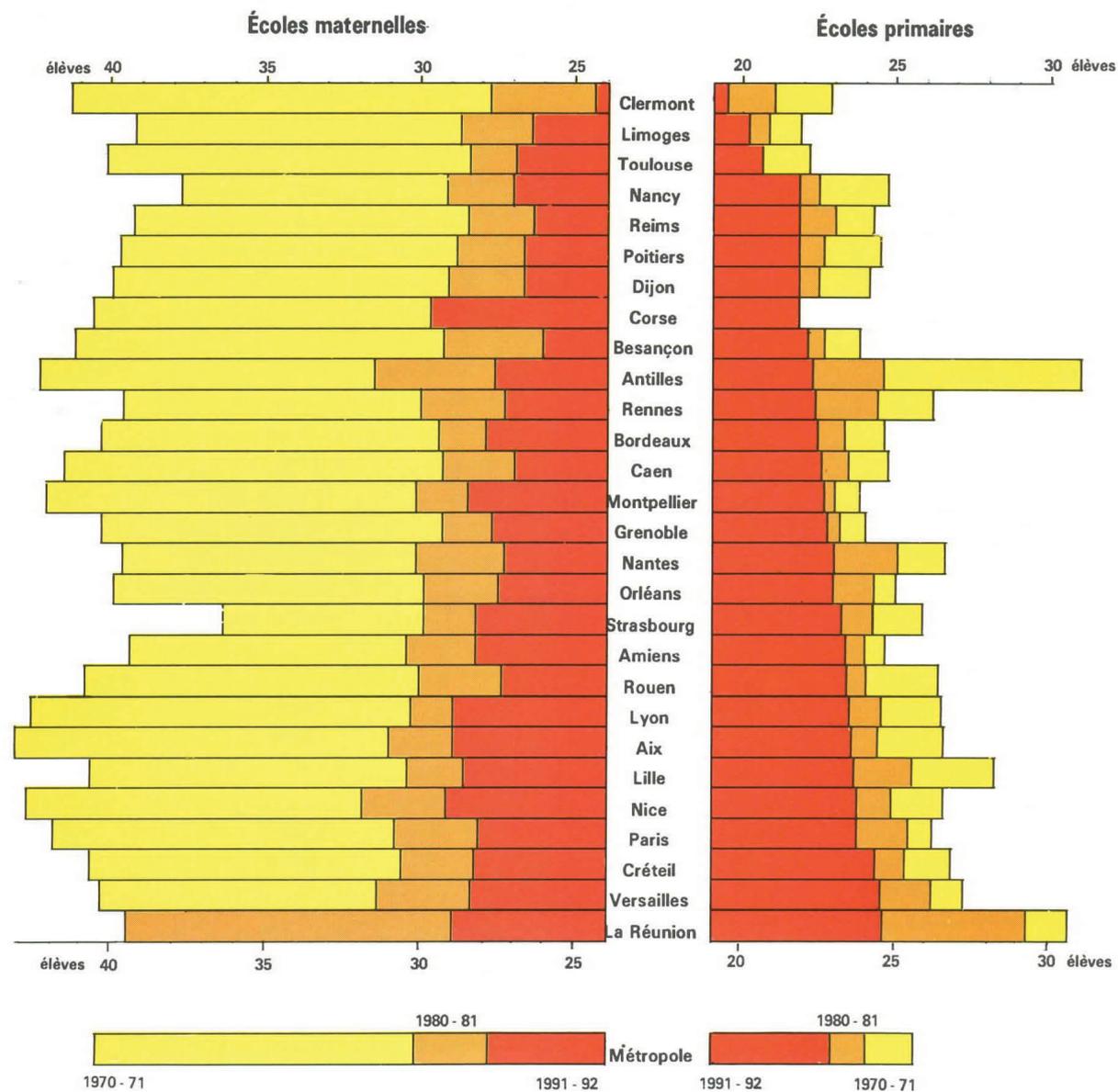
**De 20 à 24 élèves en moyenne par classe dans les écoles primaires, contre de 22 à 31 il y a 20 ans.**

Dans les écoles primaires, qui comprennent des classes maternelles en particulier dans l'enseignement privé, la taille des classes est constamment restée inférieure aux moyennes observées dans les écoles maternelles. L'accueil de générations numériquement moins nombreuses s'y améliore aussi de 1970 à 1991, mais de manière plus modérée : les classes perdent en moyenne 2,5 élèves. Hors Clermont-Ferrand, Limoges et Toulouse toujours en deçà de la moyenne, les autres académies connaissent maintenant des situations voisines, entre 22 et 24 élèves par classe. L'amélioration est particulièrement nette à Lille et dans les départements d'Outre-mer qui comptaient plus de 28 voire 30 élèves en 1970.

Sans être strictement correspondantes, les situations académiques en primaire et maternelle se ressemblent. Là où les classes du primaire ont moins d'élèves que la moyenne, c'est également le cas en maternelle (Corse exceptée). Les académies de la région parisienne et du sud-est, Lille et Lyon ont à chaque fois des effectifs plus élevés.

# La taille des classes dans le premier degré

## Évolution du nombre moyen d'élèves par classe



**24 élèves par classe, en général en collège, la taille moyenne est peu différente entre académies.**

**L**es collégiens et lycéens de l'enseignement secondaire n'ont pas connu la profonde amélioration des conditions d'accueil dont ont bénéficié les écoliers, il est vrai accueillis dans des classes plutôt chargées il y a 20 ans.

La situation des collèges, apparaît relativement stable dans le temps. La taille moyenne des classes, qui avait baissé de 2 à 3 élèves lors des années 1970, s'est depuis maintenue aux environs de 24 élèves. Malgré une baisse des effectifs d'origine démographique, sensible à partir de 1985, on note toutefois une légère élévation du nombre d'élèves par classe de 1980 à 1991. D'importants moyens ont en effet été prélevés en collège pour répondre à l'afflux de lycéens. Les situations académiques sont un peu plus dispersées qu'il y a dix ans, avec en moyenne 2 élèves supplémentaires à Aix-Marseille, Lille, Rouen, et en région parisienne, par rapport à Clermont-Ferrand.

**22 élèves par classe en lycée professionnel ; la taille moyenne est très différente entre académies.**

La situation des lycées fluctue davantage dans le temps et selon les académies. Les moyens affectés en lycées professionnels, dont les effectifs stagnent et diminuent même ces dernières années, ont permis d'y ramener la taille des classes aux environs de 22 élèves, avec de fortes dispersions autour de cette moyenne. Amiens et Lille conservent des effectifs élevés tandis que Dijon, Poitiers, Rennes améliorent grandement leur situation, comme les régions du sud-est où l'enseignement professionnel reste moins développé.

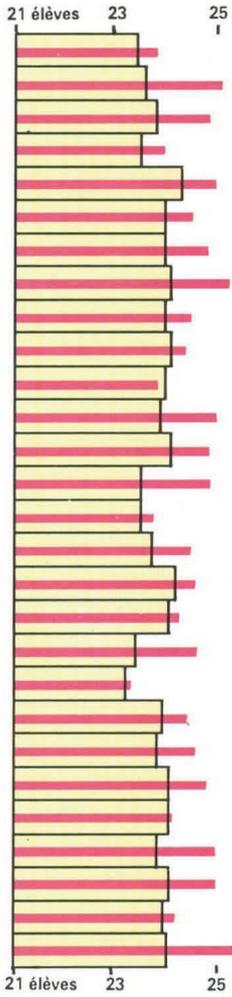
**29 élèves par classe en lycée, les différences entre académies se sont amoindries.**

Le flux de lycéens de la seconde à la terminale y provoque, à la fin des années 1980, un brusque alourdissement des divisions. Ce mouvement a pu être enrayé et maintenant inversé. A la rentrée 1991, les classes de lycée comptent toutefois une moyenne de 29 élèves, soit 2 de plus qu'en 1980, la situation des lycées publics (30,3 élèves) restant nettement moins favorable que celle des lycées privés. Hors la Corse et Paris en deçà de la moyenne, et Lille dont les classes sont nettement plus remplies, les académies ont des situations voisines, entre 28 et 30 élèves. En dix ans, l'amélioration constatée à Bordeaux et à la Réunion, l'alourdissement sensible des divisions à Amiens, Dijon, Limoges et Rennes ont plutôt contribué au resserrement des positions.

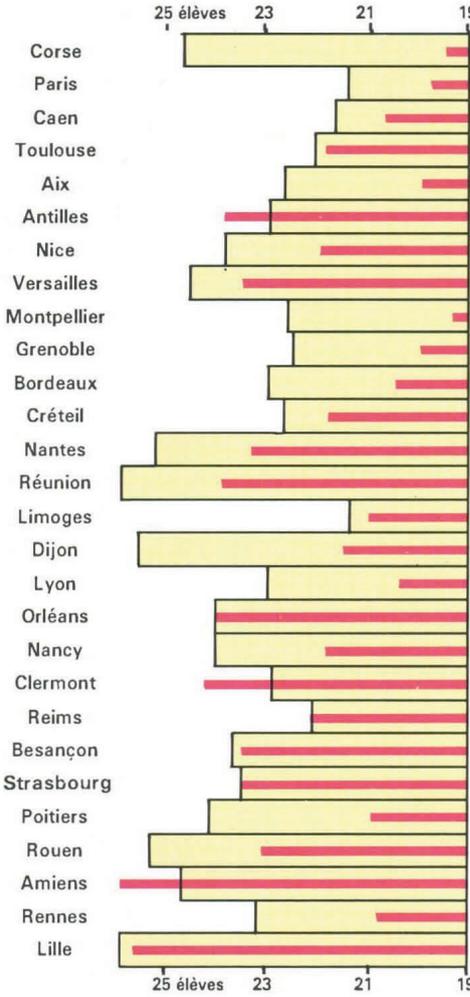
# La taille des classes dans le second degré

## Évolution du nombre moyen d'élèves par classe

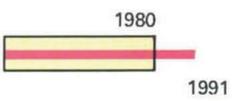
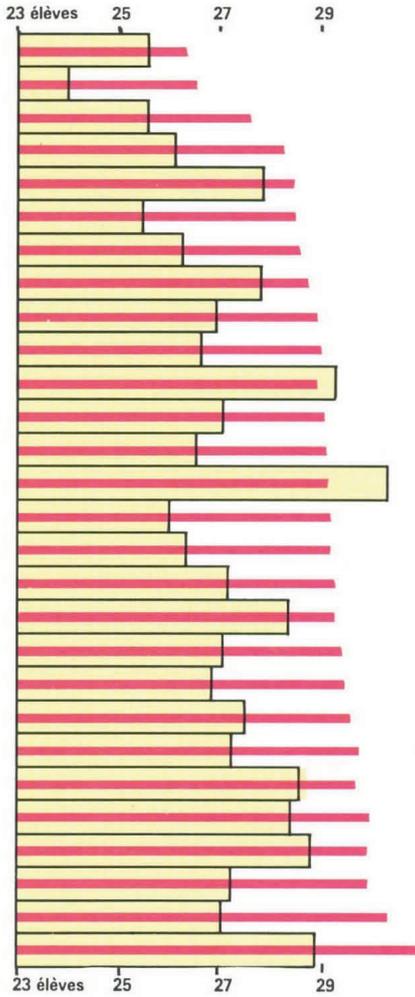
### Collège 1er cycle



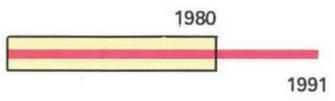
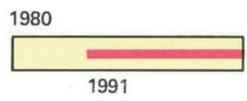
### LP 2nd cycle professionnel



### Lycée général et technologique



MÉTROPOLE



**L**es tailles moyennes des classes observées dans les différents cycles d'enseignement, leurs évolutions et variations académiques renseignent sur l'effort consenti pour l'accueil des élèves, et sur son équilibre géographique. Mais cette information ne suffit pas. Les structures pédagogiques de chaque cycle, la variété de peuplement des zones rurales et urbaines et la carte scolaire associée font en effet que les nombres d'élèves par classe fluctuent fortement autour de ces moyennes générales.

**Fortes dispersions de la taille des classes, notamment dans les écoles primaires et les lycées...**

En retenant pour chaque niveau des 1er et 2nd degrés un intervalle de taille particulièrement large (10 élèves) autour de la moyenne, on constate ainsi qu'une proportion non négligeable de classes en franchissent pourtant les limites. La concentration de taille apparaît un peu plus grande en maternelle et collège dont moins d'une classe sur cinq compte ou bien une trentaine d'élèves, ou bien moins de 20. Dans plus de 40 % des classes de primaire, en revanche, les effectifs sont soit supérieurs à 25, soit égaux ou inférieurs à 15. En lycée, la proportion dépasse un tiers (plus de 35 élèves ou moins de 25).

**...et dans les académies à dominante rurale.**

Une telle dispersion de la taille des classes s'observe surtout dans les académies à dominante rurale ou à faible densité démographique, où les regroupements d'élèves sont plus difficiles (Massif Central, ouest-sud-ouest). Bien que bénéficiant de dotations moyennes satisfaisantes, des académies peuvent dès lors comporter de nombreuses classes à effectifs élevés, « compensées » par de nombreuses classes à effectifs réduits. C'est le cas de Toulouse et Rennes en maternelle (tandis que Nice présente à ce niveau un éventail de tailles très resserré), ou d'Aix-Marseille en lycée.

L'importance des moyens dont disposent les académies, qui conditionne le nombre moyen d'élèves par classe, vient évidemment peser sur la fréquence des situations « extrêmes » : on retrouve à tous les niveaux de nombreuses classes à effectifs élevés à Lille, alors qu'elles sont rares dans les écoles et collèges de Clermont-Ferrand et Limoges, dans les lycées corses et toulousains, comme dans les départements d'Outre-mer (qui connaissent pourtant un essor soutenu des seconds cycles).

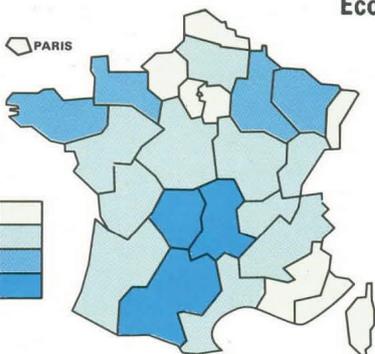
# La dispersion de la taille des classes

## Écoles maternelles % classes

20 élèves et -

moyenne 4,0 %

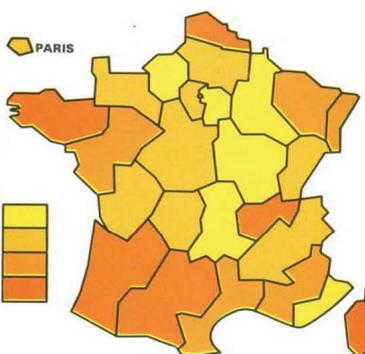
- de 3 %  
de 3 à 6 %  
de 6 à 9 %  
+ de 9 %



+ de 30 élèves

moyenne 14,7 %

- de 7 %  
de 7 à 14 %  
de 14 à 21 %  
+ de 21 %

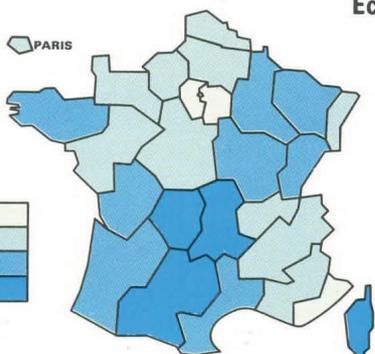


## Écoles primaires % classes

15 élèves et -

moyenne 9,7 %

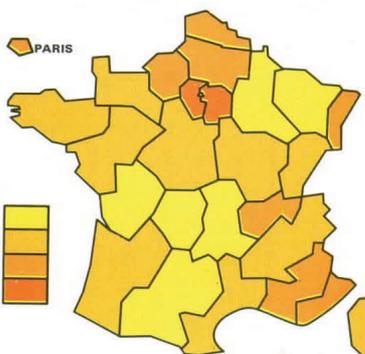
- de 6 %  
de 6 à 10 %  
de 10 à 14 %  
+ de 14 %



+ de 25 élèves

moyenne 31,7 %

- de 24 %  
de 24 à 32 %  
de 32 à 40 %  
+ de 40 %

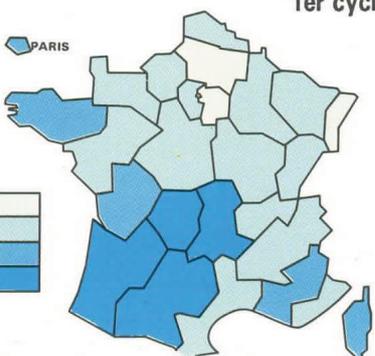


## 1er cycle (hors CPPN - CPA) % classes

- de 20 élèves

moyenne 9,4 %

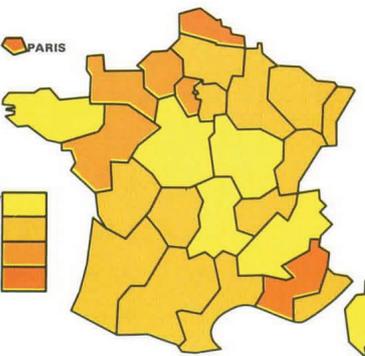
- de 7 %  
de 7 à 10 %  
de 10 à 13 %  
+ de 13 %



30 élèves et +

moyenne 7,7 %

- de 5 %  
de 5 à 8 %  
de 8 à 11 %  
+ de 11 %

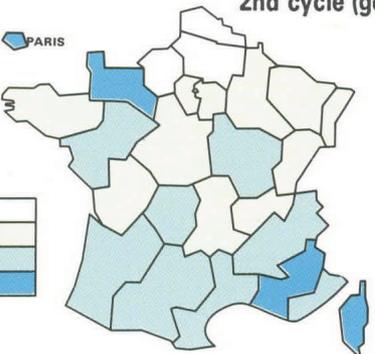


## 2nd cycle (général et technologique) % classes

- de 25 élèves

moyenne 22,2 %

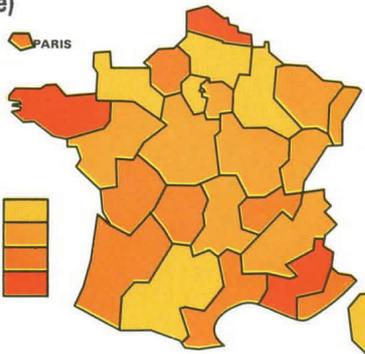
- de 17 %  
de 17 à 22 %  
de 22 à 27 %  
+ de 27 %



+ de 35 élèves

moyenne 12,8 %

- de 9 %  
de 9 à 13 %  
de 13 à 17 %  
+ de 17 %



**7 milliards de francs en 1991  
au titre des bourses.**

**1 élève sur 4 obtient une  
bourse dans le secondaire,  
( 1 sur 2 dans l'enseignement  
spécial ) et 1 étudiant sur 7  
dans l'enseignement supérieur.**

**Nettement moins de boursiers  
en Ile-de-France et à Nice qu'en  
Outre-mer et dans le Nord.**

**L**es statistiques de boursiers témoignent de l'effort que consacre chaque année l'État pour aider les familles les moins favorisées à assurer la meilleure scolarisation de leurs enfants : tous ministères confondus, cet effort s'élève à 7 milliards de francs en 1991. Les proportions d'élèves boursiers, variables d'une académie à l'autre, révèlent aussi des disparités géographiques de structure sociale, plus précisément de revenus et quotients familiaux.

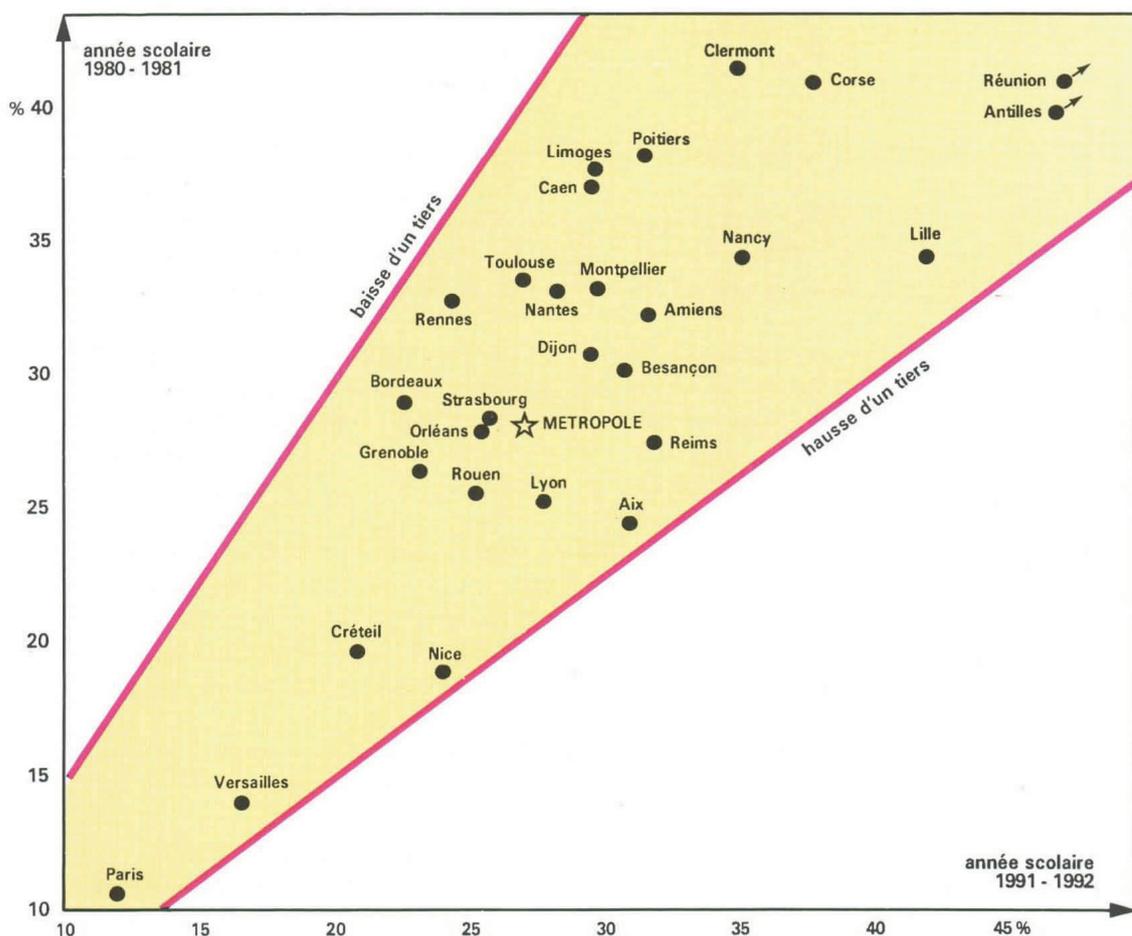
L'enseignement secondaire compte aujourd'hui 1 500 000 boursiers, soit 27 % des élèves, à peu près comme en 1980 (28 %) mais sensiblement moins qu'il y a 20 ans (40 %), baisse que l'on peut attribuer à l'amélioration des conditions matérielles des familles comme à l'évolution des seuils en deçà desquels les bourses sont attribuées. Cette proportion reste très variable selon le niveau et le secteur d'enseignement : 30 % de boursiers dans le public et 16 % dans le privé, plus de 50 % en enseignement spécial, un quart en 1er cycle et 2nd cycle technologique, 37 % en professionnel et seulement 17 % dans les classes d'enseignement général des lycées : on mesure là les différences d'origine sociale de ces publics scolaires.

Les écarts entre académies sont de même ampleur : plus de 50 % de boursiers Outre-mer pour seulement 10 % à Paris. Le reste de l'Ile-de-France et Nice comptent nettement moins de boursiers que la moyenne ; Nancy, Lille, Clermont et la Corse nettement plus. Si la proportion d'élèves boursiers est globalement stable depuis 10 ans, les proportions académiques ont pu fluctuer ; les évolutions, allant d'une baisse d'un tiers à une hausse équivalente, ne bouleversent cependant pas la physionomie globale des disparités.

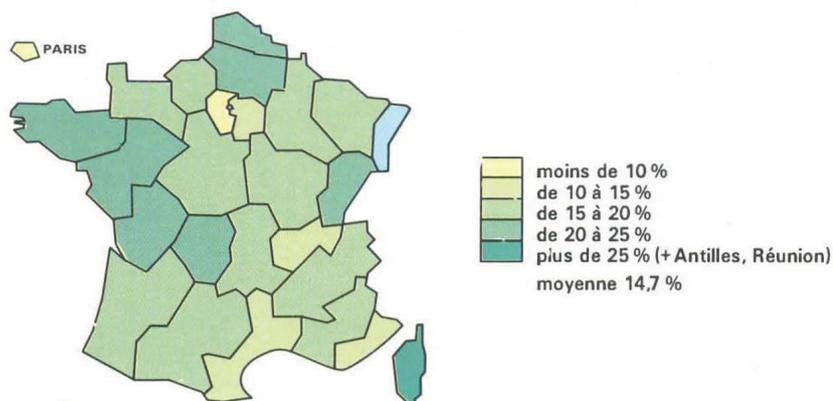
Les statistiques relatives à l'enseignement supérieur font état de 250 000 boursiers sur critères sociaux, soit 15 % de l'ensemble de la population étudiante. La structure sociale différente explique cette moindre proportion, autour de laquelle on retrouve des valeurs élevées dans le Nord et le Centre-Ouest, et relativement peu de boursiers en Ile-de-France (dont le poids dans l'enseignement supérieur dépasse nettement son simple poids « démographique »). En province, l'académie de Nice se situe à nouveau en deçà de la moyenne nationale, de même que celles de Lyon et Montpellier.

# La proportion de boursiers

## Proportions académiques de boursiers dans l'enseignement secondaire en 1980 et 1991



## Proportion de boursiers (sur critère social) dans l'enseignement supérieur en 1990 - 1991



**Les zones d'éducation prioritaire regroupent 6 000 écoles, collèges, lycées publics...**

**...12 % d'écoliers et 15 % de collégiens.**

**L'ouest et le centre de la France moins concernés que les académies de Lille, Lyon, Rouen ou Aix-Marseille.**

**M**ise en place en 1981, la politique des zones d'éducation prioritaire a pour objet de renforcer l'action éducative dans des zones où les conditions sociales constituent un obstacle pour la réussite scolaire des enfants. Redéfinie à la rentrée 1990, la carte des ZEP regroupe maintenant plus de 6 000 établissements, écoles, collèges et lycées publics, majoritairement concentrés dans des communes urbaines de grande taille.

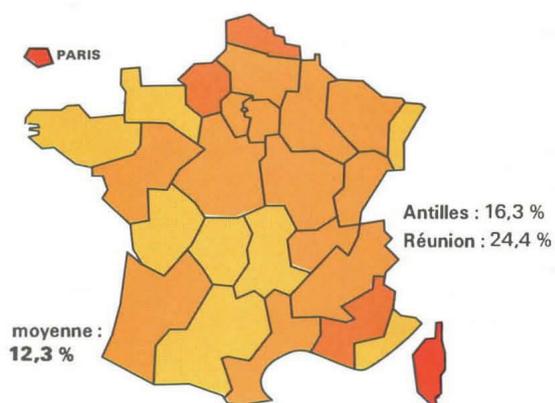
Les ZEP ont une composition relativement diversifiée, si bien que les différents types d'établissements sont inégalement concernés : 12 % des écoliers, 15 % des collégiens, 9 % des lycéens de l'enseignement professionnel et seulement 2 % pour le général et le technologique sont actuellement scolarisés en ZEP. Les proportions d'élèves accueillis en ZEP varient fortement d'une académie à l'autre. Aix, Lyon et Rouen se situent assez systématiquement, depuis l'origine, au dessus des proportions moyennes. Tandis qu'Amiens, Lille et les académies d'Outre-mer comptent davantage de zones de 1982 à 1990, c'est l'inverse pour Toulouse. L'ouest et le centre restent moins concernés.

La composition des zones étant très variable, le degré d'implication des académies peut fortement différer d'un type d'établissement à l'autre. Beaucoup d'écoliers et collégiens de Paris, Lille ou de Corse sont en ZEP, ce qui n'est presque jamais le cas de leurs lycéens. On constate en revanche que Versailles et Lyon privilégient le classement en ZEP de leurs lycées professionnels.

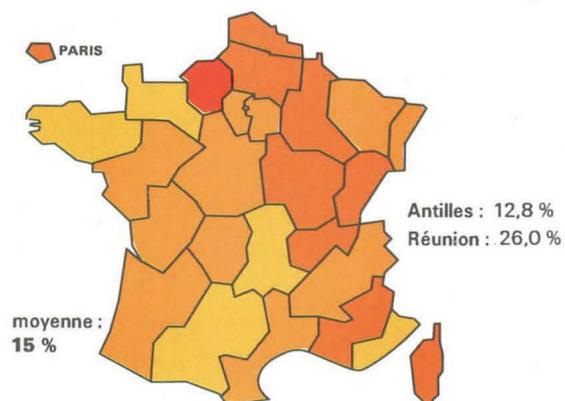
# La proportion d'élèves accueillis en ZEP

## Proportions d'élèves accueillis en Zone d'Education Prioritaire - 1990

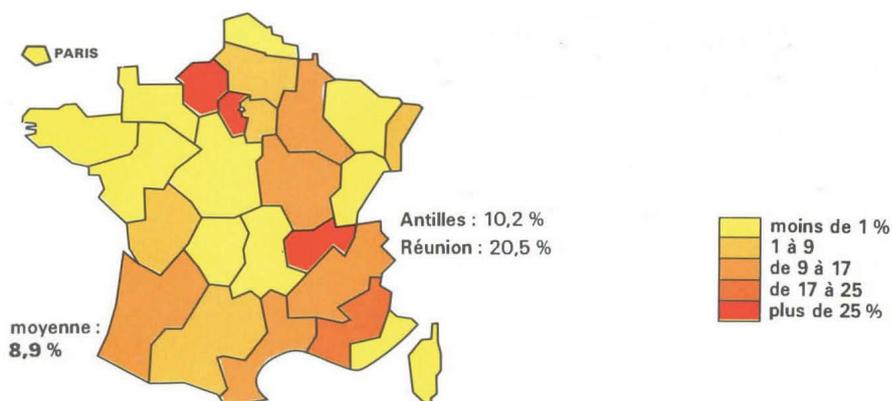
### Écoles - premier degré



### Collèges



### Lycées professionnels





# ***Le fonctionnement***

Il y a 30 ans, la France méridionale, en particulier méditerranéenne, l'Île-de-France ainsi que la Bretagne multipliaient les signes d'une avance scolaire sur le nord et l'est du pays : plus grand développement de la scolarisation, proportions supérieures de lycéens, de bacheliers et plus encore d'étudiants.

Ce paysage n'a certes pas totalement disparu, mais il se trouve singulièrement relativisé par l'ampleur des évolutions intervenues depuis lors dans notre enseignement secondaire et supérieur, tout particulièrement ces dernières années. La proportion de bacheliers vient ainsi de doubler en l'espace de 15 ans, si bien que toutes les régions dépassent aujourd'hui nettement le niveau qu'atteignaient les plus avancées, au milieu des années 1970.

La création et le développement des filières technologiques et professionnelles ne sont pas étrangers aux progrès sensibles réalisés par les académies autrefois les moins scolarisées qui, comme Nancy-Metz ou Lille, rattrapent maintenant leurs retards. L'enseignement général, dont le poids se renforce ces dernières années, reste sans doute plus solidement implanté dans les zones « traditionnelles » de forte scolarisation, mais là aussi les différences s'amenuisent, comme elles tendent à s'atténuer dans l'enseignement supérieur, avec l'essor spectaculaire du supérieur court ( STS ) dans le nord de la France.

De telles différences, qui reflètent le poids persistant de l'histoire, de la culture ou de l'économie des régions, s'expriment aussi au travers des procédures d'orientation où les ambitions des familles varient d'une catégorie sociale à l'autre. Tandis que ces ambitions, portées par des politiques volontaristes de développement de la scolarisation, évoluent partout, dans tous les milieux, il apparaît également que les seules différences régionales de structure sociale ne rendent pas compte des disparités actuelles de scolarisation.

**Le développement général  
de l'accueil en maternelle.**

**L**e système éducatif français se distingue par un effort massif de scolarisation avant 6 ans, âge où elle devient obligatoire avec l'entrée au cours préparatoire. On sait que cette scolarisation précoce favorise, en moyenne la réussite scolaire future des élèves dans l'enseignement élémentaire. De fait, les années 1960 et 1970 ont permis d'étendre et de généraliser progressivement l'accueil des enfants de 4 et 5 ans en maternelle.

**La scolarisation des enfants  
de 3 ans s'améliore partout, en  
particulier à Amiens et Rouen...**

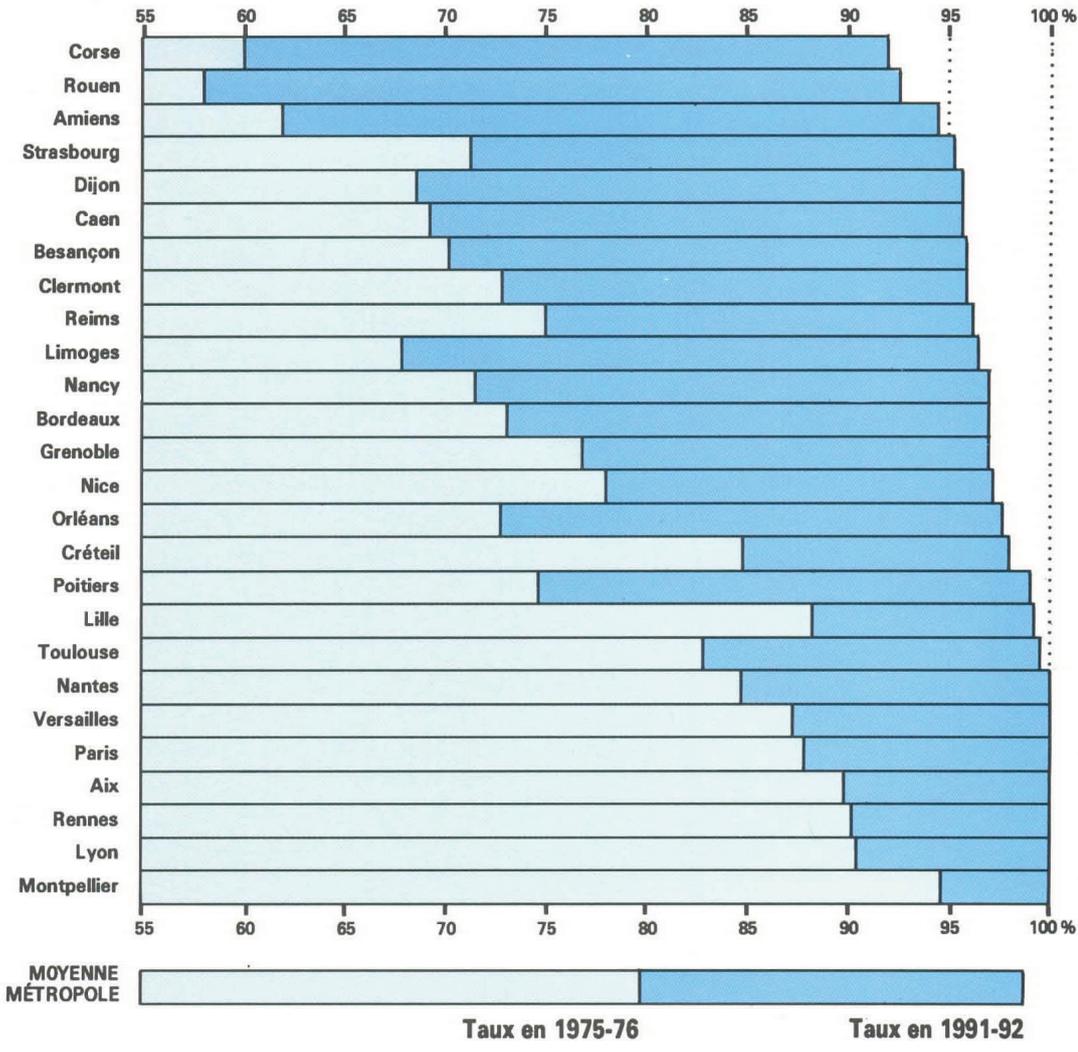
Contrairement à la scolarisation dès 2 ans, celle des enfants de 3 ans a continué de progresser régulièrement ces dernières années pour devenir maintenant presque totale, alors qu'elle ne concernait que 80 % d'une génération en 1975. Ce progrès touche l'ensemble des académies, et plus particulièrement celles, plutôt situées au nord de la Loire, qui présentaient il y a 15 ans un retard par rapport à la moyenne nationale : Amiens, Besançon, Caen, Dijon, Limoges et Rouen. On remarquera que ces académies figurent aussi, assez régulièrement, en deçà des moyennes nationales pour les indicateurs de scolarisation dans l'enseignement secondaire. Au nord, Lille fait cependant exception avec une scolarisation précoce constamment développée, à l'inverse de la Corse.

**...mais n'est pas encore  
totalement généralisée.**

Toutes les académies n'accueillent pas encore aujourd'hui l'ensemble des enfants de 3 ans. La volonté d'assurer l'égalité de tous devant ce service éducatif, proclamée par la loi d'orientation, demande donc la poursuite des efforts de scolarisation, en particulier dans les zones rurales.

# La scolarisation à 3 ans

Évolution des taux de scolarisation à 3 ans, de 1975 à 1991



**Il y a 30 ans, opposition entre un nord industriel et moins scolarisé, et une France du centre et du sud, rurale, maintenant « tertiarisée ».**

**L'environnement économique pèse sur la géographie de l'apprentissage, et de l'enseignement technique.**

**Effacement progressif de l'avance méridionale.**

**D**epuis plusieurs décennies, une France méridionale, située en dessous d'une ligne joignant Bordeaux à Genève, manifeste des signes convergents d'une avance de scolarisation sur la France du nord, Paris et Bretagne exceptés : décalage, d'abord, dans le « boom » scolaire des années 60 qui voient s'ouvrir l'enseignement secondaire, puis fréquences systématiquement supérieures de lycéens, de bacheliers et d'étudiants.

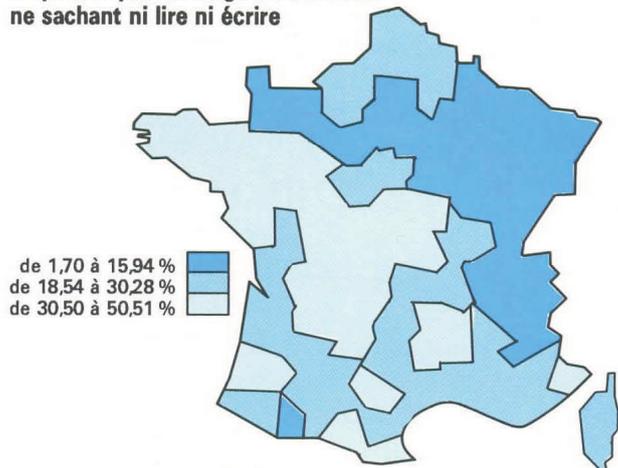
La carte de scolarisation relative à l'année 1962-1963 fait clairement ressortir cette géographie de l'école, qui oppose une France industrielle et une France rurale maintenant largement « tertiarisée », où les différences de structure sociale et culturelle précédemment présentées jouent évidemment un rôle important. La plus ou moins grande présence de cadres, d'actifs diplômés dont les enfants réussissent le mieux à l'école, ne manque pas d'influer sur les situations et résultats scolaires académiques.

Un tel paysage, celui des années 1960, paraît de fait issu des mutations économiques de la fin du XIXe siècle. Des données plus anciennes indiquent en effet que l'on savait plus souvent signer dans le nord et l'est, que les conscrits de ces régions comptaient moins d'illettrés que dans le sud ou l'ouest (en 1866). Profitant du développement industriel de leur région, les jeunes du Nord y trouvent aisément un emploi d'ouvrier, et quittent l'école pour se « former sur le tas » : c'est alors le développement de la scolarisation qui se trouve freiné. Dans d'autres régions, le diplôme devient à l'inverse le moyen d'assurer son ascension sociale. L'opposition économique nord-sud persistant, la géographie de l'apprentissage, de l'enseignement technique ou professionnel et de l'enseignement général tend à s'enraciner et à se transmettre d'une génération à l'autre. La survivance de telles inégalités régionales « traditionnelles » montre bien le poids des héritages au sein d'une institution qui était pourtant fortement centralisée.

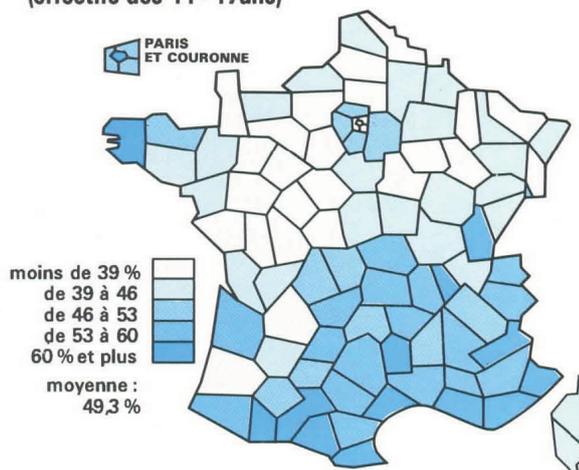
L'histoire des progrès plus récents de l'accès au baccalauréat trouble cependant ce paysage scolaire. Au milieu des années 1970, 30 % des jeunes générations parvenaient au terme de l'enseignement secondaire, proportion allant d'un minimum de 20 %, toujours au nord de la Loire (Aube, Ardennes, Meuse, Orne, Mayenne, Indre, Loir et Cher) à 40 % ou plus dans des départements tous (hors Paris et les Hauts-de-Seine) méridionaux. Avec une moyenne largement supérieure et proche de 60 %, la carte de 1991 apparaît bien plus complexe et « éparpillée » : dans les départements bretons mais aussi en Lorraine et dans le Nord, on relève des fréquences nettement plus fortes que dans les académies de Bordeaux ou Montpellier. Et la carte des progressions intervenues depuis 15 ans fait surgir une opposition nord-sud, cette fois à l'avantage du nord. Les évolutions académiques confirment l'effacement progressif de l'avance méridionale : tandis que Toulouse et Aix-Marseille se maintiennent parmi les académies à forts taux d'accès au bac, le Limousin et la Bretagne figurent maintenant en tête et les régions de l'est avoisinent aujourd'hui (Alsace exceptée) et même dépassent les moyennes nationales.

# La scolarisation dans le second degré ...

**Estimation du degré d'instruction des adultes (hommes) en 1866, d'après le pourcentage de conscrits ne sachant ni lire ni écrire**

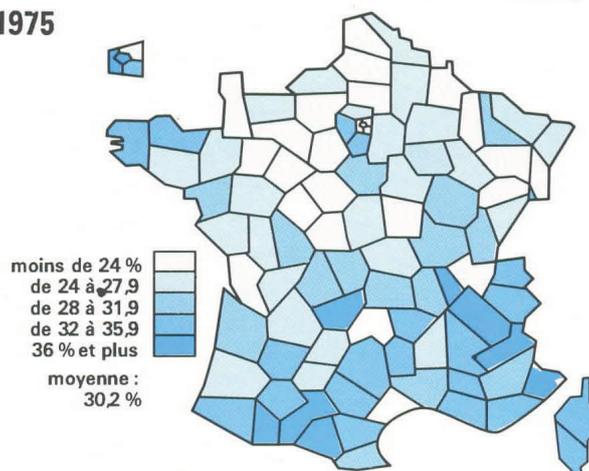


**Année scolaire 1962/1963**  
Scolarisation dans le second degré (effectifs des 11 - 17ans)

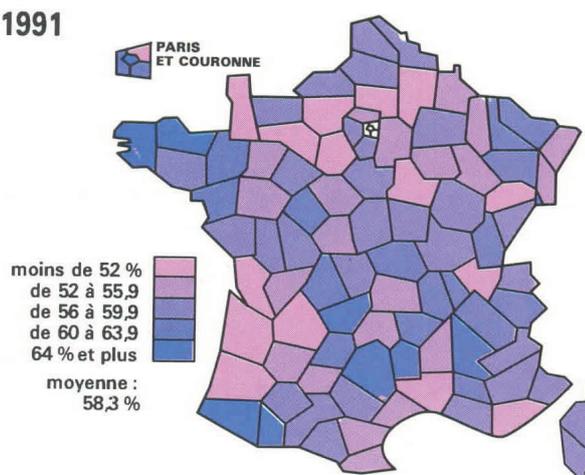


**Taux d'accès au baccalauréat**

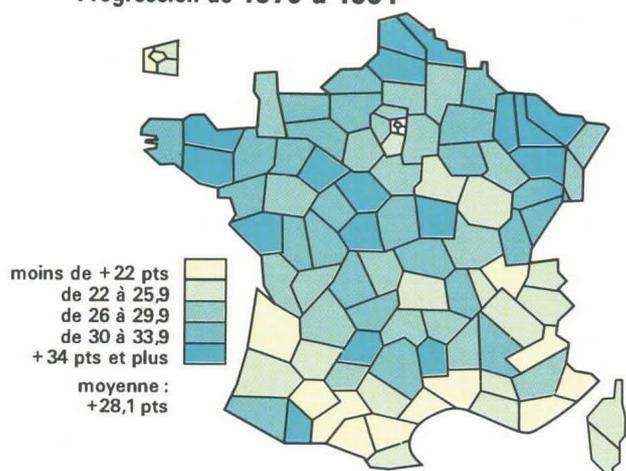
1975



1991



**Progression de 1975 à 1991**



**Dans plusieurs régions ouvrières,  
l'accès au baccalauréat dépasse  
aujourd'hui le niveau attendu,  
compte tenu de la structure  
sociale de la région.**

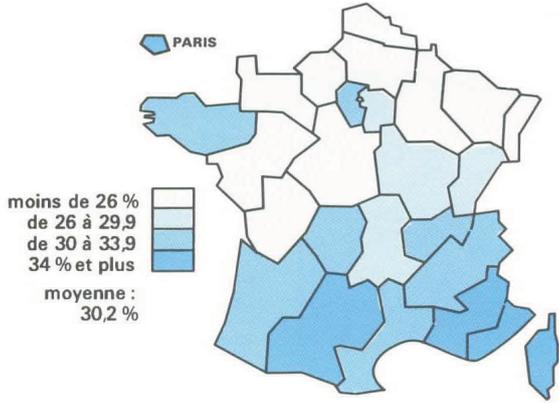
La nature et l'ampleur des évolutions actuelles traduisent sans doute l'influence du dynamisme ou volontarisme des politiques de formation, auxquelles chaque région se trouve désormais associée dans le cadre de la décentralisation. Quant aux données départementales, souvent contrastées autour des moyennes académiques, elles apportent une série de résultats plutôt inattendus (les Hautes-Pyrénées, comme l'Aveyron, la Lozère et même le Lot figurent ainsi très régulièrement parmi les départements de tête) qui confirment la multiplicité et la complexité des facteurs intervenant dans la géographie de l'école pour expliquer les configurations « locales » du système éducatif.

Connaissant les comportements « nationaux » des enfants issus des différentes catégories socio-professionnelles, et notamment leur fréquence respective d'accès au baccalauréat, on peut tenter de distinguer dans les disparités régionales de 1991 ce qui est directement imputable à leur structure sociale propre. Cet effet « structurel » n'explique pas tout. Ainsi, en Bretagne, Limousin, Midi-Pyrénées et Franche-Comté, mais aussi dans les régions ouvrières de Lorraine et Nord-Pas-de-Calais, l'accès au bac dépasse le niveau que leur population ferait attendre. La situation est inverse en Normandie, Picardie, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Alsace, de même qu'en Ile-de-France où les taux observés sont certes élevés, mais en deçà des valeurs attendues (c'est-à-dire des valeurs auxquelles la structure sociale de Paris aurait « dû » conduire). En Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne ou Rhône-Alpes, les taux réels sont semblables aux valeurs attendues (\*).

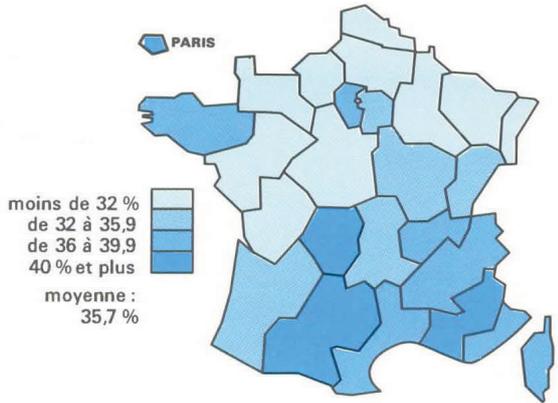
*(\*) Cette comparaison entre taux d'accès au baccalauréat observé dans une génération, et taux attendu compte tenu de la structure sociale de l'académie figure dans l'État de l'École publié en octobre 1992, avec un commentaire spécifique.*

# ... et l'accès au baccalauréat

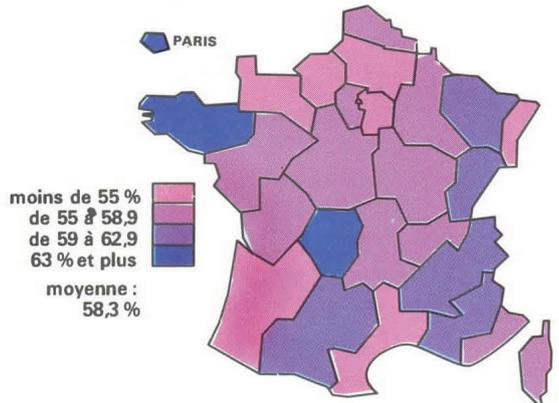
### Taux d'accès 1975



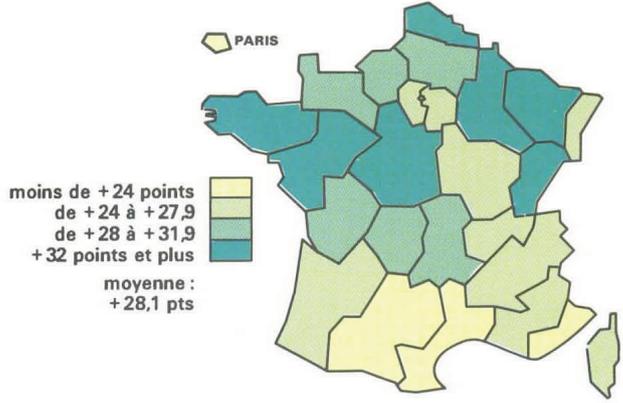
### Taux d'accès 1982



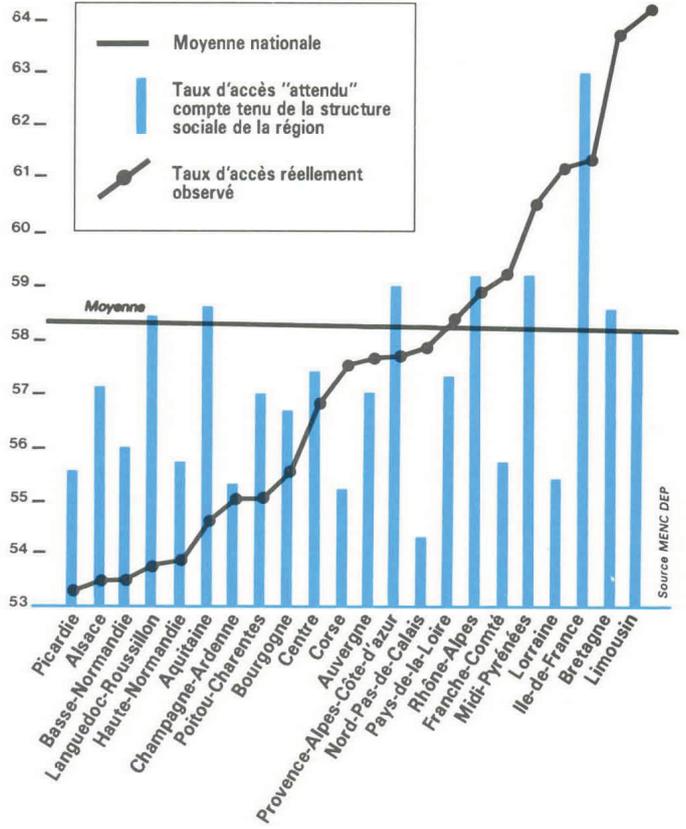
### Taux d'accès 1991



### Progression de 1975 à 1991



### Effet de la structure sociale



Lecture : Si les jeunes Picards parvenaient au baccalauréat dans les proportions relevées nationalement dans les différentes catégories sociales, on obtiendrait un taux d'accès régional de 55,6 % contre 58,3 %, moyenne générale observée sur l'ensemble de la métropole : cet écart mesure le "désavantage" lié à la structure sociale de la région. Le taux réellement observé en Picardie à la rentrée 1991 se situe en dessous de cette valeur théorique "attendue" puisqu'il s'établit à 53,2 %.

**9 jeunes de 17 ans sur 10 poursuivent leurs études.**

**L**a situation scolaire des garçons et filles de 17 ans montre d'abord qu'un dixième de ces jeunes ont, leur scolarité obligatoire accomplie, abandonné à cet âge leur formation initiale (proportion identique à celle des sorties sans qualification). Ceux qui restent scolarisés se répartissent diversement, d'une académie à l'autre, selon les principales filières d'enseignement : second cycle général et technologique, voire enseignement supérieur pour quelque 2 % de bacheliers dès 17 ans, second cycle professionnel pour préparer un CAP ou BEP, apprentissage, enfin d'autres situations, relativement marginales, en 1er cycle (classes technologiques) ou dans l'enseignement spécial.

**En Normandie, Picardie, Alsace, moins de lycéens de la seconde à la terminale.**

Limoges et Rennes, où la scolarisation globale des 17 ans se révèle déjà supérieure à la moyenne de 90 %, accueillent plus de la moitié de leurs adolescents en lycée d'enseignement général et technologique, comme les académies méridionales d'Aix-Marseille et Corse, Toulouse, Grenoble et Lyon. A l'opposé ce sont la Normandie, la Picardie et l'Alsace qui comptent le moins de lycéens de la seconde à la terminale. Dix points séparent encore les académies extrêmes, mais on constate lors de la dernière décennie que les seconds cycles généraux et technologiques relevant de l'Éducation nationale ont connu un essor particulièrement prononcé au nord de la Loire.

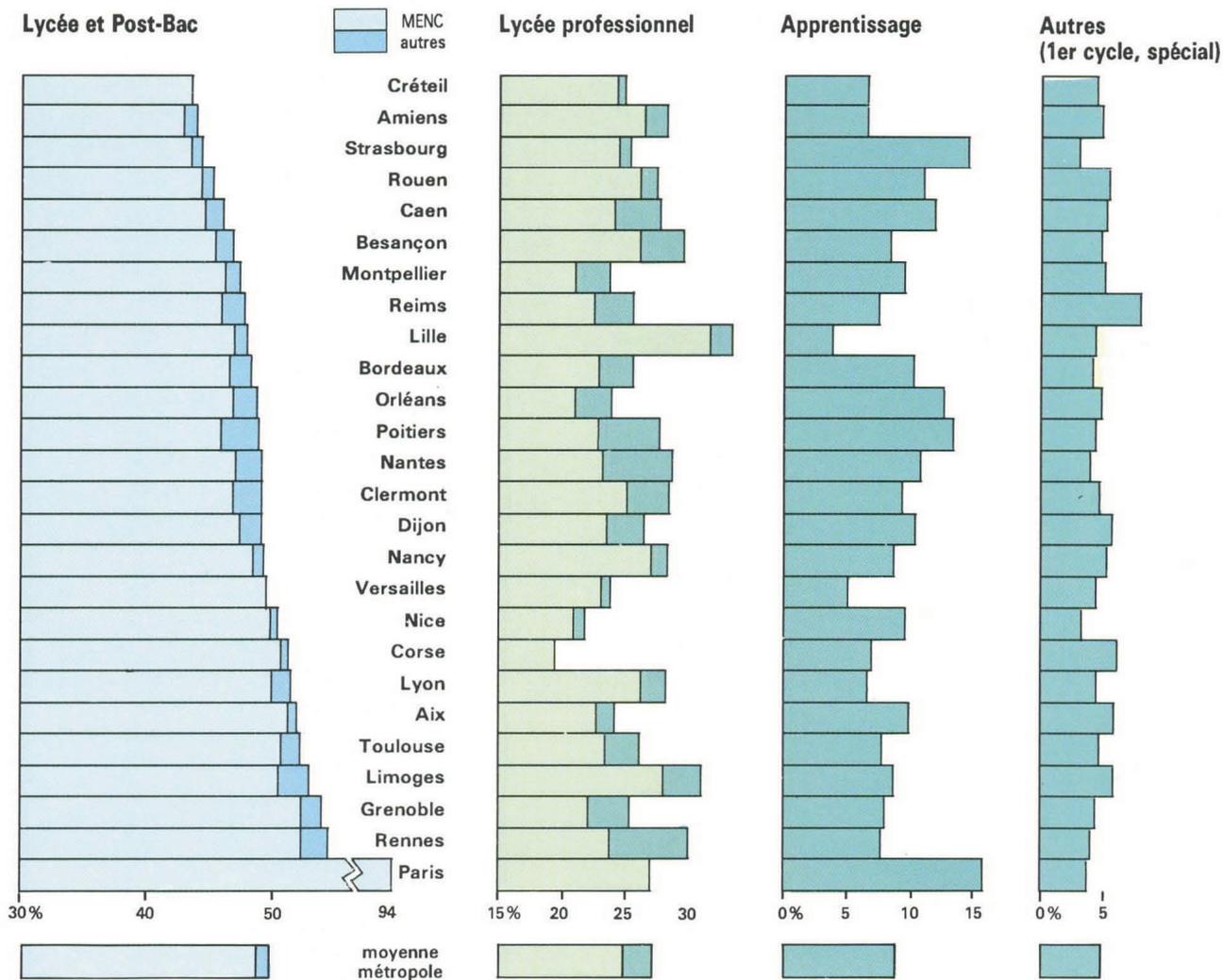
La géographie de l'enseignement professionnel se démarque de la précédente sans en être le strict négatif. En L.P., on relève à nouveau des fréquences de scolarisation supérieures à la moyenne à Rennes, Limoges, Lyon, accompagnées cette fois de Lille, Clermont, Poitiers et Nantes. Pour certaines académies, rurales, l'importance de cette scolarisation tient à une solide implantation de l'enseignement agricole.

**L'apprentissage, dans certaines académies, apparaît pour de nombreux garçons comme une filière alternative à l'enseignement professionnel scolaire.**

Concernant près de 9 % des adolescents, principalement des garçons, l'apprentissage apparaît comme une filière alternative à l'enseignement professionnel scolaire. Leurs implantations géographiques sont contrastées : Lille privilégie la préparation au CAP et BEP en LP et compte peu d'apprentis, alors que c'est l'inverse en Alsace. Il reste cependant possible, comme à Poitiers ou Nantes, de trouver ces deux modes de formation simultanément bien représentés, au regard des moyennes nationales.

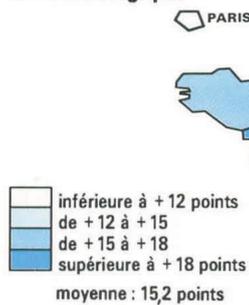
# La situation scolaire à 17 ans

## SITUATION EN 1990 : toutes formations de tous ministères

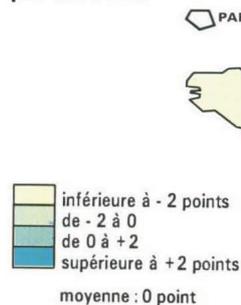


## ÉVOLUTION DE 1982 à 1991 des taux de scolarisation en 2nds cycles – MENC

### Second cycle général et technologique



### Second cycle professionnel



**L**es filles réussissent mieux à l'école que les garçons. Bénéficiant d'acquis scolaires légèrement supérieurs en français, elles ont moins de retard, sont majoritaires au lycée et plus encore parmi les titulaires du baccalauréat, grâce à des taux de succès un peu plus élevés.

**Dans toutes les académies, il y a plus de bachelières que de bacheliers.**

Les statistiques du baccalauréat 1991 permettent de mesurer dans chaque département les proportions respectives de bacheliers et bachelières parmi la « génération » en âge d'obtenir le diplôme (lauréats des séries générales et technologiques uniquement ; il sera prochainement possible d'inclure le bac professionnel). Si la moitié des filles sont bachelières, soit 12 points de plus que les garçons, la grande variété de situations départementales fait ressortir 3 groupes distincts. Le groupe A, principalement mais pas uniquement composé de départements au nord de la Loire, compte à la fois moins de bacheliers et moins de bachelières que la moyenne. C'est l'inverse pour le groupe B comprenant des départements bretons, lyonnais, grenoblois et pyrénéens, mais aussi de l'académie de Nancy. Un troisième groupe composé de nombreux départements ruraux, se signale par une sur-scolarisation féminine accentuée, alors que les garçons y obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne. Il n'existe pas de groupe opposé, présentant une sur-scolarisation uniquement masculine. Les départements où les garçons se rapprochent toutefois des résultats des filles sont généralement urbains.

**La sur-scolarisation féminine touche de nombreux départements ruraux.**

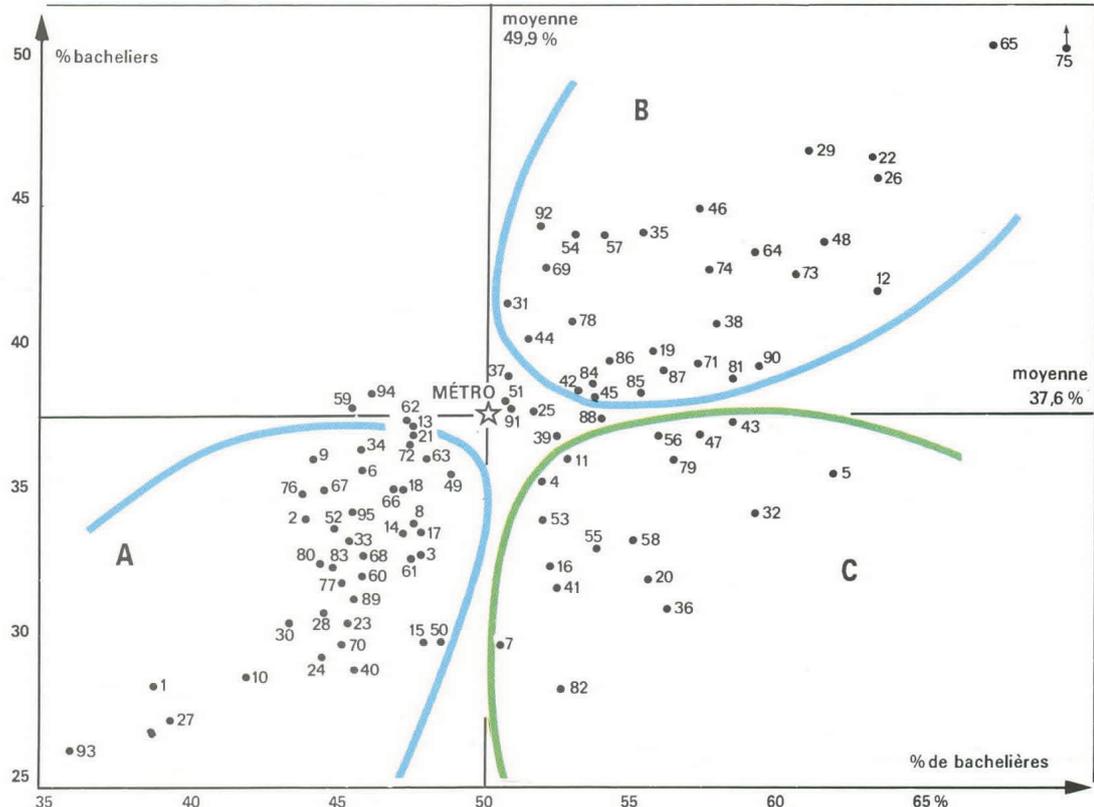
Les données départementales, fortement contrastées puisque 25 points séparent d'un côté l'Ain, l'Eure et la Seine-Saint-Denis des Hautes-Pyrénées où la moitié des garçons et les deux tiers des filles obtiennent le baccalauréat, viennent significativement nuancer les moyennes académiques. Ainsi, des départements géographiquement proches comme la Dordogne et les Landes, le Gers, les Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques se retrouvent très éloignés dans les différents groupes, malgré une certaine proximité de leur profil « socio-économique ». Les disparités géographiques échappent, pour une large part, aux simples différences de structure sociale.

**Les filles restent partout minoritaires dans les classes scientifiques et industrielles.**

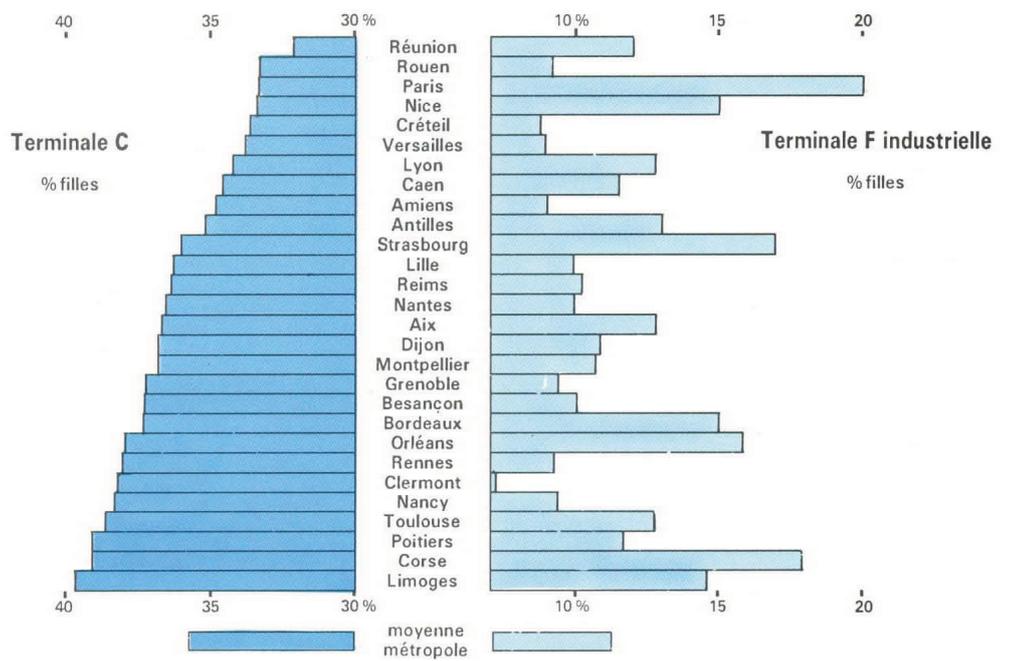
Bien qu'elles devancent les garçons, on a pu parler de la « fausse réussite » des filles qui ne profitent pas de leurs meilleurs résultats (en français, mais pas en mathématiques où les garçons se montrent légèrement supérieurs) pour s'engager dans les séries et filières les plus recherchées, et qui promettent la meilleure insertion professionnelle. Elles restent ainsi largement minoritaires dans les classes scientifiques et industrielles, de manière à peu près constante dans le temps, et à peu près partout. La plus grande présence féminine relevée en terminale C à Limoges, Poitiers, Toulouse ou en Corse (près de 40 % contre moins de 35 % en région parisienne, à Nice, Rouen et la Réunion) ne se confirme pas en terminale F industrielle où les filles ne représentent qu'un neuvième des effectifs, Paris, Strasbourg et Orléans figurant cette fois parmi les académies les plus féminisées.

# La scolarisation des filles

Proportions départementales de bacheliers et bachelières (1991, général + technologique)



Proportion de filles en terminale scientifique et industrielle en 1990-1991



**Il y a 10 ans, à peine plus de 3 élèves sur 4 poursuivaient leur scolarité en collège.**

**M**algré l'instauration à la fin des années 1970 du collège unique, la classe de 5ème est restée lors des rentrées qui suivirent un palier décisif d'orientation. Tandis que le redoublement augmentait régulièrement jusqu'au milieu des années 1980, à peine plus des trois quarts des élèves poursuivaient il y a dix ans, au sortir de la 5ème, leurs études en 4ème générale de collège. Les autres rejoignaient les filières préprofessionnelles (CPPN-CPA) ou s'engageaient dans une préparation en 3 ans au CAP.

Avec la disparition progressive des CPPN, et le remplacement des classes préparatoires au CAP par des classes technologiques qui préservent davantage l'éventail des choix ultérieurs, les 6 ou 7 dernières années sont celles d'une profonde évolution des flux d'élèves : la 5ème a cessé d'être un palier d'orientation.

**De 1980 à 1991, forte progression des passages en 4ème générale et resserrement des situations académiques.**

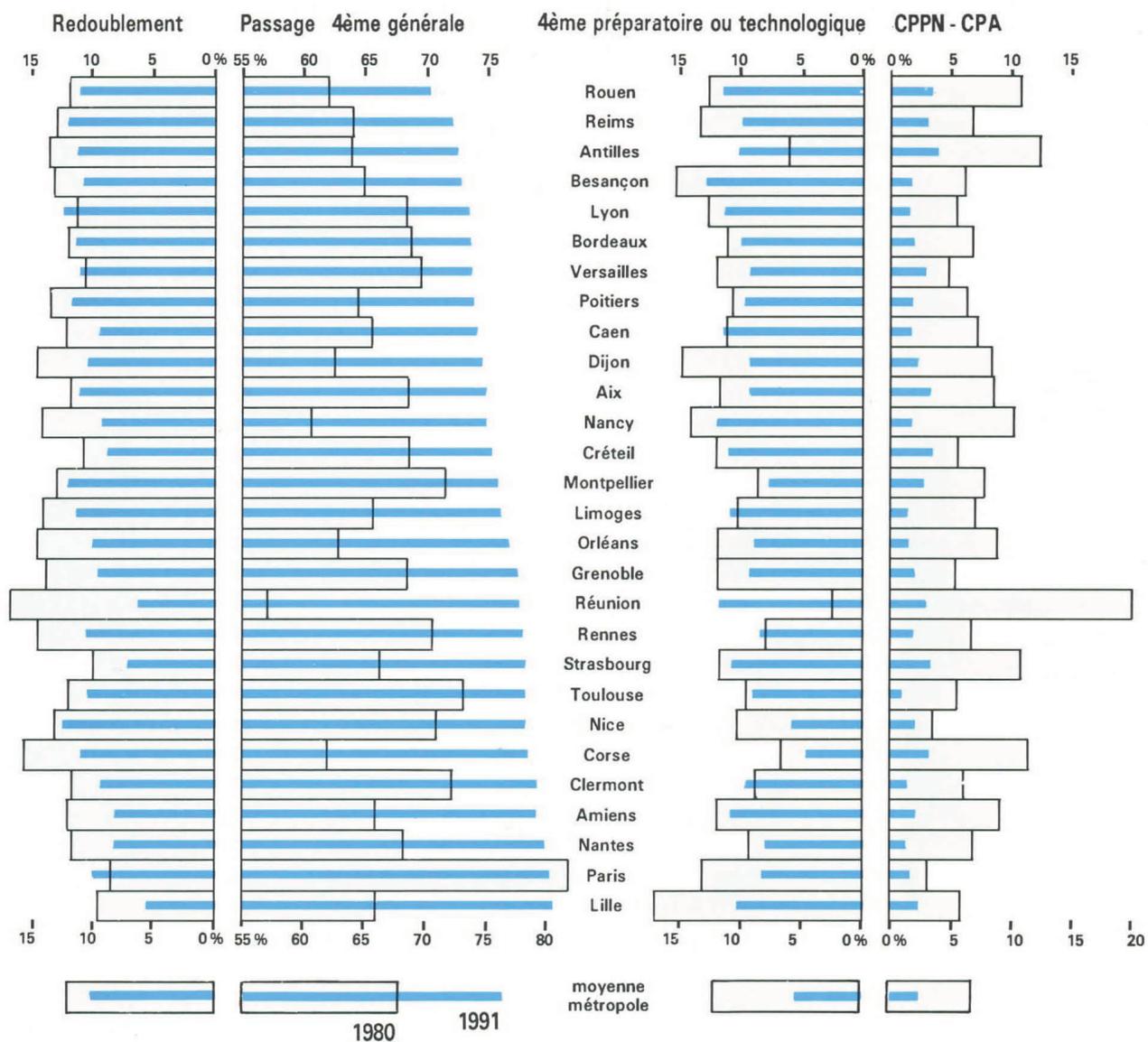
Ce mouvement, accompagné d'une baisse des redoublements est commun à l'ensemble des académies. De 1980 à 1991, les passages en 4ème générale progressent partout ; le gain moyen de 9 points est plus prononcé là où les passages étaient initialement moins fréquents si bien que l'on assiste à un resserrement des situations : 80 % des académies sont aujourd'hui regroupées dans un intervalle de 6 points, contre 10 points en 1980.

**Recul massif des CPPN-CPA, et baisse des taux de redoublement, notamment au nord de la Loire.**

La progression se fait au détriment principal des CPPN-CPA dont le recul massif est général. S'agissant des flux vers les classes préparatoires ou technologiques, ils reculent à Dijon, Reims et Lille où ils étaient particulièrement fréquents, mais aussi à Nice ; ils se maintiennent à Clermont et Rennes et progressent à la Réunion. Si la fréquence des redoublements ne varie guère à Aix, Bordeaux, Lyon ou Versailles, on enregistre de fortes baisses à Nancy, Orléans et Grenoble. Avec des taux de redoublement nettement inférieurs à la moyenne, des académies du nord de la Loire comme Amiens, Strasbourg, Nantes ou Lille se retrouvent aujourd'hui, de manière quelque peu inattendue, parmi celles dont les passages en classe supérieure d'enseignement général sont les plus élevés.

# L'orientation en fin de 5ème

Évolution de 1980 à 1991 (flux d'élèves - public + privé)



**Un flux grandissant d'élèves en lycée.**

**L'**orientation des élèves au terme du 1er cycle, en fin de 3ème générale, connaît une profonde évolution au cours des années 1980 : le nouvel et important accroissement des passages en classe supérieure, en faveur de l'enseignement général (ici, en classe de seconde), conjugué aux évolutions précédemment observées en 5ème, conduit en lycée un flux grandissant d'élèves.

**Nette réduction des sorties, des orientations vers des formations extérieures à l'Éducation nationale.**

Les évolutions académiques, largement concordantes, prolongent le mouvement engagé en 5ème. La progression des passages en secondes générales et technologiques dépasse 9 points de 1980 à 1991 ; commune à l'ensemble des académies, elle est d'autant plus intense que les valeurs initiales étaient faibles, d'où un resserrement des situations. 80 % des académies sont rassemblées sur un intervalle de 6 points, tandis qu'il en fallait plus de 9 il y a dix ans. Ce mouvement entraîne une nette réduction des sorties, ou des orientations vers l'apprentissage ou des formations extérieures à l'Éducation nationale (enseignement agricole notamment). Il s'opère aussi au détriment des passages en seconde professionnelle, préparant au BEP (- 2 points en moyenne mais davantage encore à Nancy, Bordeaux ou Limoges) et des redoublements qui baissent ces dernières années.

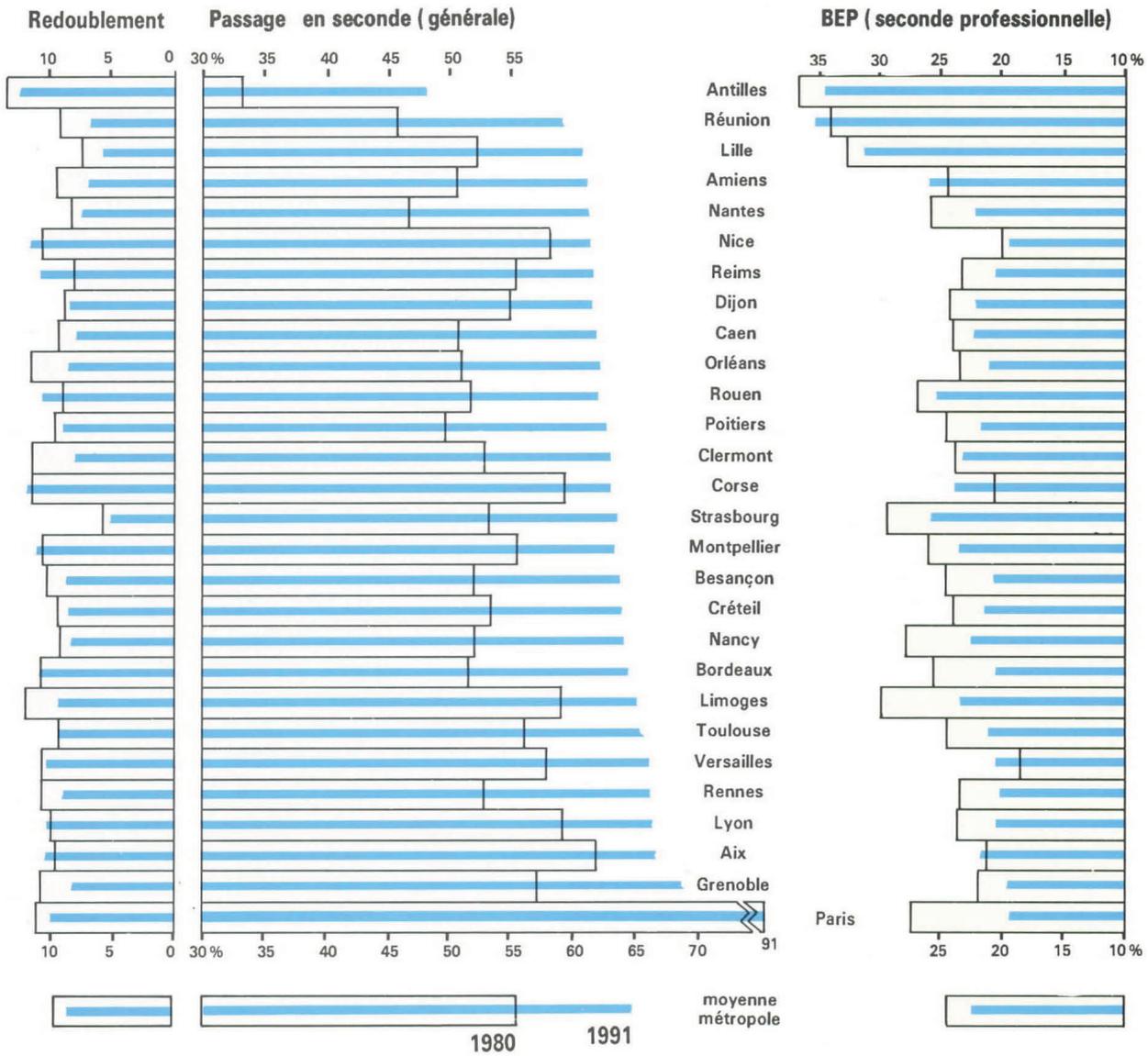
**Resserrement des situations académiques.**

**L'orientation vers les seconds cycles professionnels reste plus fréquente dans le nord.**

L'orientation dans les seconds cycles fait cependant ressortir, en 1991, une géographie plus « traditionnelle » de la scolarisation : ce sont les régions méridionales qui, avec la région parisienne et la Bretagne, continuent de compter le plus d'entrées au lycée. Le BEP reste en revanche implanté et développé dans les départements d'Outre-mer, les académies d'Amiens, Lille, Rouen et celle de Strasbourg qui enregistre aussi, comme les académies d'Orléans, Caen, Nantes et Poitiers, de nombreuses entrées en apprentissage.

# L'orientation en fin de 3ème générale

## Évolution de 1980 à 1991 (flux d'élèves - public + privé)



**L'orientation en fin de 3ème générale concerne trois jeunes sur quatre.**

**Des demandes en faveur de l'enseignement professionnel supérieures à la moyenne dans les académies du nord.**

**Pour 5 % ( Amiens, Caen,..) à 13 % des élèves ( Aix-Marseille, Nice ) les voeux des familles vers une seconde générale n'ont pu être honorés, car ils sont souvent remplacés par un redoublement.**

**M**ise en place il y a près de 20 ans, la procédure d'orientation en fin de 3ème générale implique aujourd'hui l'avenir de plus des trois quarts des jeunes, la classe de 5ème n'étant plus, en amont, un palier d'orientation. Au terme du 1er cycle, cette procédure vient confronter de manière décisive les voeux des familles et les propositions des conseils de classe. Les décisions finalement rendues par l'institution scolaire tiennent évidemment compte de l'acquis scolaire des élèves, mais aussi d'autres variables : demande exprimée, fortement dépendante de l'appartenance sociale et plus ambitieuse pour les cadres, offre de formation et notamment carte scolaire. L'influence de ces différents facteurs, sans doute nuancée par les particularismes et contextes locaux, transparait au travers des données académiques relatives à l'année 1991 (enseignement public).

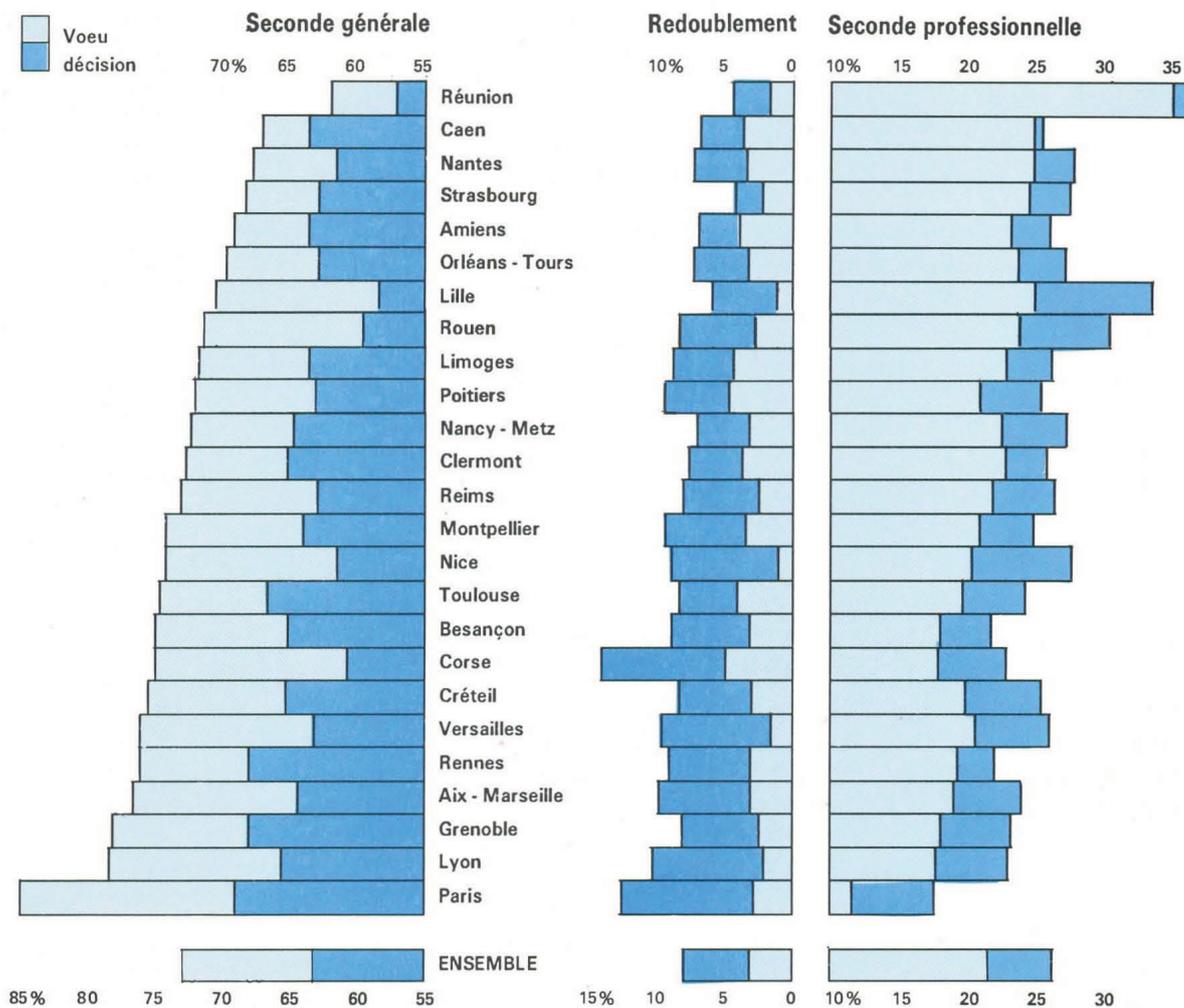
Les voeux des familles se portent plus volontiers vers les classes de seconde générale dans le sud-est de la France, en Bretagne, à Paris puis le reste de l'Île-de-France, mais également, aujourd'hui, en Franche-Comté. Les demandes en faveur de l'enseignement professionnel (seconde professionnelle, préparant au BEP) sont en revanche supérieures à la moyenne dans la plupart des académies du nord, Normandie et Pays-de-la-Loire, comme en Outre-mer.

Après recours éventuel auprès du chef d'établissement, les décisions prises par l'institution scolaire infléchissent incontestablement les demandes initiales. L'orientation en seconde générale recule ainsi de près de 10 points, la procédure tendant à réduire les disparités académiques de départ : les décisions diffèrent du voeu des familles pour seulement 5 % des élèves d'Amiens, Caen, Nantes et Strasbourg, mais pour 13 % de ceux d'Aix, Nice et la Corse. Cet infléchissement se fait au profit des redoublements (+ 5 points ; peu demandé par les familles, il constitue une position commune de « repli », notamment dans les régions où la demande se porte le plus vers l'enseignement général), comme de l'orientation en seconde professionnelle (+ 4,5 points). Le « classement » des académies n'est pas pour autant bouleversé, l'orientation vers l'enseignement professionnel restant plutôt prononcée Outre-mer et dans le nord ; c'est ainsi le cas à Lille où les décisions détournent (comme à Nice) de nombreux élèves de l'enseignement général.

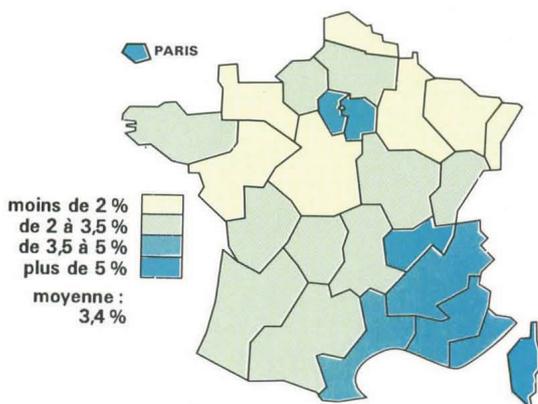
Un peu plus de 3 % des familles d'élèves de 3ème font appel, de 1 à plus de 5 % selon les académies. La fréquence tend à croître avec l'écart voeux-décisions. Nombreux à Nice, Lyon, Corse et Paris, les appels semblent plus rarement utilisés par les familles du centre, nord et est, qui obtiennent alors un peu plus souvent satisfaction que la moyenne (35 %).

# Procédure d'orientation en fin de 3ème générale

## Comparaison des vœux des familles et des décisions d'orientation (public, 1991)



## Fréquences d'appel des décisions d'orientation (pour 100 élèves de 3ème)



Source : MENC, DLC

**Un enseignement spécialisé  
pour des enfants « handicapés  
ou inadaptés ».**

**S**i la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, un certain nombre d'enfants « handicapés ou inadaptés » ne peuvent suivre la scolarité normale qui conduit la très grande majorité des élèves du CP au CM2, puis de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ces enfants sont souvent issus de milieux défavorisés ou de familles d'origine étrangère. Ils reçoivent un enseignement spécialisé, dispensé dans des établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture ou du ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire.

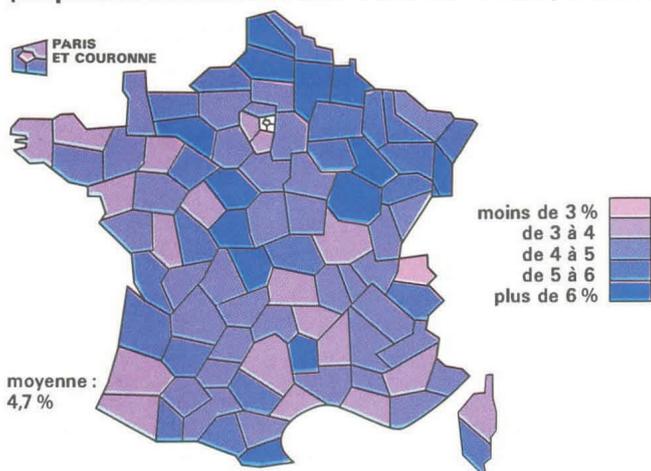
**Une fréquentation plus faible  
dans l'ouest, le Massif Central, et  
le sud que dans le nord et l'est.**

Cette fréquence de scolarisation en enseignement spécial est maximale vers 13-15 ans : elle atteint 4,7 % pour la dernière année connue, 1990-1991, avec d'importantes disparités départementales autour de cette moyenne : moins de 3 % à Paris et en Haute-Savoie, de l'ordre de 7 % dans l'Aisne, les Ardennes, la Haute-Marne, la Creuse, les Pyrénées-Orientales et la Somme. De tels écarts proviennent à l'évidence des besoins propres à la population scolaire des départements comme du réseau d'implantation des établissements spécialisés, dont beaucoup ont été créés au cours des années 1970.

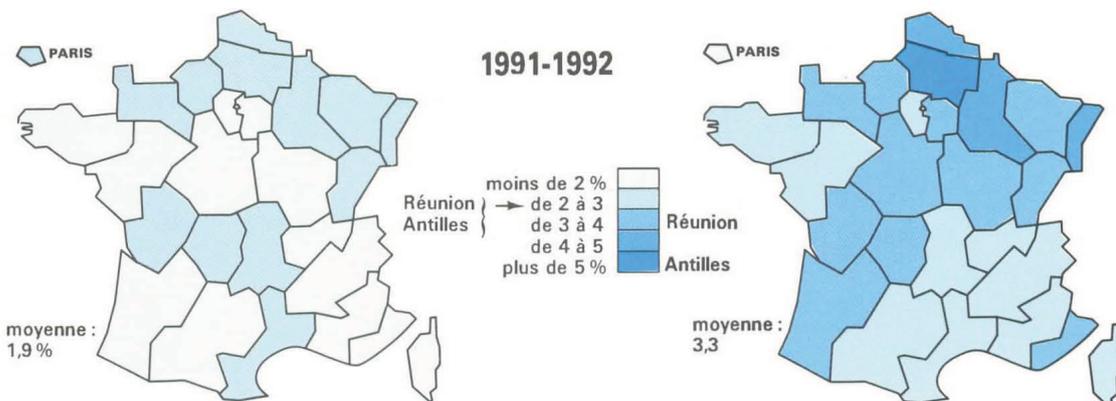
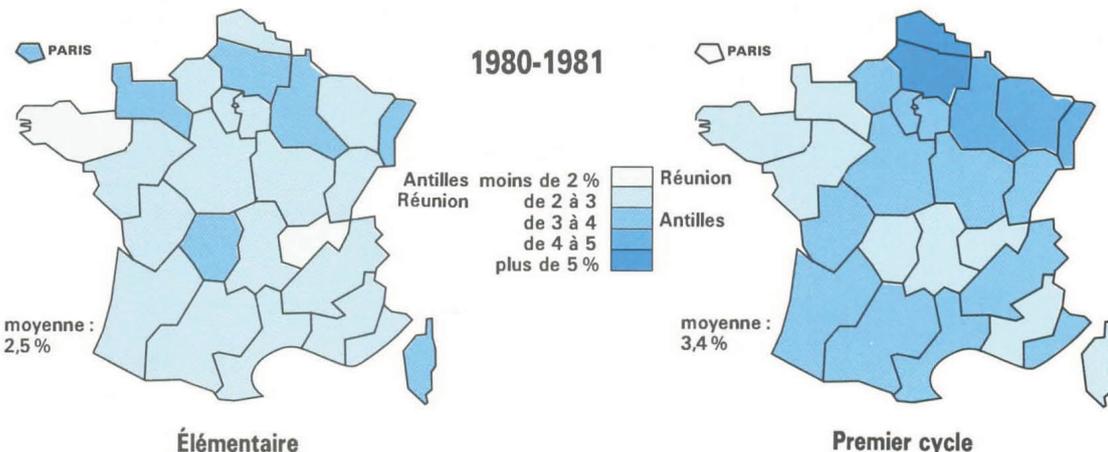
S'agissant de l'enseignement spécial propre à l'Éducation nationale, il touche davantage d'élèves du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire (dans les SES) que d'élèves de l'élémentaire. L'enseignement spécial tend d'ailleurs à régresser régulièrement dans le 1<sup>er</sup> degré, dans l'ensemble des académies. Les SES accueillent en revanche une proportion à peu près constante d'élèves en âge d'être scolarisés au collège (1 pour 30). La fréquentation de l'enseignement spécial reste plutôt faible dans l'ouest, le Massif Central et maintenant le sud de la France. Tandis qu'elle se développe dans les départements d'Outre-mer, elle continue de toucher un plus grand nombre d'élèves dans les académies du nord nord-est.

# L'enseignement spécial

## Proportion d'enfants concernés en 1990 - 91 (fréquences maximales observées à 13 - 15 ans, tous ministères inclus)



## Proportion d'élèves de l'élémentaire et du premier cycle accueillis dans l'enseignement spécial (MENC)



**Une proportion d'élèves étrangers stable dans le premier degré.**

**L**es proportions d'élèves de nationalité étrangère (\*) recensés lors des années 1980 dans les établissements du premier et second degrés (MENC, public et privé) reflètent l'implantation et l'évolution démographique de cette population sur le territoire français (politique d'immigration, natalité, acquisition de la nationalité française), mais aussi des particularités de scolarisation.

**De fortes disparités régionales.**

Parmi les écoliers du premier degré, dont le nombre est fonction directe de la démographie, la proportion d'étrangers reste pratiquement stable. Tandis que les enfants d'origine européenne (espagnols, portugais) sont moins nombreux, on compte davantage de maghrébins et de turcs. Les proportions d'écoliers étrangers restent supérieures à la moyenne en région parisienne, où même elles progressent légèrement, puis en Rhône-Alpes et dans l'est. Elles sont traditionnellement inférieures à la moyenne dans les régions de l'ouest.

**La scolarisation des élèves étrangers s'améliore dans le second degré.**

Les disparités relevées dans l'enseignement secondaire font évidemment apparaître un « paysage » comparable. En collège et lycée, les proportions d'étrangers s'élèvent toutefois au cours des années 1980, pour se rapprocher des valeurs atteintes dans le premier degré ; c'est là un signe de leur meilleure et plus longue scolarisation. Malgré ces progrès, on constate toujours dans la plupart des académies une nette concentration des enfants étrangers au sein de l'enseignement spécial notamment en région parisienne ou lyonnaise.

*(\*) Le renseignement sur la nationalité de l'élève est fourni par le chef d'établissement. Il est imprécis. En particulier, on ne peut négliger le risque de confusion entre la nationalité propre au jeune et celle de ses parents. Le recensement de la population, fait par l'INSEE en mars 1990, permet lui aussi d'évaluer le nombre d'élèves étrangers.*

*Alors que les statistiques scolaires estiment à 9,4% (à la rentrée 1991) la proportion d'élèves étrangers dans le premier degré, elle peut être évaluée à partir du recensement à environ 7,5% début 1990. L'écart est donc important, mais l'ordre des académies selon la part d'élèves étrangers est très proche. Dans la carte jointe, seulement 8 académies sur 26 seraient classées dans la tranche immédiatement inférieure (c'est-à-dire changeraient de couleur).*

*Dans le second degré, le phénomène est analogue, mais l'écart entre statistiques scolaires et recensement de la population est plus faible. Selon cette dernière source, la proportion d'élèves étrangers début 1990 serait d'environ 6,6% (au lieu de 7,3% à la rentrée 1991); l'ordre des académies est très proche; enfin, ici, 5 académies sur 26 seraient classées dans la tranche immédiatement inférieure (et donc changeraient de couleur) sur la carte jointe.*

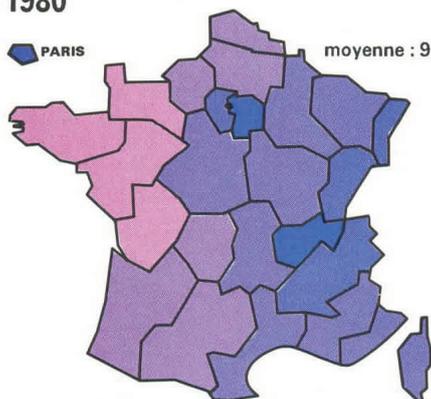
# La scolarité des élèves étrangers

## Proportions d'élèves étrangers

1980

PARIS

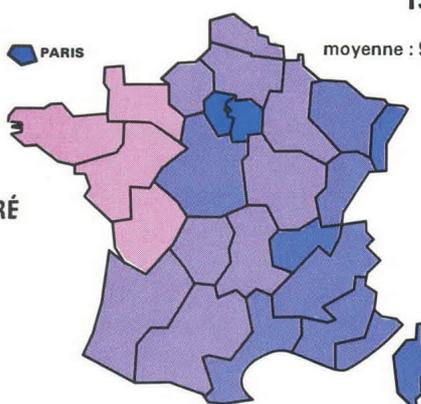
moyenne : 9,2 %



1991

PARIS

moyenne : 9,4 %

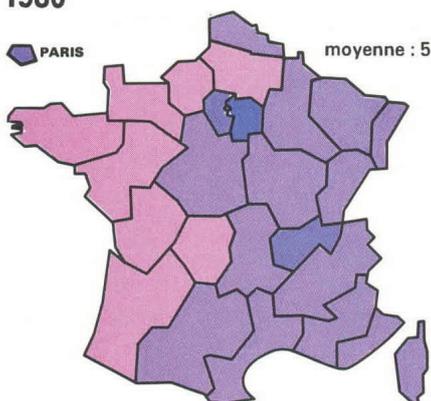


1er DEGRÉ

1980

PARIS

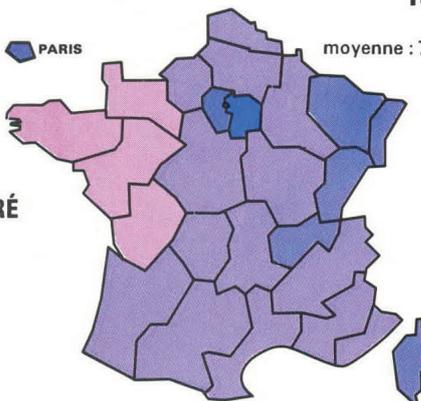
moyenne : 5,7 %



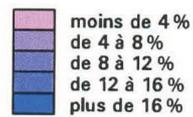
1991

PARIS

moyenne : 7,3 %



2nd DEGRÉ



**Une proportion relativement stable d'élèves accueillis dans les établissements privés.**

**Fortes proportions dans l'ouest : 40 % des élèves contre 10 % en Corse et à Limoges.**

**L**es établissements d'enseignement privés accueillent en France environ un écolier sur sept, et un collégien ou un lycéen sur cinq. Les proportions d'élèves qui, à un moment ou un autre de leur scolarité, ont fréquenté ces établissements, sont évidemment plus élevées, supérieures à un tiers.

Ces proportions sont relativement stables dans le temps, lors des vingt dernières années. Durant cette période, la part du privé n'a guère évolué dans le 1er degré, restant en deçà des proportions relevées dans l'enseignement secondaire. Les collèges privés, qui ont accru leur potentiel d'accueil, scolarisent proportionnellement plus d'élèves ; leur part progresse de 2,5 points en 20 ans, notamment à la fin des années 1980, quand la baisse démographique réduit le nombre total de collégiens. C'est l'inverse dans les seconds cycles où la part du privé fléchit de 2,8 points, l'afflux de nouveaux lycéens étant, ces dernières années, beaucoup plus sensible dans les établissements publics.

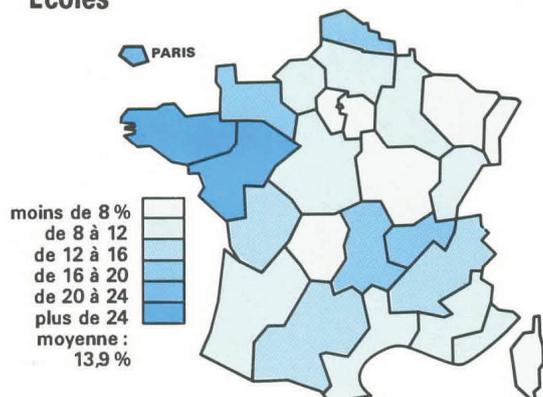
L'implantation géographique du secteur privé est très inégale. Il regroupe environ 40 % des élèves en Bretagne ou Pays de la Loire, quel que soit le niveau de scolarisation. Dans les académies de Paris, Clermont-Ferrand et Lyon, les proportions, proches de 20 % dans le primaire dépassent un quart voire 30 % dans le secondaire. Dans le reste de l'Ile-de-France, à Limoges, en Corse ou dans l'est, en particulier l'Alsace, la part du privé reste inférieure à la moyenne.

Ces disparités se sont maintenues lors des deux dernières décennies. On note toutefois un recul du secteur privé dans les écoles de l'ouest de la France, où il reste très important, et dans les lycées de la moitié est, où il est relativement peu développé, mais des progrès parfois sensibles dans les collèges du nord, du sud et du sud-ouest où sa présence s'affirme progressivement.

# Les établissements d'enseignement privés

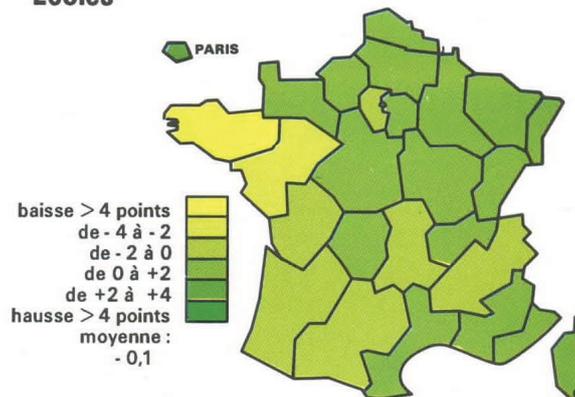
## Part du Privé en 1991 / 92

### Écoles

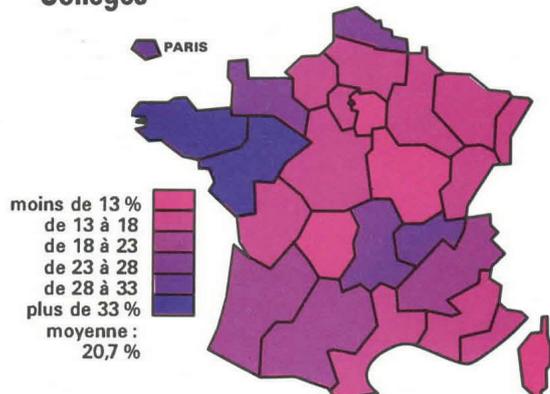


## Évolution en 20 ans de la part du Privé

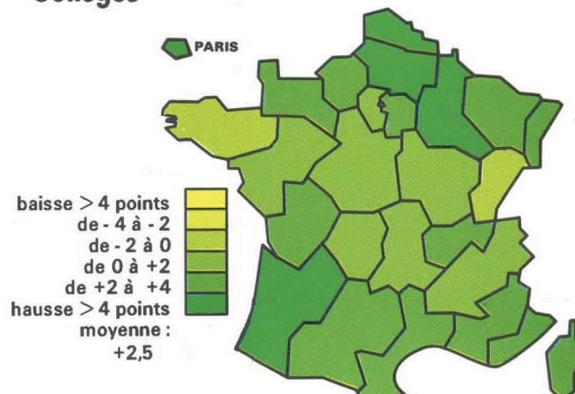
### Écoles



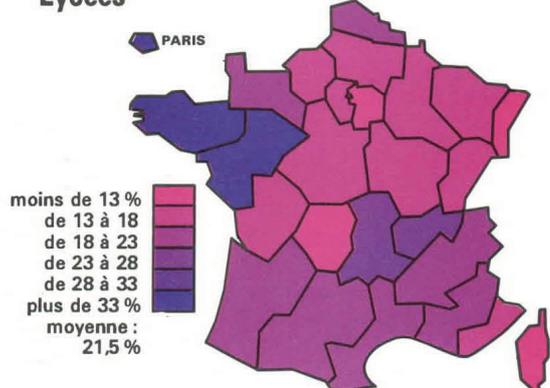
### Collèges



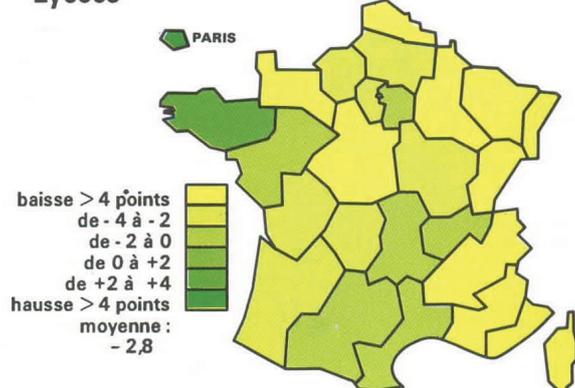
### Collèges



### Lycées



### Lycées



**Hausse des effectifs de 45 % en 10 ans, plus forte dans les académies du nord qui rattrapent leur retard.**

**Le poids des étudiants parmi la population scolarisée varie encore de 6 % à 15 % selon les académies.**

**Enseignement supérieur développé à Paris, Strasbourg et dans les grandes villes du sud de la France.**

**G**lobalement les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur ont augmenté de 45 % entre 1980 et 1990. L'université, qui regroupe les deux tiers des étudiants, a contribué à cette croissance à titre principal. Toutefois, d'autres secteurs (STS, écoles de commerce) se sont montrés plus dynamiques.

L'enseignement supérieur n'a pas non plus progressé partout au même rythme. Au cours des années 80, on voit la France du nord avancer à marches forcées pour rattraper la France du sud.

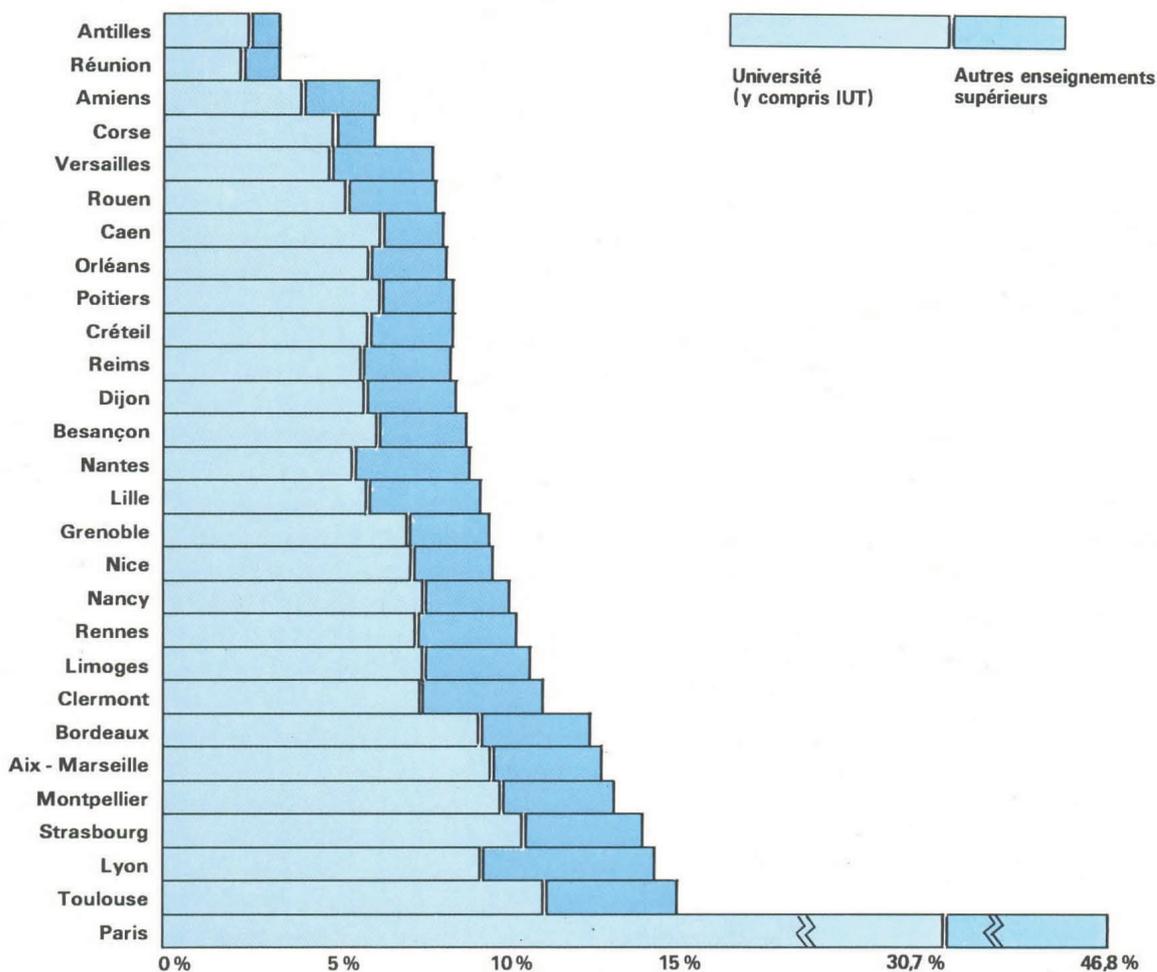
En 1990, le retard n'est pas encore comblé. Le poids de la population étudiante parmi la population scolarisée varie en métropole entre 6 % et 15 %, si l'on exclut Paris.

Les académies de la moitié nord (à l'exception de Rennes, Strasbourg et surtout Paris) offrent à leurs élèves des opportunités de formations supérieures qui sont relativement moins nombreuses que celles dont bénéficient les élèves de la moitié sud.

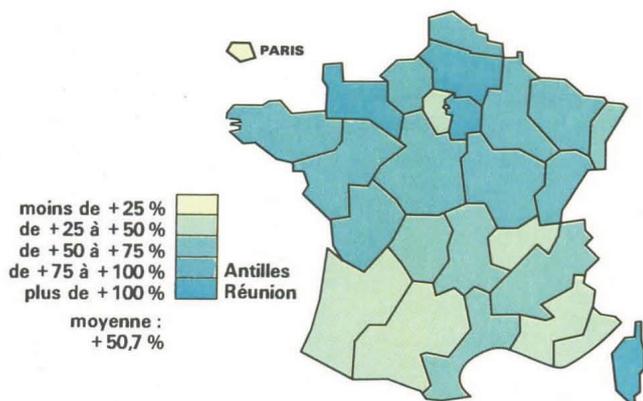
Malgré un fort développement de leurs filières post-baccalauréat, les académies de Caen et d'Amiens par exemple, restent parmi les moins dotées. Paris mis à part, c'est dans les grandes académies méridionales (Toulouse, Lyon, Montpellier, Aix-Marseille, Bordeaux), auxquelles il faut joindre Strasbourg, que le poids de l'enseignement supérieur est le plus fort.

# Le poids de l'enseignement supérieur

Part de l'enseignement supérieur et de l'université dans l'ensemble de la population scolaire  
(en 1990 / 91, toutes formations incluses)



Progression des effectifs de 1980 à 1990  
(université + classes post - baccalauréat STS + CPGE)



**Tous les bacheliers généraux et 80 % des bacheliers technologiques poursuivent dans l'enseignement supérieur.**

**A**u cours de la dernière décennie, la proportion de nouveaux bacheliers, généraux et technologiques, qui rejoignent chaque année l'université est restée voisine de 60 % (dont 8 % en IUT). De fait, l'accès à l'enseignement supérieur ne s'est étendu que grâce à un remarquable développement des sections de techniciens supérieurs. Si les STS ne concernent que 12 % des bacheliers généraux, elles permettent à près d'un bachelier technologique sur deux d'engager des études supérieures. Aujourd'hui, la quasi-totalité des bacheliers généraux et plus de 80 % des bacheliers technologiques poursuivent leur formation après le baccalauréat.

L'orientation d'un bachelier vers une filière post-baccalauréat, soit dans son académie d'origine, soit ailleurs (\*), est largement déterminée par l'aptitude du réseau académique à répondre en quantité et en qualité à la demande du futur étudiant, même si celle-ci repose aussi sur des motivations d'ordre privé. La contribution d'une académie au dispositif national de formation post-baccalauréat est loin d'être toujours proportionnée à sa capacité de production de bacheliers.

**D'importantes capacités d'accueil dans le sud, mais des progrès sensibles à Amiens, Orléans, Nantes, Poitiers, Lille.**

La moitié sud de la France dispose de moyens relativement plus importants que la moitié nord, en STS, CPGE, IUT et premiers cycles universitaires, même si quelques académies font exception (Grenoble au sud, Strasbourg et Lille au nord).

**L'essor des STS : elles accueillent un bachelier technologique sur deux.**

Ce contraste était plus marqué au début des années 80 et tend à s'estomper. Amiens, Orléans, Nantes, Poitiers, Lille ont plus que doublé leur accueil de nouveaux bacheliers entre 1982 et 1990.

Facilité par la gestion décentralisée de la carte scolaire, le développement des STS a été plus rapide que celui des autres filières. En huit ans, le flux d'entrée en STS a augmenté de 155 % en métropole (69 % pour l'ensemble du post-bac). L'essor des STS culmine à Caen, Besançon, Poitiers, Orléans, Rennes où l'accès des bacheliers dans la filière a plus que triplé.

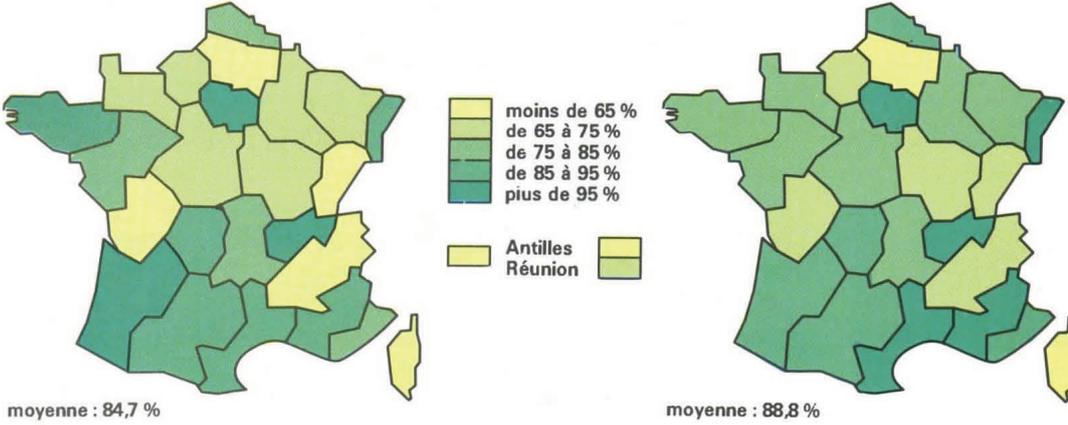
*(\*)L'analyse des poursuites d'études des bacheliers de chaque académie demande de recenser leurs inscriptions dans l'enseignement supérieur, quel que soit l'endroit où elles interviennent. Ce suivi n'est possible que pour les inscriptions à l'université (indicateur suivant). En rapportant aux bacheliers d'une académie, comme il est fait dans les cartes ci-contre, les inscriptions qui interviennent dans cette académie à la rentrée suivante (quelle que soit l'origine géographique des étudiants), on mesure donc autre chose : la capacité d'accueil dans l'enseignement supérieur de cette académie, face à sa propre production de bacheliers.*

# Bacheliers et nouveaux étudiants

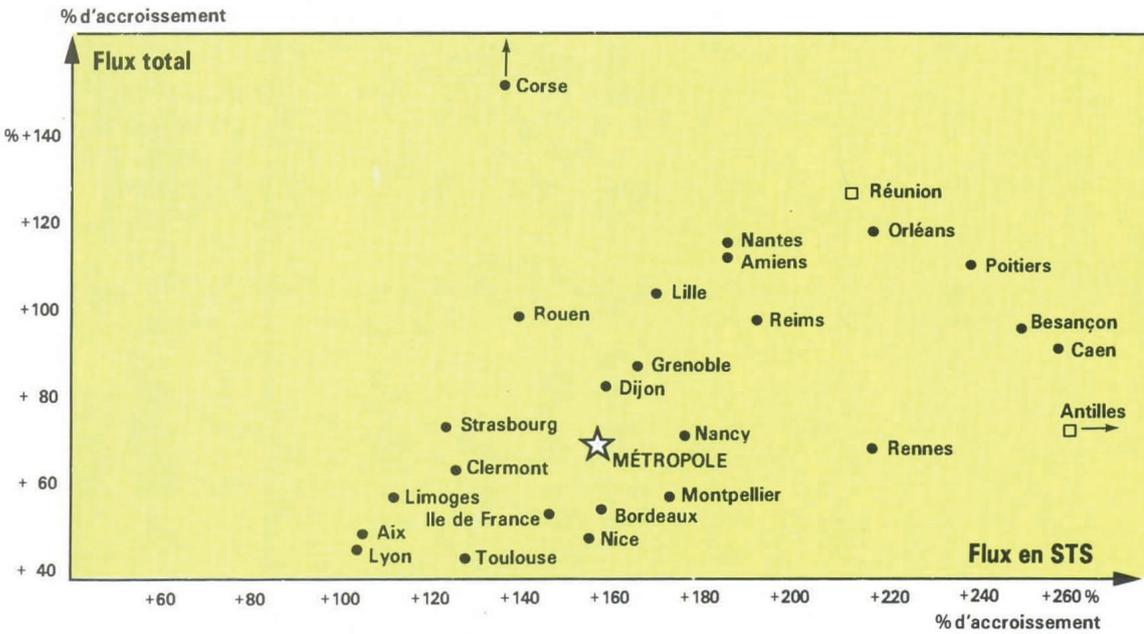
## Inscriptions dans l'enseignement supérieur, pour 100 bacheliers de l'année

1982

1990



## Évolution des flux d'entrée dans l'enseignement supérieur de 1982 à 1990



**A**lors que 62 % des bacheliers de 1985 prenaient une inscription universitaire à la rentrée suivante, le taux de poursuite des bacheliers de 1990 à l'université n'était plus que de 58 %. La création du baccalauréat professionnel en 1987 a eu pour effet de diminuer les fréquences de poursuite vers l'enseignement supérieur et en particulier vers l'université, toutes catégories de bacheliers confondues.

**Les bacheliers du midi méditerranéen poursuivent plus souvent leurs études à l'université que ceux du nord et de l'est.**

Les comportements des bacheliers devant le choix d'une filière post-baccalauréat se nuancent d'une région à l'autre. Ceux-ci ajustent en partie leur demande de formation aux possibilités offertes localement, si ce n'est localement. Dans chaque académie, au moins une moitié des bacheliers entre à l'université. Mais les bacheliers des académies de Dijon, Lille, Strasbourg, Rouen, Reims s'orientent à moins de 53 % vers l'université, tandis que ceux de Montpellier, Nice et de la Corse s'y dirigent à plus de 63 %.

**Rennes et l'Ile-de-France retiennent la majorité de leurs bacheliers ; Amiens seulement 31 %, Dijon et Reims 40 %.**

La mobilité géographique des jeunes au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur est dans l'ensemble assez limitée. Un bachelier sur deux engage une formation universitaire dans son académie d'origine ; moins d'un sur dix (8 %) choisit une université située dans une autre académie. La proportion de bacheliers « stables » est demeurée à peu près constante en dépit de l'apparition des bacheliers professionnels, ce qui montre que les bacheliers ont depuis cette date privilégié les inscriptions universitaires de proximité.

L'Ile-de-France conserve une majorité de ses bacheliers dans ses universités, de même que l'académie de Rennes et que les cinq académies les plus méridionales (Corse exceptée). Amiens n'en retient que 31 %, Dijon et Reims 40 %. La diversité géographique est ainsi très marquée.

**L'attractivité de l'Ile-de-France, du sud et de Strasbourg.**

Les migrants se répartissent très inégalement sur le territoire. En termes d'échange de bacheliers, le solde migratoire est d'amplitude fortement variable d'une région à l'autre. Les académies de Montpellier, Lyon, Strasbourg, Aix-Marseille, Toulouse, Bordeaux ainsi que l'Ile-de-France, dégagent un bilan nettement positif ; leurs universités constituent depuis longtemps des pôles d'attraction. Dans ces régions, le flux d'entrée à l'université de bacheliers de toutes origines représente entre 63 % et 69 % des bacheliers diplômés dans l'académie. Les académies les plus exportatrices (Corse, Amiens) accueillent un flux de nouveaux bacheliers respectivement égal à 42 % et 37 % des bacheliers formés dans l'académie.

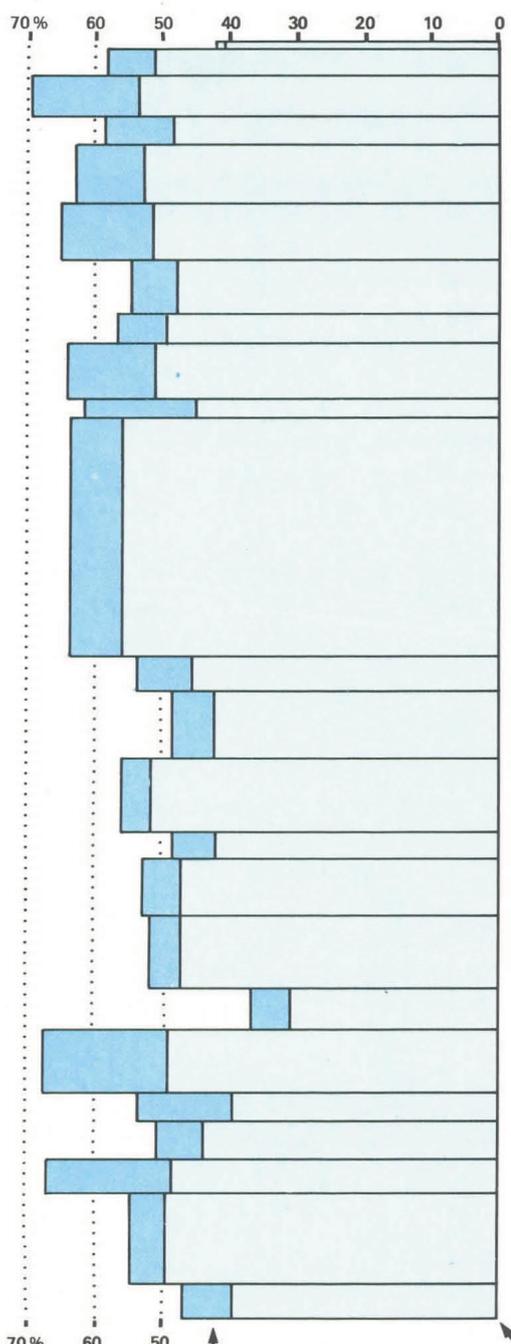
**Moins de migrations dans les flux d'entrée à l'université, qu'il y a 10 ans.**

Les flux migratoires de nouveaux bacheliers tendent lentement à se réguler. Ainsi, les universités de Montpellier et Lyon captent moins qu'avant les bacheliers des autres régions. Du point de vue de la fréquence d'accueil à l'université (capacité d'accueil de bacheliers rapportée à la production de bacheliers), les académies extrêmes se rapprochent peu à peu.

# Flux d'entrée en université

## Taux d'accueil en Université en 1990

Inscriptions de nouveaux étudiants pour 100 nouveaux bacheliers de l'académie

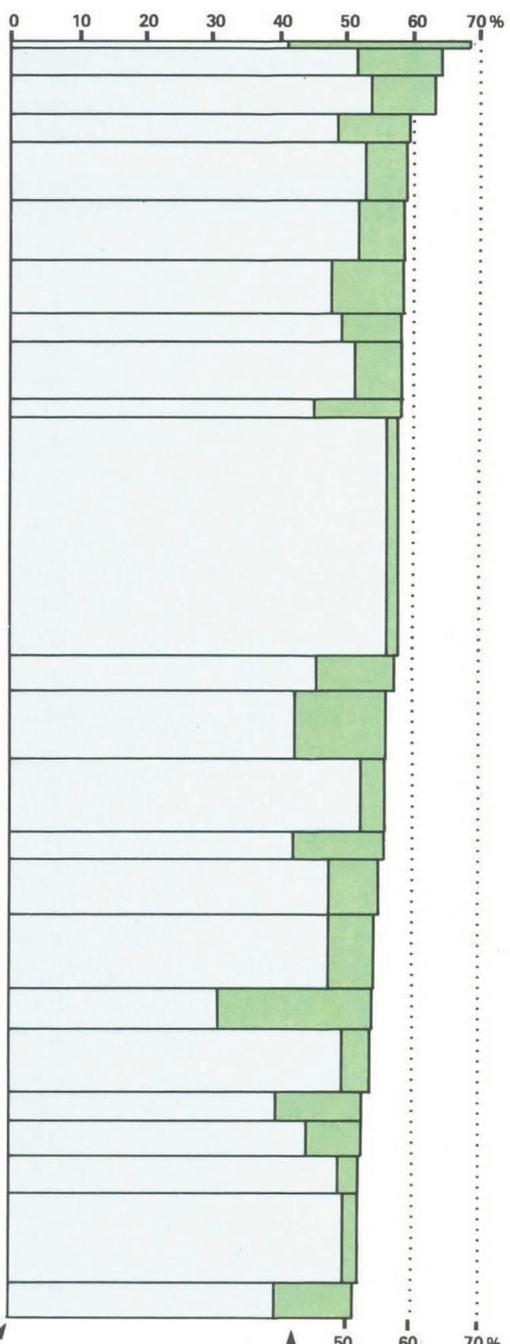


Importés

Inscriptions de bacheliers stables

## Poursuite d'études en Université en 1990

Proportions de nouveaux bacheliers de l'académie qui s'inscrivent à l'université (où que ce soit)



Exportés

**Les effectifs universitaires augmentent plus vite que ceux du seul 3ème cycle.**

**A**u sein de l'université, le poids du troisième cycle a lentement décliné tout au long des quinze dernières années, passant de 18,3 % en 1975 à 16,4 % en 1983, puis à 14,8 % en 1991. Quand l'ensemble des effectifs universitaires a progressé de 33 % entre 1983 et 1991, les effectifs inscrits en 3ème cycle n'ont augmenté que de 20 %. Cependant, les universités se sont développées de façon plus équilibrée qu'il n'apparaît. C'est l'arrivée de promotions toujours plus nombreuses, d'abord en premier cycle, un peu plus tard en second cycle, enfin en troisième cycle qui donne l'illusion d'un retard du troisième cycle sur les premier et second cycles.

**La prédominance de Paris dans les formations du 3ème cycle s'atténue.**

La prédominance écrasante de l'académie de Paris pour les formations de troisième cycle s'est atténuée peu à peu. Paris regroupait 40 % des inscrits en 3ème cycle de la métropole en 1975, 32 % en 1983, 29 % en 1991. Mais au sein des universités parisiennes, un étudiant sur quatre prépare un diplôme de 3ème cycle en 1991 comme dix ans auparavant.

**De fortes progressions dans les universités d'Amiens et Rouen, tandis que le poids des 3ème cycles recule à Aix-Marseille, Toulouse et Lyon...**

La province présente un profil universitaire plus tassé vers le bas. Les académies les plus tournées vers la recherche accueillent au plus 17 % de leurs effectifs en 3ème cycle (en 1991).

Les quinze dernières années n'ont pas vu de grands bouleversements. De petites académies comme Amiens, Rouen, Dijon, ont associé une forte croissance du troisième cycle à une forte croissance d'ensemble. Il en est de même de Grenoble et Rennes, parmi les académies de plus grande taille.

Parmi les académies à fort potentiel de recherche, Montpellier et Strasbourg se maintiennent toujours en bonne position. Mais Aix, Toulouse et Lyon sont en net recul, les effectifs de troisième cycle ayant stagné en volume.

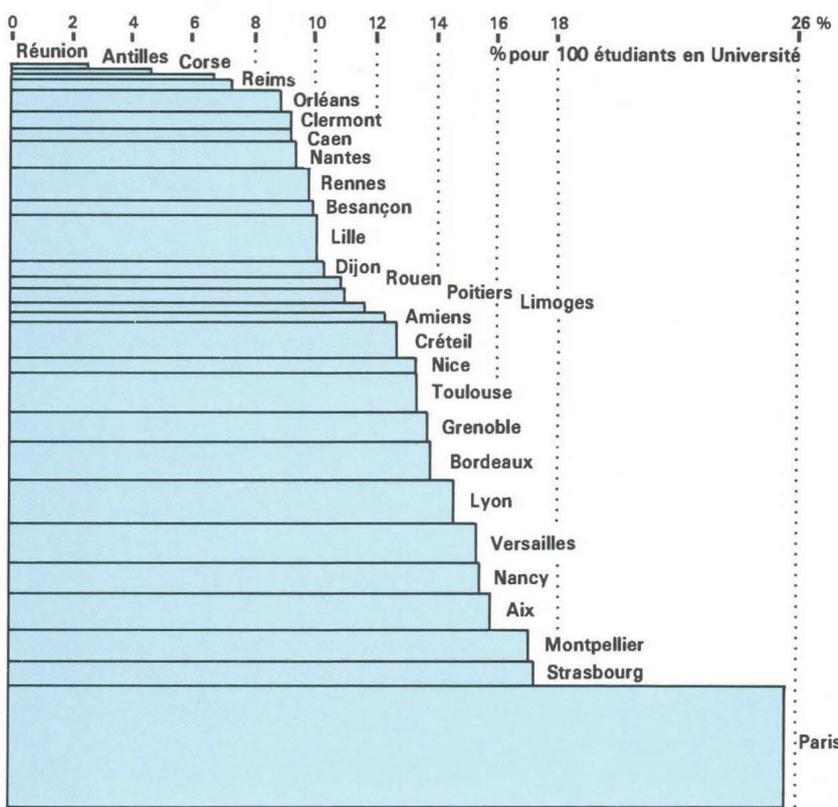
**...mais les disparités académiques restent importantes.**

Créteil, Limoges ont renforcé leurs troisièmes cycles. En revanche, à Orléans et à Poitiers, la situation s'est dégradée et Reims (académie la plus faiblement dotée en 3ème cycle, si l'on excepte la Corse) n'a pas rattrapé son retard.

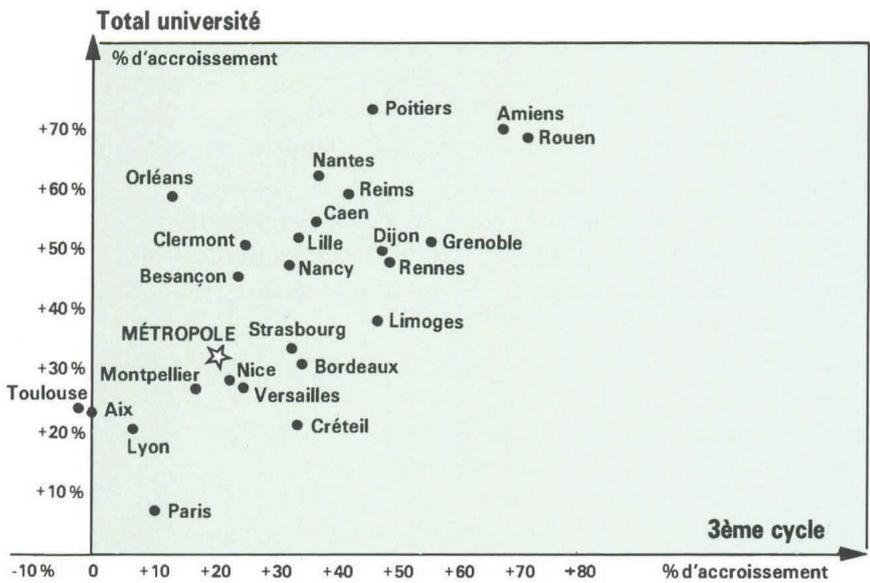
Même en éliminant les extrêmes - Paris, la Corse - les capacités de formation en 3ème cycle offertes par les différentes académies restent très inégales.

# Les 3èmes cycles universitaires

Le poids du 3ème cycle en 1991-1992



Progression des effectifs universitaires et des 3èmes cycles de 1983 à 1991



**L**es politiques académiques de développement et d'adaptation de l'enseignement supérieur, les investissements auxquels participent les régions, l'effet d'entraînement de cette « production » de diplômés sur la vitalité économique régionale demandent de s'intéresser à la destination des étudiants. Qui forme pour qui ? Quelles sont les mobilités géographiques des diplômés de l'enseignement supérieur entre l'endroit de formation et le lieu d'exercice du premier emploi ?

On peut classer chaque académie en fonction de deux critères :

- la proportion de ses propres diplômés de niveau I, II et III ( c'est à dire, titulaires d'un DUT, BTS ou DEUG et plus ) qui restent dans l'académie pour y occuper un emploi : taux de rétention ;
- la proportion de diplômés employés dans cette académie qui ont été formés ailleurs : taux d'attraction.

**Environ 2 diplômés de l'enseignement supérieur sur 3 occupent un emploi dans l'académie de formation.**

**Faible rétention à Limoges, Clermont-Ferrand et Poitiers.**

**Faible attraction à Lille, Rennes, et Strasbourg.**

**Des académies plutôt importatrices ou exportatrices de diplômés du supérieur.**

On constate d'emblée d'importantes migrations. Moins des deux tiers (64 %) des diplômés de l'enseignement supérieur occupent un emploi dans l'académie d'origine : l'Île-de-France, Aix-Marseille, Lille et Caen sont parmi les académies qui gardent le plus leurs propres diplômés, alors que Limoges, Clermont-Ferrand et surtout Poitiers n'en retiennent pas la moitié. Dans le même temps, plus d'un tiers (35 %) des diplômés occupés proviennent d'une autre académie, proportion qui dépasse la moitié à Limoges, Poitiers, Orléans et Dijon, tandis que Lille, Strasbourg et Rennes occupent peu de diplômés extérieurs.

Par le jeu des entrées et sorties, chaque académie présente un solde positif ou négatif, qui permet d'apprécier la situation de l'offre locale de formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi (pénurie, excès, équilibre) :

- une première série d'académies (Caen, Orléans-Tours et Dijon) à forts taux de rétention et d'attraction, se caractérisent par une situation de pénurie : non seulement elles gardent leurs diplômés, mais encore elles doivent faire appel à de nombreux diplômés extérieurs pour satisfaire leurs besoins (solde positif).

- Bordeaux, Toulouse, Rennes et Montpellier présentent le cas inverse de taux de rétention et d'attraction faibles : beaucoup de diplômés quittent ces académies, peu de diplômés extérieurs viennent y travailler. Elles perdent leur excédent de diplômés au profit des autres académies ( solde négatif ).

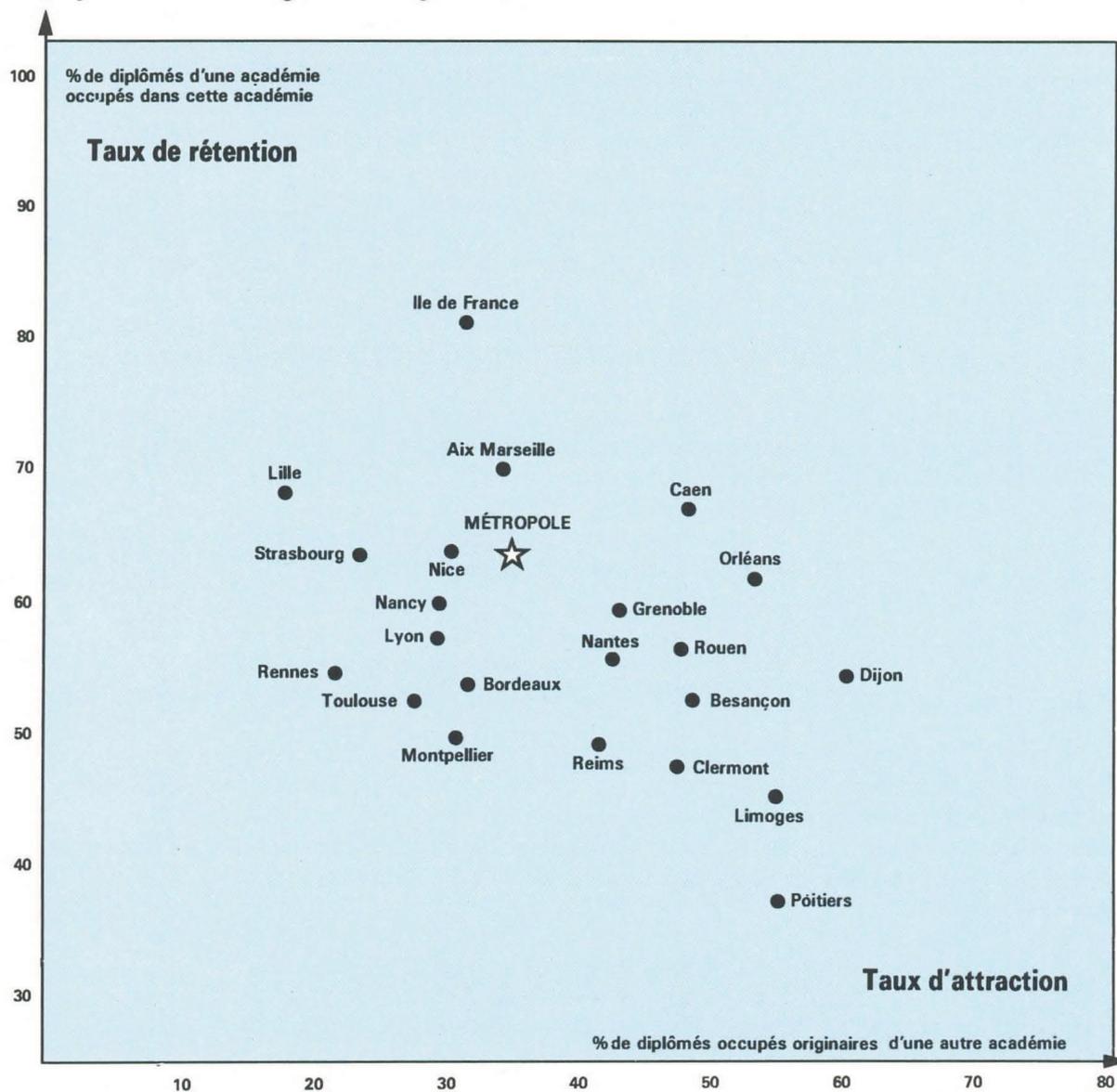
- l'équilibre entrées-sorties peut correspondre à des situations différentes :

- . il y a « auto-suffisance » c'est-à-dire une bonne adaptation des flux de diplômés aux besoins régionaux : le taux de rétention est élevé et l'attraction faible, comme à Aix ou Nice ;

- . il y a des mouvements croisés importants, qui se compensent. La faible rétention conjuguée à la forte attraction signale alors le décalage entre la structure locale de formation et celle des besoins, notamment à Besançon, Clermont, Limoges.

# Les migrations géographiques des diplômés du supérieur

Taux de rétention et d'attraction des diplômés selon les académies (diplômés de l'enseignement supérieur)



Lecture : Ce graphique permet de mesurer les migrations de diplômés entre académie du lieu des études supérieures (achevées en 1984) et académie du premier emploi occupé.

L'Ile-de-France est la région qui retient le plus ses propres diplômés : 80 % d'entre eux y occupent leur premier emploi.

Dijon, Limoges, Orléans et Poitiers attirent pour leur part de nombreux diplômés extérieurs, qui représentent plus de 50 % des premiers emplois occupés.

A Caen, taux de rétention et d'attraction élevés montrent que l'académie garde ses diplômés mais doit faire appel à un important flux extérieur pour satisfaire les besoins de l'emploi.

A Rennes, en revanche, les taux sont tous deux inférieurs à la moyenne.

Les départs de diplômés l'emportent sur les arrivées, signe que leur production excède les besoins économiques locaux.

**L**es données disponibles au niveau régional permettent de distinguer deux grands types de formation continue : celles financées par les pouvoirs publics (État et Région) ou bien par les entreprises.

**L'État et les Régions financent en moyenne 15 heures de formation continue par actif, pour un montant de 700 francs.**

Si l'on analyse les actions financées par les pouvoirs publics dans une région, rapportées à la population active de cette région, on observe de fortes disparités tant sur le volume financier que sur le volume d'heures-stagiaire. Ces disparités ont d'ailleurs augmenté depuis 1988. Les actions financées par l'État représentent trois fois plus d'heures-stagiaires et six fois plus de volume financier que les actions financées par les Conseils régionaux.

En 1989 un actif a ainsi bénéficié en moyenne de 15 heures de formation continue pour une dépense de 701 Francs. La Corse, le Limousin, le Nord-Pas-de-Calais se situent au-dessus de ces moyennes, à l'opposé de l'Île-de-France, de Rhône-Alpes et du Centre.

**Les actions financées par les entreprises ont un coût moyen nettement plus élevé, notamment en Lorraine et en Île-de-France.**

Pour les actions financées par les entreprises, on a calculé le volume des heures-stagiaires et le montant financier rapporté à la population salariée des entreprises de plus de 10 salariés. Les effectifs des établissements de plus de cinquante salariés ont été relocalisés. Ces volumes et montants ont légèrement augmenté de 1988 à 1989 pour atteindre 3 540 francs et 14,5 heures par salarié.

La Lorraine, l'Île-de-France arrivent très nettement en tête sur les deux indicateurs devant l'Auvergne. La Champagne-Ardenne et la Basse-Normandie sont les moins bien placées avec la Bretagne.

**L'Éducation nationale assure plus de 8 heures de formation, par actif, en Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Lorraine, et moins de 5 heures en Franche-Comté, Aquitaine et Centre.**

Les actions de formation continue réalisées par l'Éducation nationale et rapportées à la population active apparaissent très fortes en Basse-Normandie, en Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine (plus de 8 heures par actif). Elles sont faibles au contraire en Franche-Comté, Aquitaine et Centre (moins de 4,7 heures par actif).

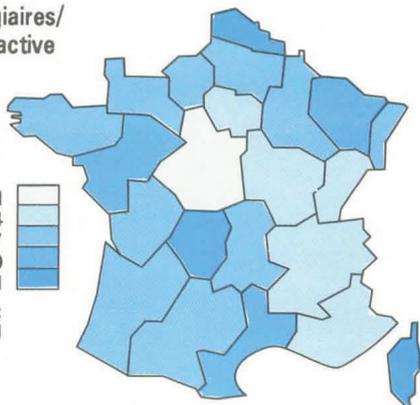
*La population active prise en compte est celle du recensement de 1990.  
Source : Délégation à la Formation professionnelle/Ministère du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle - DEP/Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture.*

# La formation continue

## Participation des pouvoirs publics (État + Régions; 1989)

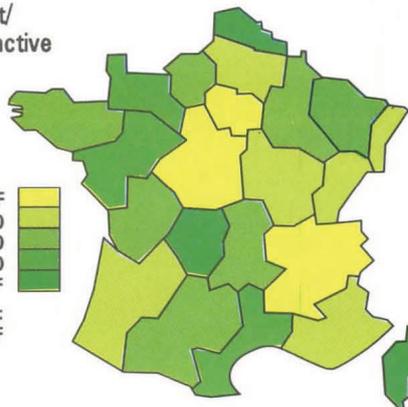
heures stagiaires/  
population active

moins de 11 H  
de 11 à 14  
de 14 à 17  
de 17 à 20  
plus de 20 H  
moyenne :  
15,0 H



financement/  
population active

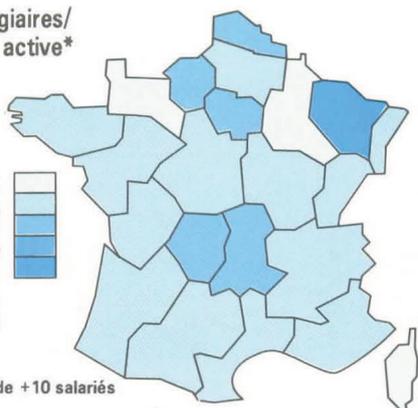
moins de 550 F  
de 550 à 700  
de 700 à 850  
de 850 à 1000  
plus de 1000 F  
moyenne :  
701 F



## Participation des employeurs (1989)

heures stagiaires/  
population active\*

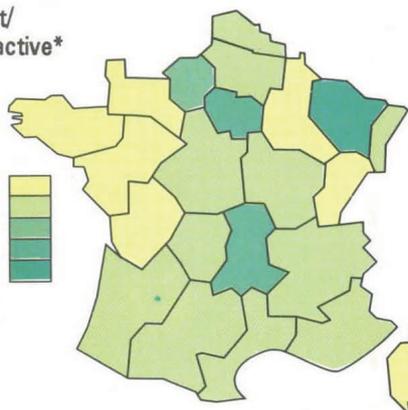
moins de 11 H  
de 11 à 14  
de 14 à 17  
de 17 à 20  
plus de 20 H  
moyenne  
14,3 H



\* entreprises de +10 salariés

financement/  
population active\*

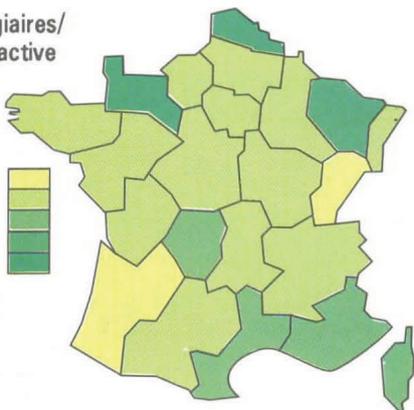
moins de 2600 F  
de 2600 à 3300  
de 3300 à 4000  
de 4000 à 4700  
plus de 4700 F  
moyenne  
3540 F



## Formation continue du MENC (1990)

heures stagiaires/  
population active

moins de 4,5 H  
de 4,5 à 6  
de 6 à 7,5  
de 7,5 à 9  
plus de 9 H  
moyenne  
5,8 H





# Acquis des élèves et insertion

Le système éducatif présente des profils variés d'une académie à l'autre, ce qui lui permet en particulier de s'adapter aux besoins régionaux tant économiques que sociaux. Mais l'on peut glisser du concept de différence à la notion de disparité, voire d'inégalité. Les inégalités d'origine sociale sont bien connues et souvent analysées. Cette courte introduction est destinée à présenter quelques inégalités de résultats du système scolaire à travers le territoire, leur ampleur, leur évolution dans le passé récent, à mettre en évidence certaines permanences liées en particulier aux traditions d'une région, à déceler les effets des actions correctives.

Nombre d'indicateurs retenus dans cette brochure font apparaître de fortes différences entre les académies, même si elles ont diminué au cours des dernières années. Cela n'est pas, a priori, contradictoire avec le fonctionnement déconcentré du système éducatif français dont le niveau central fixe les objectifs et où recteurs, inspecteurs d'académie et chefs d'établissement disposent du choix des moyens pour y parvenir. Mais cela pourrait aussi révéler une source d'injustice lorsque l'indicateur montre que tous les élèves n'ont pas les mêmes chances - toutes choses égales par ailleurs - d'obtenir un certain résultat.

## Un peloton de queue

Une première lecture d'ensemble montre l'existence d'un groupe d'académies assez nettement distancées sur les indicateurs d'acquis ou de qualification.

L'étude des niveaux de savoirs en CE2 et en 6ème, de la part d'une génération ayant le baccalauréat fait apparaître que non seulement il y a des premiers et des derniers, ce qui est bien normal, mais que les derniers forment un peloton assez nettement « décroché ». La position des académies peut en effet être représentée selon cet étirement symbolique de points :



Cette constatation d'ensemble peut être précisée par quatre remarques complémentaires :

- pour une année donnée (1991), la composition du peloton de queue est relativement constante d'un indicateur à l'autre ;

- lorsqu'il a été possible de faire une analyse sur le moyen/long terme ( par exemple pour la part d'une génération obtenant le baccalauréat en 1975, 1982, 1991), on observe, malgré quelques entrées et quelques sorties, un noyau assez stable ;

- si l'on retient comme indicateur le niveau général des conscrits ou le pourcentage des sorties sans qualification, le peloton de queue est constitué des mêmes académies, mais il n'est pas distancé ;

- les académies le plus souvent concernées sont : Amiens, Antilles-Guyane, Caen, Corse, Créteil, Lille, Orléans-Tours, La Réunion, Rouen, Strasbourg. Sans oublier les académies d'Outre-mer, on retrouve ici l'opposition entre le nord et le sud du pays.

### **Raisonner en terme de valeur ajoutée, et non de résultats absolus**

Il serait faux d'imputer ces inégalités au seul système éducatif. Leur existence montre seulement qu'il ne peut à lui tout seul combler des inégalités de départ liées à des phénomènes historiques ou sociaux. Il faut donc essayer de cerner la « valeur ajoutée » apportée par une académie. Tout comme le taux de réussite au baccalauréat d'un lycée de banlieue, bien que plus faible que celui d'un grand lycée parisien, peut traduire une meilleure performance pour les élèves et pour les professeurs compte tenu du niveau initial des élèves recrutés, de même la performance d'une académie doit se mesurer en tenant compte des caractéristiques des élèves.

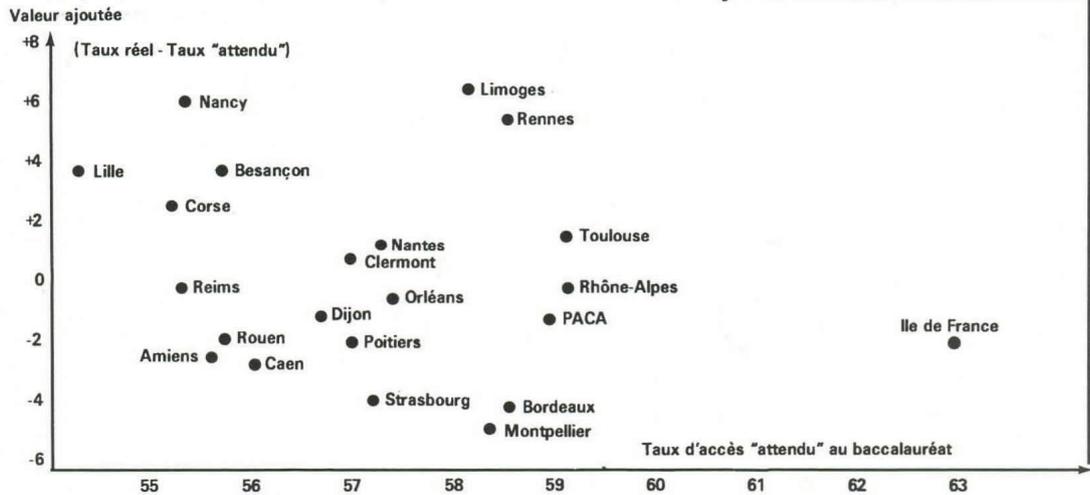
On a retenu ici deux mesures de la valeur ajoutée par l'académie :

- la différence entre la part d'une génération accédant en classe de terminale ( niveau bac ) et le résultat théorique que « devrait » obtenir cette académie en fonction de la structure de ses élèves par origine sociale ;
- la différence entre le niveau général atteint par les conscrits et le niveau moyen des élèves en début de CE2 ; ceci veut approcher l'écart entre le « niveau » à la sortie de l'école et le niveau à l'entrée.

Ces deux indicateurs, de la valeur ajoutée sont en général convergents. Il y a cependant des discordances pour quelques académies, de sorte que les conclusions actuelles seront à vérifier dans l'avenir.

Il convient en premier lieu de citer les académies où la valeur ajoutée est la plus forte : Besançon, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Toulouse. On remarque le caractère très hétérogène de cette liste où se cotoient des académies très différentes en terme de pratiques de scolarisation. La valeur que l'académie ajoute est peu liée au « niveau initial » des élèves (graphique 1) : elle résulte peut-être effectivement, au moins pour une part, d'une politique académique.

**Graphique 1 : Taux d'accès "attendu" au baccalauréat et valeur ajoutée**

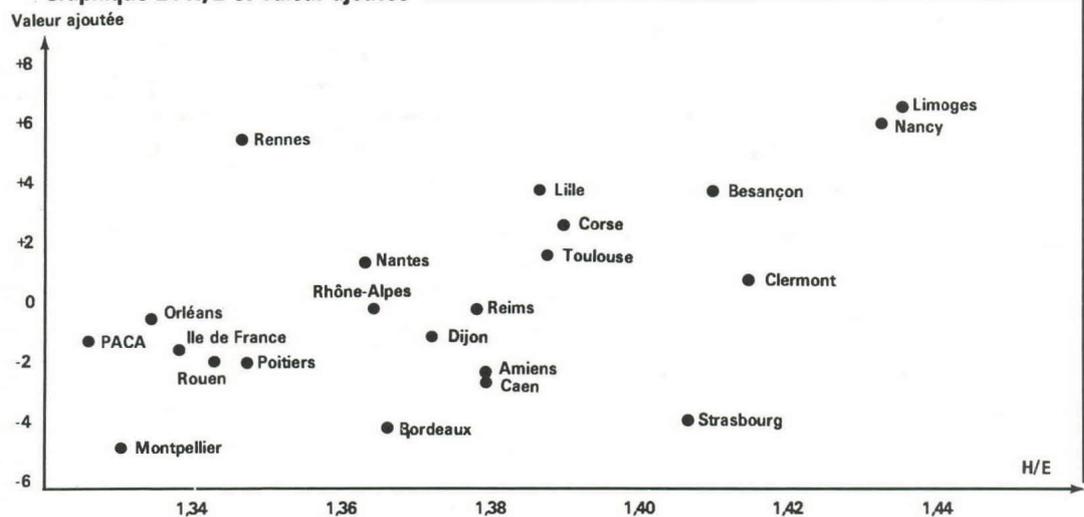


**Graphique 1 :**

Note de lecture : Dans ce graphique, la valeur ajoutée par l'académie est égale à la différence entre le taux d'accès réel de l'académie au baccalauréat et le taux « attendu ». Cette différence témoigne de caractéristiques propres à l'académie tant dans le comportement des élèves et des familles que dans l'action des enseignants et plus généralement, du système éducatif de l'académie. Les calculs ont été effectués pour les régions de programme métropolitaines.

La valeur ajoutée est peu liée au taux de succès « attendu » ou théorique calculé à partir de la structure par origine sociale des élèves ; elle relèverait donc plus d'une politique académique spécifique que des conditions initiales, du moins en se contentant de mesurer ces dernières à partir de l'origine sociale (cela ne préjuge pas de traits particuliers de la demande éducative dans chaque académie).

**Graphique 2 : H/E et valeur ajoutée**



**Graphique 2 :**

Note de lecture : La valeur ajoutée par académie est définie dans le graphique 1. L'indicateur des moyens (H/E) est le rapport du nombre des heures d'enseignement pour l'ensemble des collèges, lycées et lycées professionnels au nombre d'élèves.

On observe un certain lien positif entre la valeur ajoutée et les moyens mis en oeuvre. Ceci met en évidence que la valeur ajoutée par une académie qui est pour partie le fruit des politiques académiques dépend ainsi partiellement des moyens accordés. Cependant le lien entre moyens et valeur ajoutée est ténu.

Les calculs ont été effectués pour les régions de programme métropolitaines.

En particulier, les académies de Corse, Créteil, Lille, Nancy-Metz obtiennent, malgré des conditions initiales assez défavorables, des valeurs ajoutées qui les placent au-dessus de la moyenne. A l'inverse, certaines académies bénéficiant de conditions initiales plutôt favorables présentent peu de valeur ajoutée. Il est possible qu'à l'effet d'offre, reflet de la politique académique, s'ajoute un effet de demande révélatrice d'ambitions scolaires spécifiques des familles et des élèves : au delà de la structure sociale de l'académie, ouvriers comme cadres n'expriment pas les mêmes aspirations scolaires dans les différentes régions.

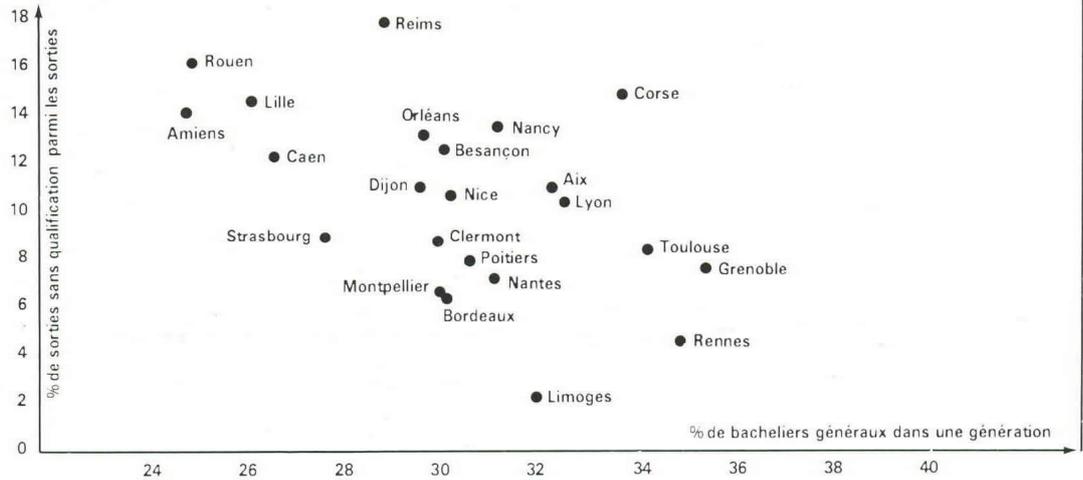
Enfin, il faut s'interroger sur le lien qu'il y a entre les moyens mis en oeuvre et les résultats obtenus. L'indicateur retenu est le rapport entre heures d'enseignement et nombre d'élèves, ceci dans l'ensemble des collèges, lycées et lycées professionnels. La liaison est assez lâche entre le niveau absolu atteint et les moyens mis en oeuvre ; elle est un peu plus forte entre les moyens mis en oeuvre et la valeur ajoutée mesurée par l'indicateur « Part d'une génération au niveau du bac - part théorique » (graphique 2) : la valeur ajoutée résulterait ainsi partiellement des moyens accordés. Cependant la liaison est très ténue ; en outre, elle n'est pas observée avec l'indicateur « Niveau des conscrits - niveau CE2 ». Dans un esprit voisin, la relation entre dépenses (indicateur 7) et résultats paraît également très faible.

### **Les sorties sans qualification restent plutôt moins nombreuses dans les lieux traditionnels de forte scolarisation**

Il y a un lien, assez faible toutefois, entre la part d'une génération sortant sans qualification et la part d'une génération obtenant le baccalauréat : plus il y a de bacheliers, moins il y a de sorties sans qualification. Cette liaison est plus forte lorsqu'on considère les seuls bacheliers généraux (graphique 3). Une forte scolarisation menant au baccalauréat général ne s'accompagne donc pas d'une exclusion plus forte des jeunes : une tradition de scolarisation est favorable aussi pour les élèves en difficulté.

La carte des sorties directes du premier cycle coïncide avec la carte des sorties sans qualification, bien que ces sorties directes ne représentent qu'environ 16 % des sorties sans qualification. Ainsi, la sortie définitive du collège d'élèves en difficulté ne paraît pas s'accompagner d'une réussite plus marquée des autres au lycée professionnel.

**Graphique 3 : Bacheliers généraux et sorties sans qualification**

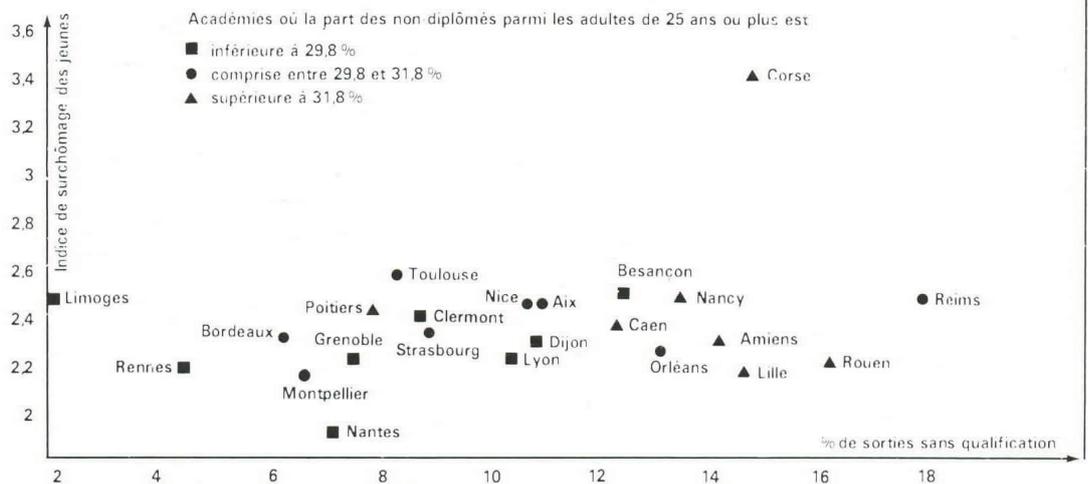


Graphique 3 :

Note de lecture : Le nuage de points est plutôt orienté de la partie en haut à gauche du graphique vers la partie en bas à droite. La tendance est donc la suivante : plus il y a de bacheliers généraux, moins il y a de sorties sans qualification.

Les calculs ont été effectués sur les académies métropolitaines sauf Paris, Créteil, Versailles pour lesquelles les sorties ne sont pas connues de façon suffisamment précise. (c'est la part des sorties sans qualification dans toute l'Île-de-France qui est connue).

**Graphique 4 : Sorties sans qualification et indice de surchômage des jeunes**



Graphique 4 :

Note de lecture : Le surchômage des jeunes n'est pas lié à l'importance plus ou moins grande des sorties sans qualification ; par contre l'ampleur des sorties sans qualification va de pair avec l'importance relative de la population non diplômée (indicateur 1) : les académies où la proportion d'adultes non diplômés est forte sont plutôt à droite du graphique, celles où la proportion est faible sont plutôt à gauche.

L'indice de surchômage des jeunes est le rapport du taux de chômage des jeunes (de moins de 25 ans) au taux de chômage de l'ensemble de la population.

Les calculs ont été effectués sur les académies métropolitaines sauf Paris, Créteil, Versailles, pour lesquelles les sorties sans qualification ne sont pas connues de façon suffisamment précise.

### **D'une région à l'autre, l'ampleur du chômage des jeunes n'est pas liée à l'importance des sorties sans qualification**

Que l'on considère le taux de chômage des jeunes ou l'indice de surchômage des jeunes ( rapport du taux de chômage des jeunes au taux de chômage général ) par académie, aucune relation n'apparaît entre ces indicateurs et la part d'une génération sortant sans qualification (graphique 4). Le taux de chômage global est lié à des phénomènes économiques ( notamment à la restructuration de l'industrie ) et la part des jeunes parmi les chômeurs est élevée le long d'un arc allant de la Bretagne à la Franche-Comté en passant par la Normandie, le Nord et la Lorraine, toutes régions où la population est relativement jeune (graphique 5).

### **Développer les bacs technologiques et professionnels pour amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat**

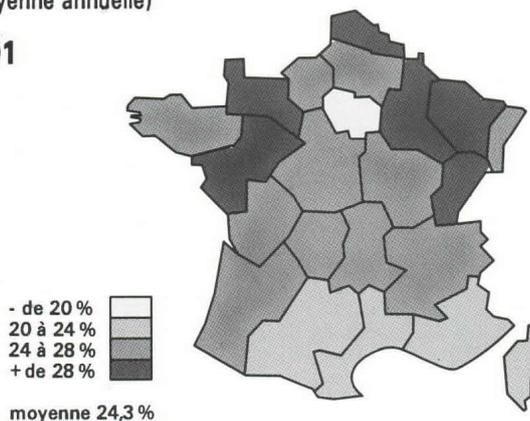
L'analyse de la liaison entre la part d'une génération obtenant un baccalauréat et la part de cette même génération obtenant un baccalauréat technologique ou professionnel montre - le cas de Paris étant mis à part - la forte contribution qu'enseignements professionnel et technologique apportent à l'atteinte des objectifs de scolarisation, et en particulier à celui de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

Certes, quelques académies ayant une tradition de scolarisation ( Toulouse, Lyon, Versailles ) obtiennent de bons résultats sans être au-dessus de la moyenne nationale pour les baccalauréats technologiques et professionnels. Mais on sent bien qu'on est en train de passer d'une séparation traditionnelle ( France du nord industrielle/France du sud tertiaire et professions intermédiaires ) à une carte du dynamisme des régions : ce sont ces nouveaux baccalauréats, impliquant les professions, qui permettent à Rennes, Nancy, Limoges et à un moindre degré à Grenoble, Nantes et Lille d'obtenir de bons résultats. Les académies qui n'ont pas autant suivi cette voie ( Montpellier, Nice ou même Aix-Marseille ou Bordeaux ) sont aujourd'hui en retard alors qu'elles étaient plutôt en tête il y a une quinzaine d'années. Cette analyse géographique met bien en évidence le rôle des baccalauréats technologiques et professionnels comme levier pour le changement.

### Graphique 5 : Part des jeunes dans les demandeurs d'emploi et dans la population

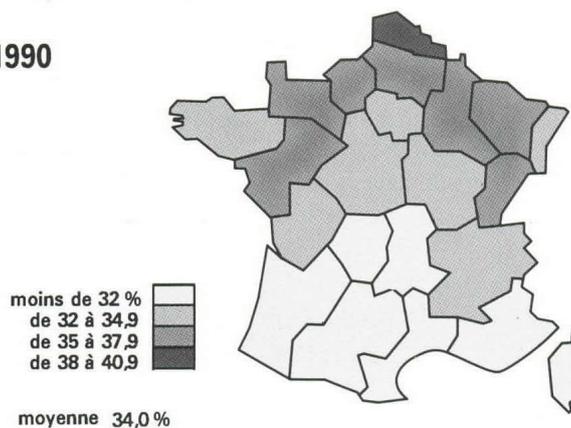
Part des moins de 25 ans  
parmi les demandeurs d'emploi  
(moyenne annuelle)

1991



Part des moins de 25 ans  
dans la population

1990



Graphique 5 :

Note de lecture : La part des jeunes (de moins de 25 ans) parmi les demandeurs d'emploi est très liée à leur part dans la population totale : si le chômage est un phénomène économique et social, l'importance des jeunes parmi les demandeurs d'emploi est un phénomène lié à la démographie.

**L**es évaluations conduites depuis 1989 en début de CE2 et de 6ème permettent de mesurer ce que savent les élèves.

Globalement les positions des académies en 1991 confirment celles de 1989. Ainsi, au CE2, les académies aux résultats les plus élevés en 1991 (Paris, Clermont-Ferrand, Limoges, Rennes) obtenaient déjà des scores supérieurs à la moyenne en 1989. Il en est de même en 6ème pour Paris, Bordeaux, Rennes et Nantes qui sont parmi les académies dont les élèves obtiennent les meilleurs résultats en 1991 comme en 1989.

Cette stabilité temporelle caractérise également les académies aux résultats les plus faibles. Au CE2 comme en 6ème, en 1989 comme en 1991, six académies ferment la marche : Amiens, Lille, Caen, Rouen, Créteil et la Corse.

Pour chacun des niveaux évalués, les scores en français et en mathématiques évoluent dans le même sens, comme le signale l'allongement du nuage de points académiques sur les graphiques.

**Moins de disparités dans les acquis scolaires à la fin de l'élémentaire que dans l'accès au baccalauréat.**

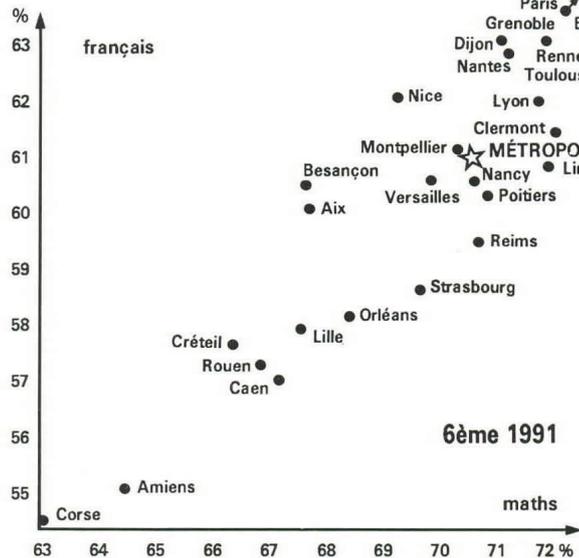
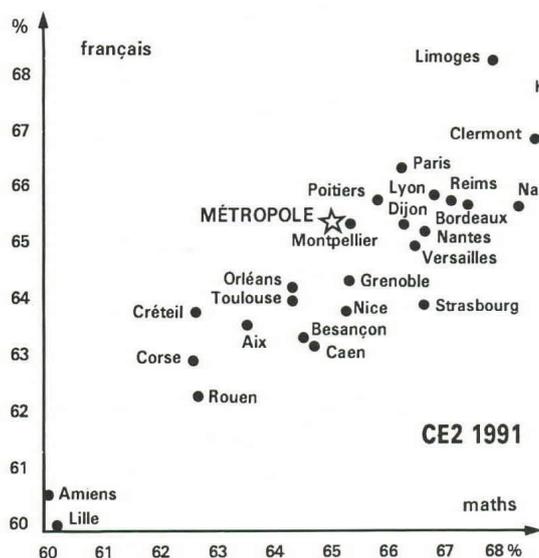
Au CE2, 8 et 10 points séparent respectivement les académies extrêmes en français et en mathématiques. En 6ème, les écarts sont un peu plus élevés : 10 points en français et 11 en mathématiques. Ces écarts absolus entre académies aux résultats extrêmes sont du même ordre de grandeur que ceux mesurés à l'aide du taux d'accès au baccalauréat (11 points) ou à l'aide du niveau général des conscrits (10 points). Mais en relatif, c'est-à-dire en rapportant les écarts aux moyennes nationales, les disparités entre académies sont plus faibles en CE2 et 6ème qu'au niveau du bac et pour le niveau général des conscrits.

**Des disparités qui ne s'expliquent pas seulement par la structure sociale des académies.**

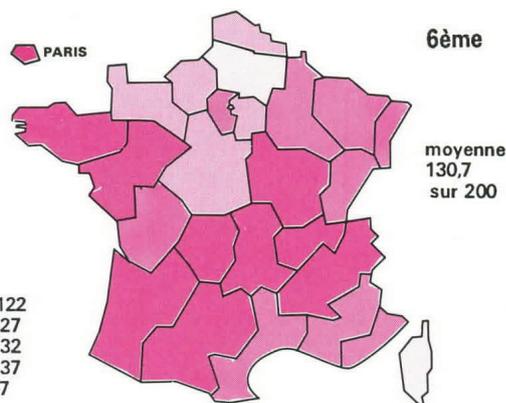
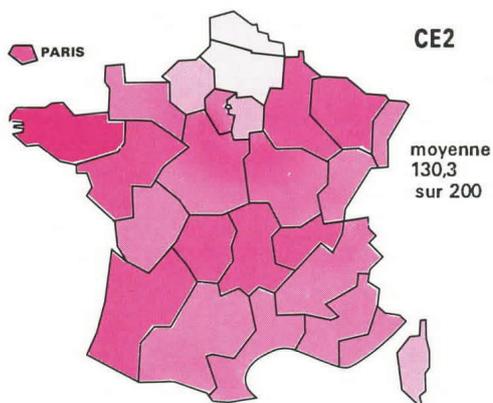
Face à ces disparités dans les acquis scolaires des élèves, on est tenté de mettre en avant les différences de structure sociale d'une académie à l'autre. En effet, la réussite aux épreuves varie avec l'origine sociale des élèves : au CE2, 14 points séparent ainsi les enfants d'ouvriers des enfants de cadres (l'écart étant un peu plus fort en mathématiques qu'en français), contre 12 points en 6ème (mais cette fois 14 en français pour seulement 11 en mathématiques).

# Les acquis scolaires...

% d'items réussis aux épreuves d'évaluation



Résultats académiques maths + français selon la classe (1991)



L'application de ces valeurs, dont les variations selon le milieu d'origine sont connues nationalement, aux structures sociales académiques (fournies par le recensement INSEE de 1990) permet de calculer une série de scores «attendus», que l'on peut rapprocher des scores réellement observés.

Cette comparaison fait ressortir trois groupes :

- Rennes, Limoges, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Nancy-Metz, Reims, Dijon et Nantes obtiennent des résultats supérieurs à ce que l'on pourrait attendre, compte tenu de leur structure sociale ;
- à l'opposé, Amiens, Caen, Lille, Créteil et Versailles, Aix-Marseille et la Corse, Orléans-Tours et Rouen obtiennent des scores inférieurs ;
- à Montpellier, Poitiers, Strasbourg, les résultats réels et attendus sont proches; à Paris et Toulouse, les résultats réels sont tantôt supérieurs ou inférieurs aux résultats attendus, selon la classe.

**L'effet, relativement minime,  
de la structure sociale.**

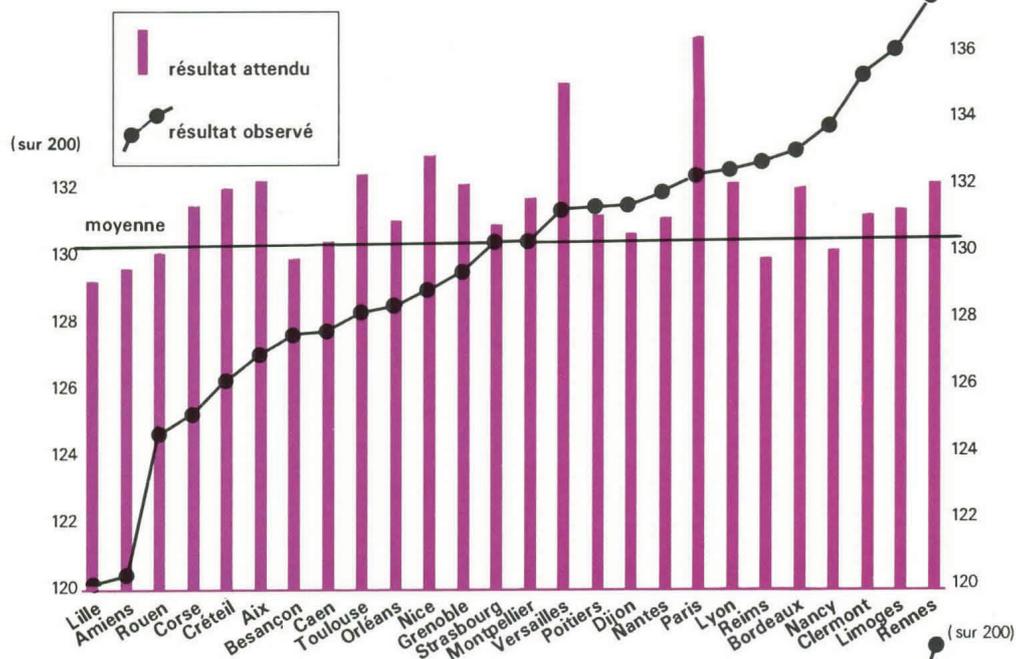
Une telle typologie appelle deux remarques :

- d'une académie à l'autre, les écarts entre scores attendus sont faibles, ce qui signifie que les scores par catégorie sociale diffèrent peu ;
- les «plus-values» ou «moins-values» relevées par rapport aux scores attendus ne sont pas négligeables. Cependant, elles ne correspondent guère à ce que l'on peut observer pour l'accès au baccalauréat (indicateur 16) : à Lille, compte tenu de leur origine sociale, les élèves parviennent en terminale plus souvent qu'ailleurs et ceux de CE2 et de 6ème obtiennent aux évaluations des résultats inférieurs ; Bordeaux montre l'exemple inverse d'une réussite en CE2 et 6ème supérieure à ce que l'on pourrait attendre, avec un taux d'accès au baccalauréat inférieur.

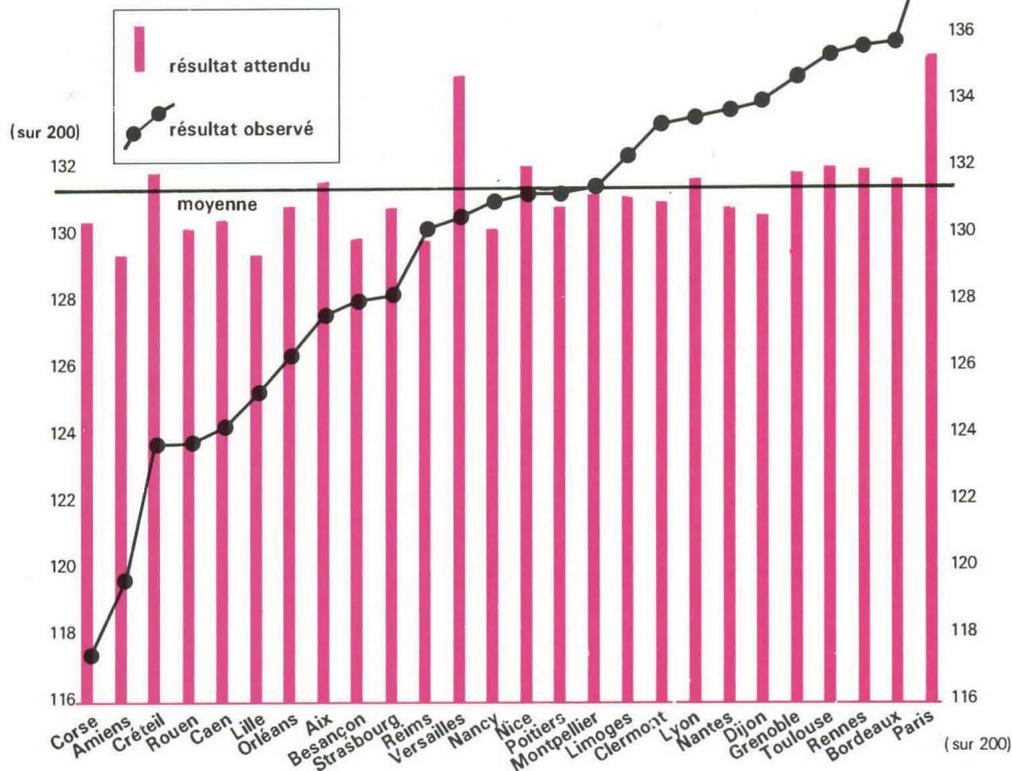
# ... à l'entrée au CE2 et à l'entrée en 6ème

## Effets de la structure sociale

Comparaison des résultats académiques observés, et attendus, compte tenu de la structure sociale  
CE2 ( maths + français - 1991)



## 6ème ( Maths + français - 1991)



**Le « niveau général » des conscrits s'est accru de 1981 à 1991.**

**P**rès de 400 000, c'est à dire pratiquement tous les jeunes gens passent chaque année des tests dans les centres de sélection à l'occasion des « trois jours ». Ces tests qui sont identiques depuis 25 ans et dont les résultats sont disponibles par académie de recensement (\*) depuis 1981, donnent lieu, pour chaque conscrit, au calcul d'un score appelé « niveau général brut » (NGB) dont les valeurs s'échelonnent de 11 à 110.

En 10 ans, de 1981 à 1991, le niveau général brut moyen est passé de 64,3 à 71,5, soit une progression de 11,2 %. Cette progression est pour l'essentiel imputable à l'élévation du niveau scolaire des conscrits. A niveau scolaire donné, le niveau général brut est par rapport à ce qu'il était il y a dix ans :

- supérieur parmi les conscrits les plus scolarisés et parmi les illettrés ;
- identique parmi les bacheliers ;
- légèrement inférieur parmi les conscrits ayant le diplôme ou le niveau du CAP-BEP, de la 3ème, de la 2nde, de la 1ère.

**Des progressions inégales :  
Corse + 24%, Nice + 5%...**

La distribution des académies selon les scores moyens obtenus chacune de ces deux années permet de distinguer deux groupes :

- pour 15 des 26 académies métropolitaines, le taux de progression est supérieur à la moyenne (académies situées dans le graphique au dessus de la droite en pointillé), la progression la plus importante étant observée en Corse (+ 23,9 %) ; il s'agit pour l'essentiel des académies aux scores les plus faibles en 1981 ;
- les académies aux scores les plus élevés en 1981 enregistrent elles aussi des progressions, mais inférieures à la tendance nationale (académies situées en dessous de la droite en pointillé), la plus faible progression étant relevée dans l'académie de Nice : + 5,2 %.

**...qui réduisent les écarts entre académies.**

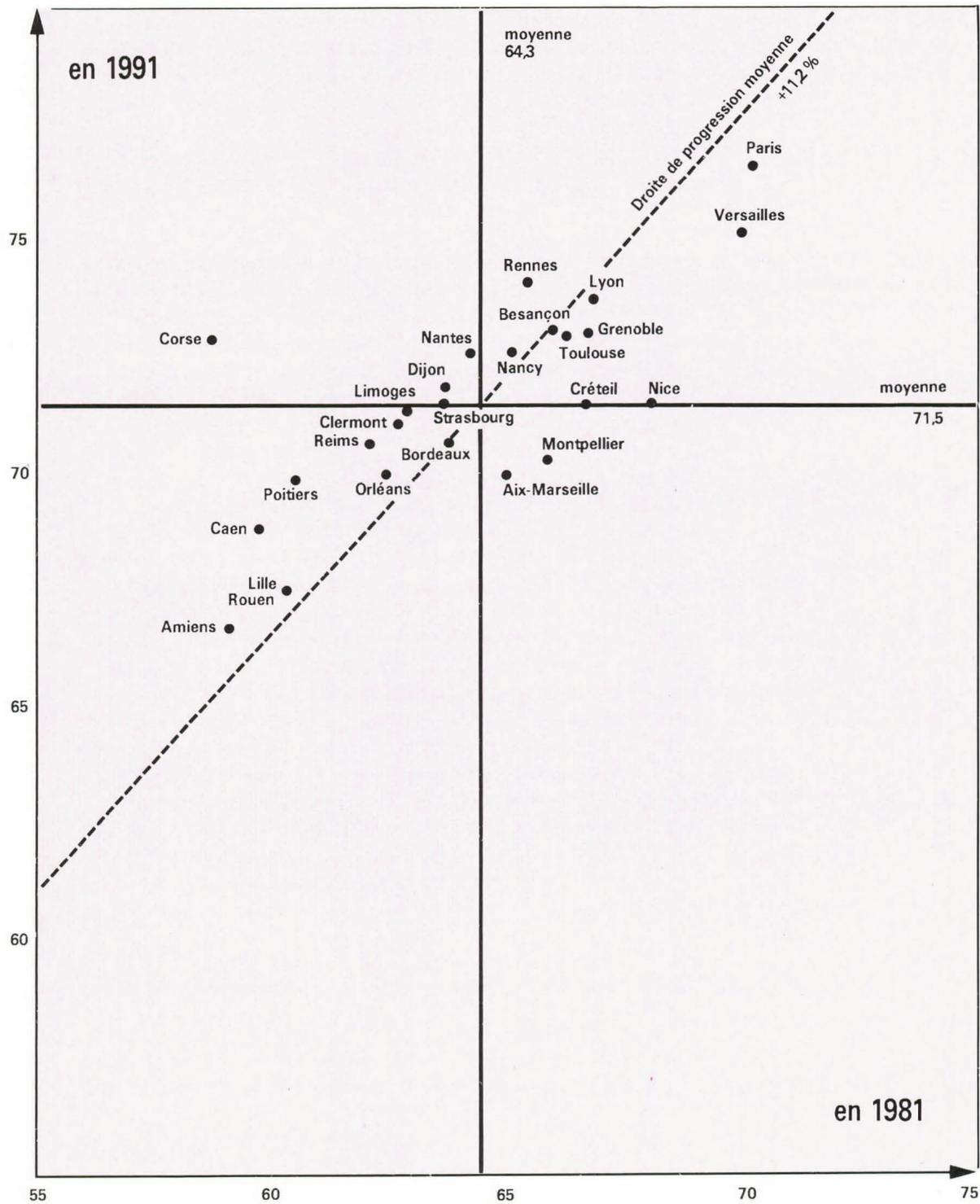
Ces deux tendances conduisent à une réduction sensible de la dispersion entre académies : de 1981 à 1991, l'écart relatif entre scores extrêmes passe de 19,2 % à 14,9 %.

**Les conscrits de Paris et Versailles ont toujours le meilleur niveau général, ceux d'Amiens, Caen, Lille et Rouen les moins bons.**

Si l'on excepte la Corse, l'allongement du nuage de points-académies le long d'une droite témoigne d'une relative stabilité du classement des académies, de 1981 à 1991. Ceci est particulièrement net aux deux extrémités de l'échelle des scores : en 1981 comme en 1991, Paris et Versailles occupent les deux premières places, à l'opposé d'Amiens, Caen, Lille et Rouen dont les conscrits obtiennent les moins bons résultats.

(\*) Les jeunes gens sont recensés au cours de leur 18ème année dans leur mairie de domicile. L'âge auquel les tests sont passés est désormais variable suivant la durée du report d'incorporation. Il est compris entre 18 et 25 ans. Les tests ne concernent que les jeunes gens métropolitains.

# Le niveau général des conscrits



**Un jeune sur dix quitte le système éducatif sans qualification : situation beaucoup plus fréquente en Champagne-Ardenne que dans le Limousin.**

**Ces sorties interviennent une fois sur deux, en cours de formation professionnelle.**

**De nombreuses sorties au niveau du CAP et du BEP à Poitiers et Strasbourg.**

**E**nviron un dixième des jeunes (92 400, soit 10,5 % d'une génération) ont quitté en 1990 le système éducatif sans qualification, c'est-à-dire sans atteindre l'année terminale de préparation à un CAP ou un BEP, ou sans entrer au lycée. Cet abandon précoce des études, pour des jeunes qui s'inséreront difficilement sur le marché de l'emploi, est très inégalement réparti sur le territoire. Sa fréquence s'échelonne de 2 % dans le Limousin à 18 % en Champagne-Ardenne (\*). Elle reste inférieure à la moyenne au sud-ouest d'une ligne joignant la Bretagne au Languedoc-Roussillon, ainsi qu'en Alsace et dans la région Rhône-Alpes.

Trois groupes distincts composent ce flux de sortants sans qualification : des élèves issus de l'enseignement spécial (26 000), quittant le collège (15 000), ou abandonnant une formation professionnelle courte avant l'année terminale (52 000). Si ce dernier poste est le plus important numériquement, il apparaît aussi relativement homogène (il touche cependant davantage d'élèves à Lille, où l'orientation en lycée professionnel est particulièrement fréquente). L'échelonnement des situations académiques provient davantage des fortes disparités relevées dans les sorties de 1er cycle, quasi-inexistantes à Limoges mais concernant un jeune sur 10 à Reims et à Rouen. On note que les zones de développement de l'enseignement agricole (ouest) ou de forte implantation de l'apprentissage sont parmi celles qui limitent le mieux le nombre de sorties non qualifiées.

L'importance des sorties au niveau V de formation (CAP, BEP ou seconde) ne paraît pas directement dépendre du volume de sorties précédemment intervenues. Divers cas se présentent. A Poitiers et Strasbourg, de nombreux élèves engagés dans des études professionnelles courtes sortent qualifiés à ce niveau. C'est également vrai à Caen, Dijon et Lille où les sorties de non qualifiés étaient déjà nombreuses. A l'inverse, l'Île-de France, la Bretagne et des académies méridionales se signalent par de nouvelles fréquences inférieures à la moyenne : davantage d'élèves y poursuivent leurs études en seconds cycles, à destination d'un baccalauréat, notamment général ou technologique.

*(\*) Les premières indications sur les sorties du système éducatif en 1991 montrent d'abord que la réduction des sorties sans qualification se poursuit : 87 900 contre 92 400 en 1990 (10,3 % contre 10,5 %, en proportion des effectifs de la génération concernée).*

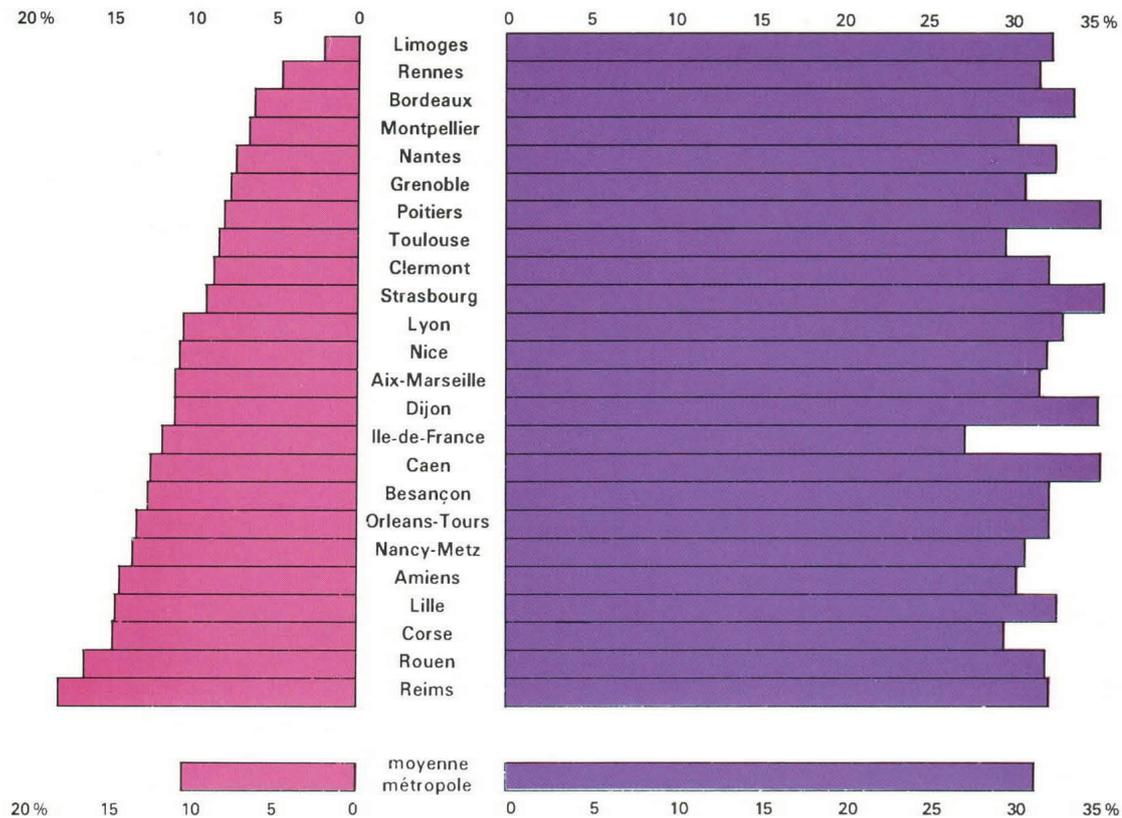
*Autour de cette moyenne, la dispersion des académies reste importante : de 3 à 17 %. Leur classement reste relativement stable. Dans plusieurs cas, les fréquences de sorties en 1991 sont supérieures à leur niveau de 1990. En revanche, à Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Rouen et Toulouse, les fréquences baissent de plus de 2 points, et ces académies améliorent leur position.*

# Les sorties du second degré par niveau

## Proportion de jeunes sortant\* sans qualification et au niveau V en 1990

**Sans qualification**  
(sorties du collège, ou avant  
l'année terminale de CAP ou BEP)

**Niveau V**  
(année terminale de CAP ou BEP,  
seconde ou première de lycée)



\* Il s'agit ici de sorties de tout système de formation initiale, relevant du MENC ou autres ministères, enseignement spécial et apprentissage inclus.  
Ces sorties, sans qualification, sont rapportées à la taille moyenne des générations âgées de 16 à 18 ans en 1990. Pour le niveau V, les sorties sont rapportées à la moyenne des 17-18 ans.

**La moitié des jeunes obtiennent aujourd'hui le baccalauréat, soit deux fois plus qu'en 1975.**

**D**e 1975 à 1991, le nombre de bacheliers a plus que doublé, de 205 000 à 416 000 ; la moitié des jeunes générations obtiennent maintenant ce diplôme contre un quart il y a 15 ans. Cette évolution n'a pas été linéaire dans le temps : les progrès, modestes de 1975 à 1982, s'accélérent au milieu des années 1980, l'ouverture des seconds cycles étant accompagnée d'une hausse régulière des taux de succès à l'examen. La proportion de bacheliers s'élève ainsi de 20 points lors des 9 dernières années.

Cet essor touche l'ensemble du territoire français, en bénéficiant de la diversification progressive du baccalauréat : aux bacs littéraires et scientifiques de l'enseignement général sont venues s'ajouter il y a plus de 20 ans les séries industrielles et tertiaires du bac technologique et plus récemment, celles du bac professionnel. On assiste toutefois ces dernières années à un renversement de tendance : au sein des classes terminales, le poids de l'enseignement général cesse de diminuer et s'accroît, d'abord dans la série C, puis maintenant dans les séries A et B, au détriment de l'enseignement technologique, principalement de la série G.

Si la proportion de bacheliers s'est élevée de 23 points de 1975 à 1991, cette hausse est pour plus de la moitié (12 points) imputable au bac général, pour près d'un tiers (7 points) au bac technologique, et 1/6ème (4 points) au bac professionnel.

**Forte progression en Bretagne, mais aussi en Lorraine et Nord-Pas-de-Calais qui comblent leur retard.**

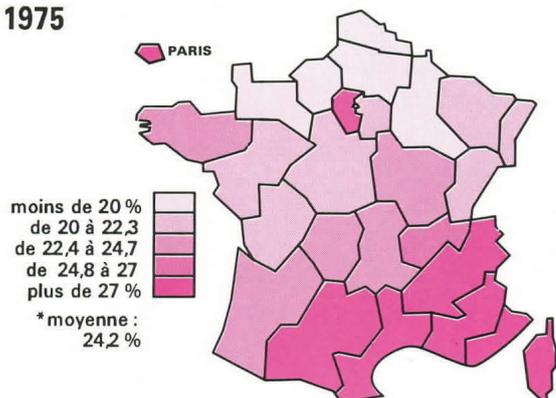
Comme pour l'accès au baccalauréat, auquel s'applique ici la variété des taux de succès académiques, les disparités géographiques d'obtention ont évolué. Tandis que l'opposition nord-sud prévalait il y a quinze ans, la carte actuelle montre l'émergence de la Bretagne et de la Lorraine, maintenant situées au-dessus de régions méridionales : Aquitaine, Languedoc-Roussillon et même la Provence, en net recul.

Treize points séparaient en 1975 les académies extrêmes d'Amiens et Nice. Le même écart absolu sépare aujourd'hui Rouen et Rennes, pour des valeurs moyennes qui ont doublé : les disparités relatives se sont donc largement atténuées (Paris, nettement détaché en tête, constitue un cas particulier dans la mesure où de nombreux bacheliers de cette académie sont en fait originaires de banlieue ; ceci explique, en contre-partie, la proportion « minimale » de 40 % observée à Créteil, qui ne traduit pas la réussite réelle de ses propres lycéens).

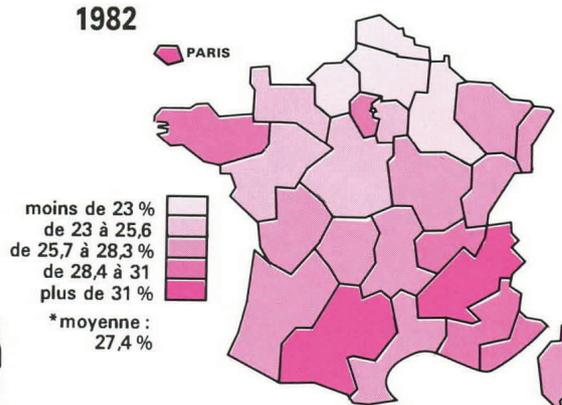
# La proportion de bacheliers ...

## Évolution de 1975 à 1991

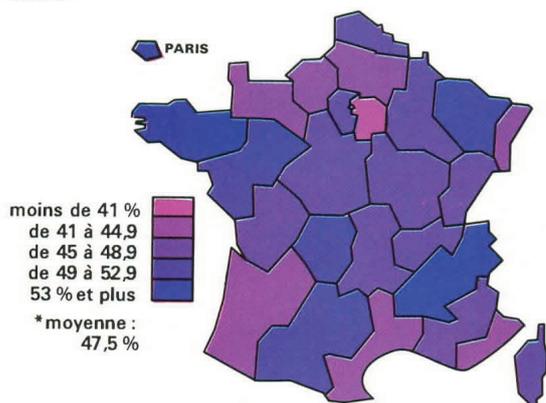
1975



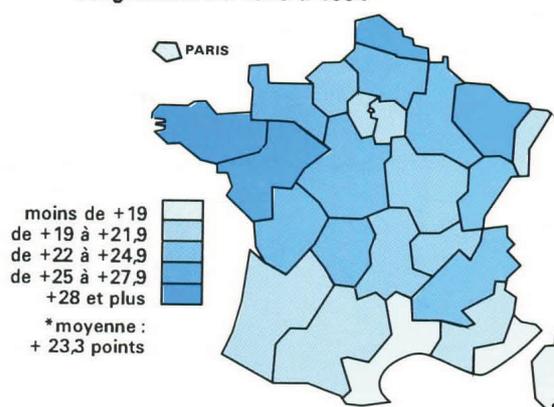
1982



1991

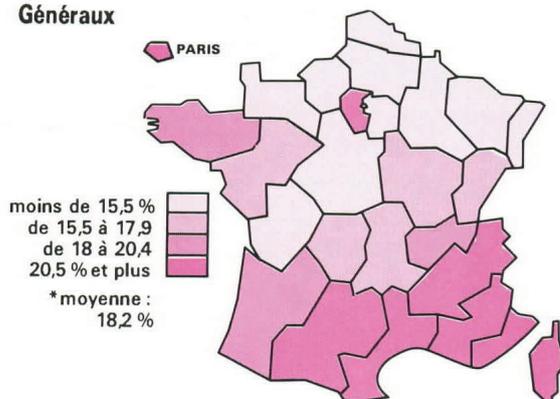


Progression de 1975 à 1991

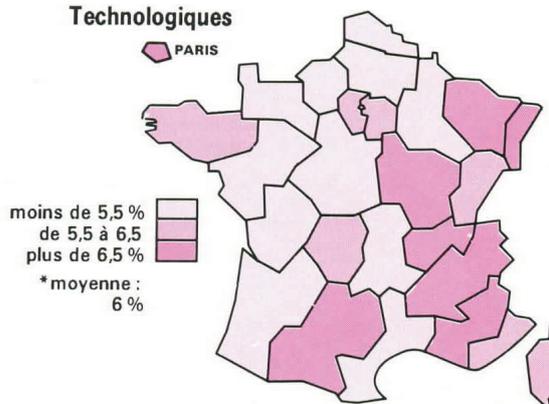


## Bacheliers généraux et technologiques en 1975

Généraux



Technologiques



\* Proportions de bacheliers, pour 100 jeunes des générations concernées

**L'opposition nord-sud, s'estompe, notamment à cause du développement des baccalauréats technologiques et professionnels.**

L'analyse des fréquences d'obtention des différents baccalauréats permet de retrouver, pour l'enseignement général, les lieux traditionnels de forte scolarisation. Mais si l'avance du midi et notamment du midi méditerranéen est très marquée en 1975, elle s'est largement estompée depuis 15 ans au profit de la Bretagne, du midi pyrénéen et des Alpes qui restent des zones de fort développement des lycées. Pour le baccalauréat général aussi, les écarts relatifs se sont réduits même si 10 points séparent encore Amiens et Rouen de Rennes et Grenoble. Les disparités que dessine l'enseignement général sont sans doute corrigées, mais pas annulées, par l'inégal développement de l'enseignement technologique et professionnel. Si le bac technologique était plutôt implanté, à sa création, dans les régions de l'est, son extension s'est faite au profit de régions « en retard » et notamment du nord. L'essor actuel du bac professionnel prolonge cette tendance puisqu'il est mieux représenté à Lille et Nantes, mais aussi à Limoges et Clermont-Ferrand, que dans la plupart des régions du sud.

**Scientifiques et littéraires à égalité en enseignement général mais les filières industrielles minoritaires dans l'enseignement technique.**

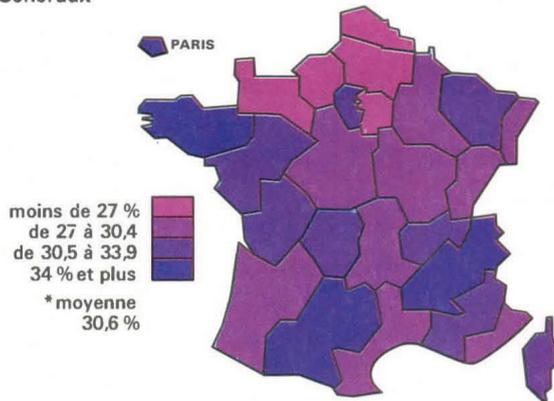
La progression quantitative du nombre de bacheliers est spectaculaire, notamment dans des régions qui tendent à combler leur retard traditionnel, mais il convient de veiller à l'orientation équilibrée des lycéens dans les différentes séries et de promouvoir en particulier les séries scientifiques et industrielles qui fournissent les ingénieurs, enseignants et techniciens de demain. Après de longues années de stagnation, le nombre de bacheliers C connaît maintenant une progression sensible, qui doit se poursuivre. Au total, les trois séries scientifiques, C, D et E regroupent la moitié des bacheliers généraux de l'année 1991. Les proportions maximales sont observées à Lille et Strasbourg ; les minimales en Outre-mer, en Corse et à Nice (15 points d'écart). Dans l'enseignement technologique, les sections industrielles, minoritaires, sont mieux représentées dans le nord, les régions de Lyon et Toulouse que dans les régions rurales, l'Île-de-France (hors Paris) et, à nouveau, l'Outre-mer et le midi méditerranéen. Le poids des spécialités industrielles est un peu plus fort en bac professionnel ; il reste cependant minoritaire et très inégalement réparti. De nouvelles zones de fortes implantation apparaissent ici (Bordeaux, Caen, Besançon, Rouen et Reims), tandis que la prédominance des spécialités tertiaires est particulièrement prononcée en région parisienne et dans le Languedoc-Roussillon.

*Note : Tandis que le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat s'élève à 58,3 % à la rentrée 1991, (indicateur 16) la proportion de bacheliers dans une génération est de 47,5 % la même année, pour atteindre 51,2 % à la session 1992 (résultats provisoires). Ces proportions ne se déduisent donc pas l'une de l'autre par application des taux « habituels » de succès au baccalauréat (de l'ordre de 70 %). Les proportions de bacheliers et d'accédants au niveau du baccalauréat se situent plutôt dans un rapport de 9 à 10, qui donne une idée des chances réelles qu'a un élève parvenant en terminale d'obtenir le baccalauréat, soit directement, soit après un premier insuccès.*

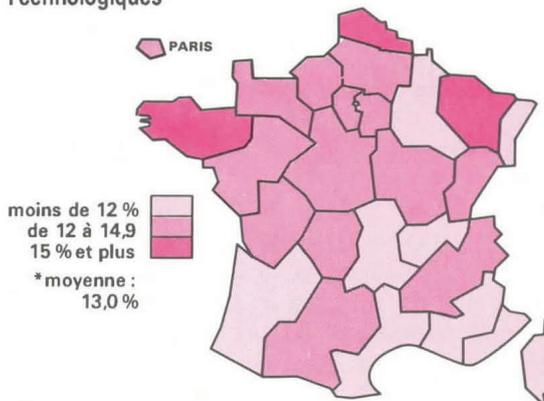
# ... généraux, technologiques, professionnels

## Bacheliers généraux, technologiques et professionnels en 1991

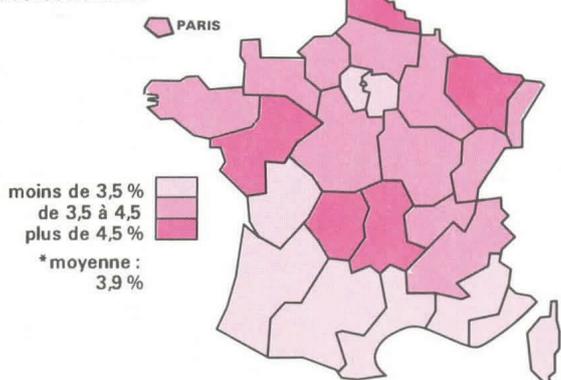
Généraux



Technologiques



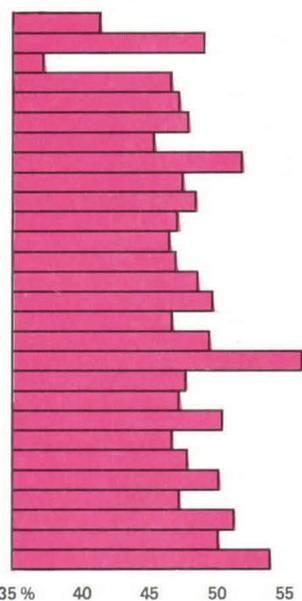
Professionnels



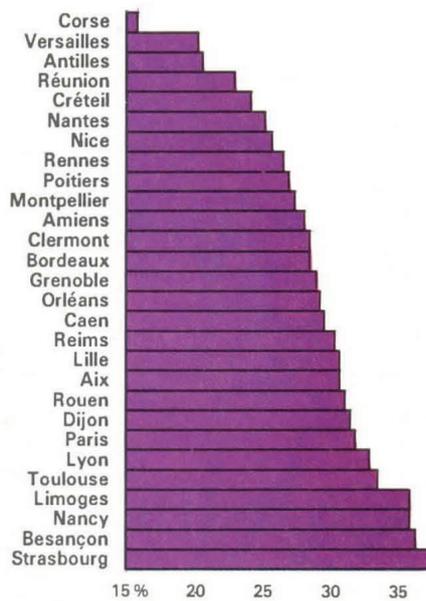
\* Proportions de bacheliers, pour 100 jeunes des générations concernées

## Proportions de bacheliers lauréats des séries scientifiques et industrielles en 1991

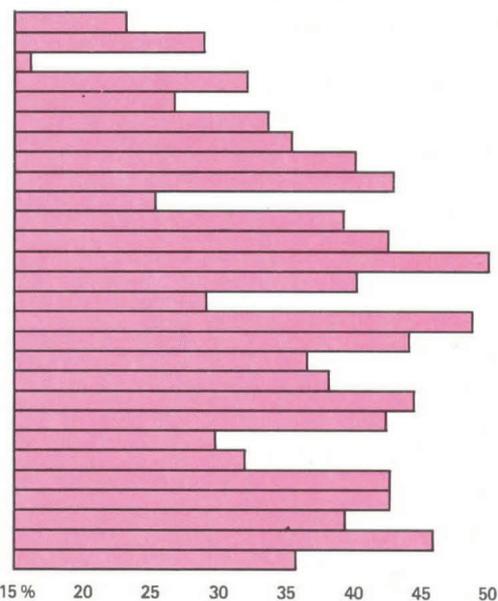
% C - D - E en général



% F - F8 en technologique



% industriel en professionnel



**Trois situations possibles :  
contrat de travail, recherche  
d'emploi, insertion différée.**

**Plus le niveau de formation  
est élevé, meilleure est  
l'insertion...**

**...mais des différences  
sensibles selon la région  
et la voie de formation.**

**L**a situation des jeunes sortant du système éducatif, sept mois après avoir achevé une formation initiale, varie selon la filière. Ainsi, en 1990, la part des jeunes cherchant un emploi est plus importante après un CAP préparé en lycée professionnel qu'après un CAP préparé en apprentissage, ou un BEP préparé en lycée professionnel. Les sortants de bac technologique connaissent une situation plus favorable, qui semble toutefois se dégrader entre 1990 et 1992, puisqu'ils se retrouvent en 1992 dans une situation proche de celle des sortants de BEP. L'insertion immédiate, caractérisée par l'obtention d'un contrat de travail, est plus fréquente après un CAP en apprentissage et un bac technologique qu'après CAP et BEP de lycée professionnel.

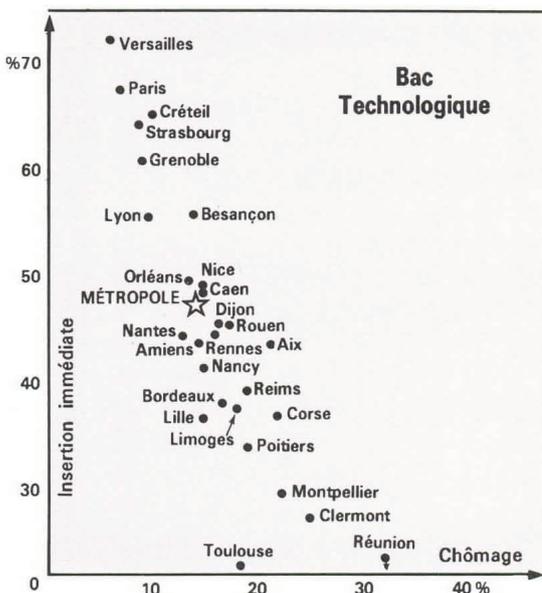
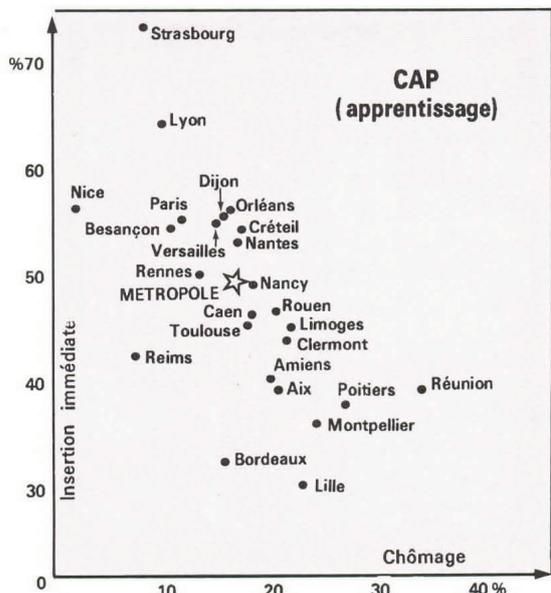
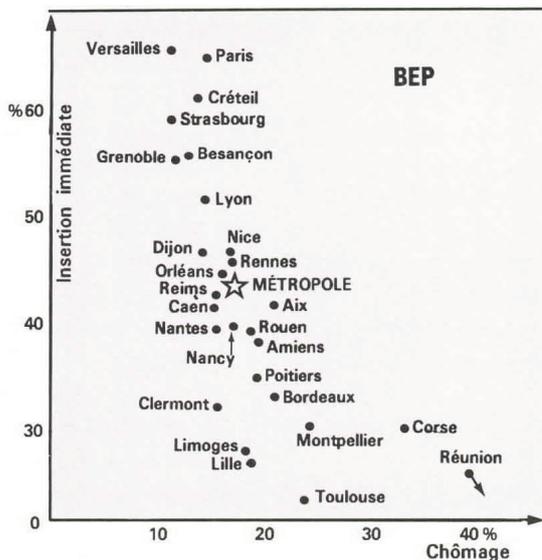
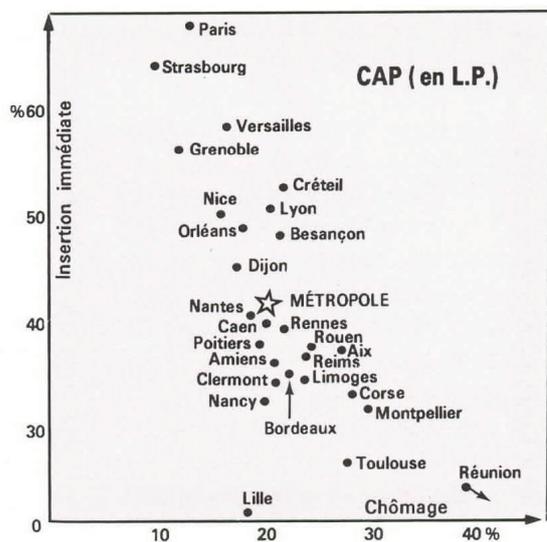
Quelle que soit la filière de formation, l'Alsace, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes figurent constamment parmi les régions où l'insertion immédiate est fréquente, et où il y a relativement peu de sortants à la recherche d'un emploi. A l'inverse Montpellier et la Réunion sont systématiquement dans une situation plus difficile. Dijon reste toujours proche des moyennes nationales. On constate ainsi le poids de l'environnement économique, touchant toutes les filières de formation et tous les actifs, jeunes ou non. Peu d'académies présentent des situations contrastées selon la filière de formation. Poitiers se signale cependant par une situation proche de la moyenne après un CAP en lycée professionnel, mais pas en apprentissage, où la situation est relativement moins favorable. C'est la seule académie dans ce cas, alors que l'apprentissage y est bien représenté.

L'insertion différée (qui n'apparaît pas explicitement dans les graphiques académiques) complète les deux situations précédentes. Elle est particulièrement fréquente à Lille et au sortir des lycées professionnels et techniques de Toulouse. De 1990 à 1992, la baisse de l'insertion différée, en particulier des mesures-jeunes (SIVP principalement) entraîne en contrepartie une hausse du pourcentage des jeunes à la recherche d'un emploi.

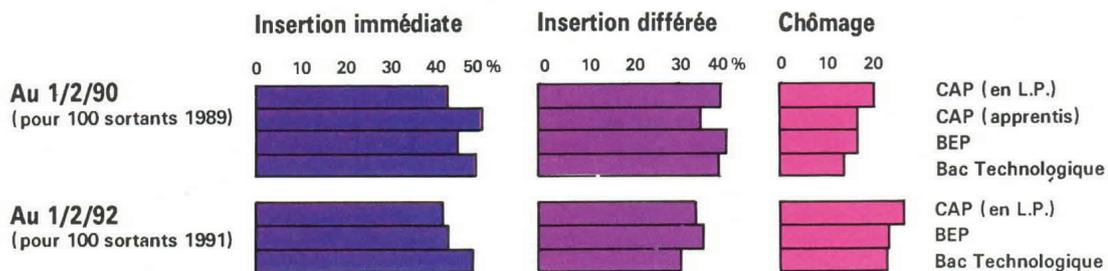
*Les sortants de chaque filière sont ici répartis en trois groupes définis comme suit :*  
-insertion immédiate, c'est à dire contrats de travail : salariés, contrats d'adaptation ou de qualification, contrats d'apprentissage (après un lycée professionnel ou technique)  
-chômage: recherche d'emploi  
-insertion différée: mesures jeunes, stages de formation professionnelle, service national, non recherche d'emploi.

# La situation des jeunes 7 mois après la sortie de l'école

Situation au 1er février 1990 des élèves sortis de formation initiale en 1989 (selon le niveau de formation)



## Situations nationales



**L'accès à l'emploi : le devenir des jeunes durant les 3 années suivant la fin des études.**

**De meilleures conditions d'insertion en Alsace et Ile-de-France, qu'en Limousin, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Picardie et Poitou-Charentes.**

**L'insertion s'améliore partout avec le niveau de qualification, mais là encore se marquent des différences régionales.**

**L**e marché du travail des jeunes connaît depuis 15 ou 20 ans de profondes transformations avec d'abord la montée du chômage, puis une décrue provoquée en partie par l'intensification du recours aux mesures-jeunes : TUC, SIVP, contrats de qualification,... Dans ce contexte, la situation des jeunes au regard du chômage, 7 mois après la sortie de l'école ( indicateur précédent ) ne suffit pas à rendre compte des conditions de leur insertion professionnelle. On dispose pour cela d'informations sur le cheminement, durant 3 années, de cohortes de jeunes : situation en fin de période, délais d'accès à une emploi stable, nombre d'employeurs successifs, durée de chômage.

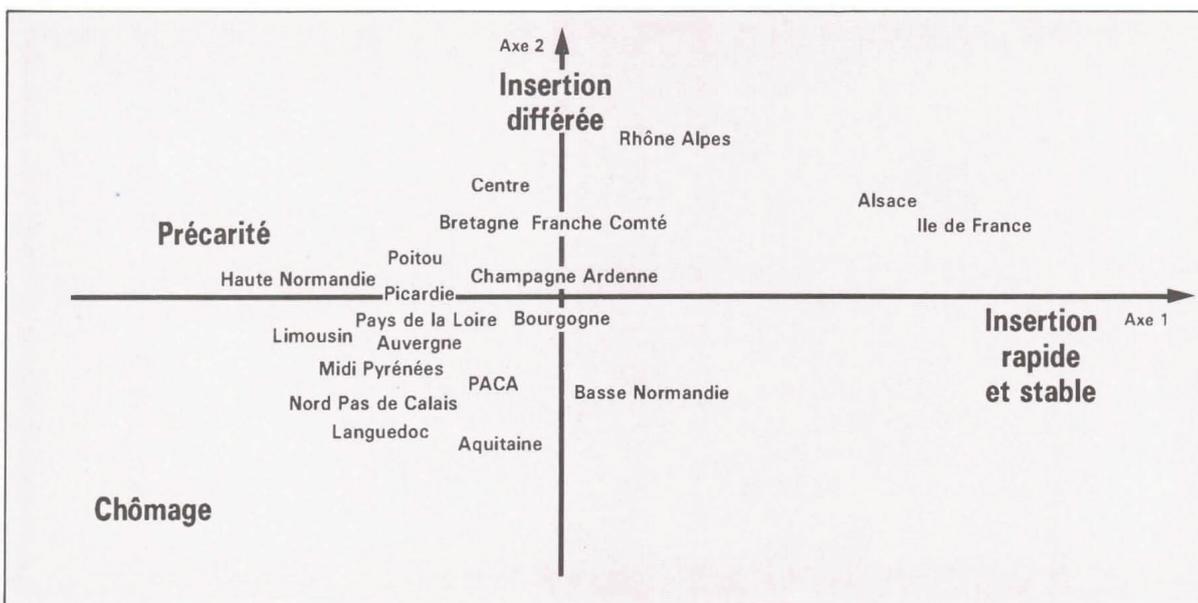
L'ensemble de ces données peuvent faire l'objet d'une analyse qui distingue le devenir des jeunes selon leur région d'origine et leur niveau de qualification (ici niveau V : CAP et BEP, niveau IV : baccalauréat et niveau III : bac + 2 et notamment DUT et BTS). Un premier graphique illustre les situations générales des académies, qui s'échelonnent d'abord selon un premier axe, horizontal, opposant les zones davantage touchées par le chômage et les difficultés à trouver un premier emploi (Limousin, Haute-Normandie puis Languedoc-Roussillon, Picardie et Poitou-Charentes) aux zones d'insertion rapide et stable (Alsace et Ile-de-France). L'élévation le long du second axe, vertical, traduit pour sa part une certaine instabilité ou précarité des situations, la multiplicité des employeurs, l'accès différé à un emploi stable ( passage par des contrats à durée déterminée, des mesures-jeunes ).

Sachant l'influence du niveau de qualification sur les conditions d'insertion, il convient d'affiner ce premier constat. Quelle que soit l'académie, les sortants de niveau III, situés nettement à droite, s'insèrent plus facilement que les sortants de niveau IV, tandis que les plus grandes difficultés touchent les jeunes issus de formations professionnelles courtes. Dans chacun de ces « nuages » de points distincts, les jeunes alsaciens et franciliens rencontrent toutefois des conditions plus favorables que ceux du Poitou (niveau III), de Provence (niveaux III et IV), de Languedoc ou du Limousin (IV et V), d'Auvergne et du Nord (V). Un tel avantage n'est évidemment pas étranger aux conditions générales des marchés régionaux de l'emploi, plus précaires dans le sud, sud-est et le nord.

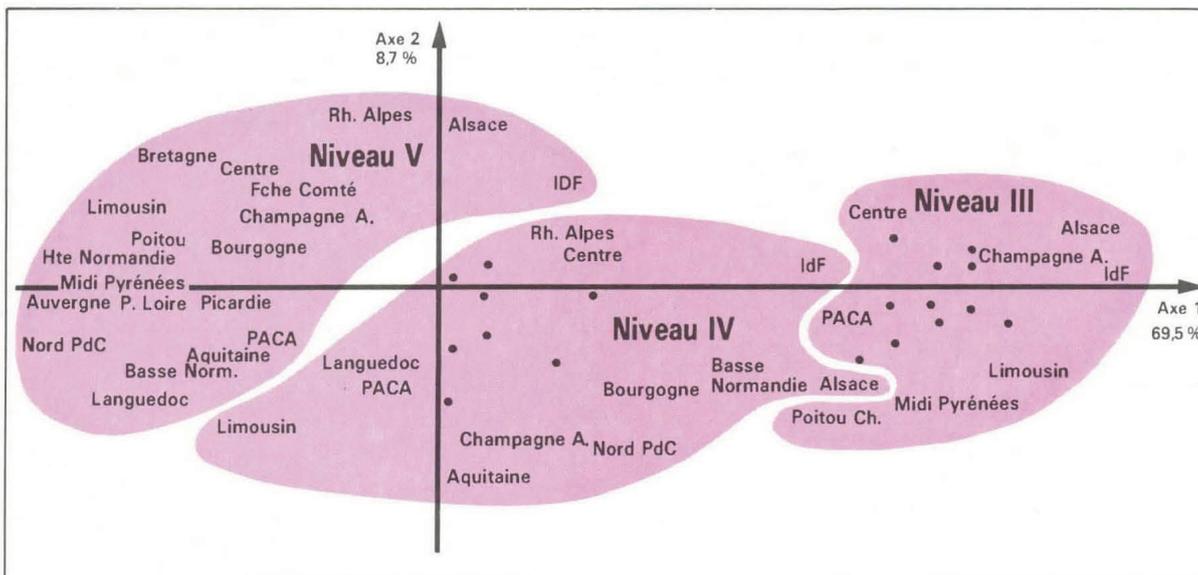
Les disparités de situations sont particulièrement accusées pour les jeunes sortant au niveau du baccalauréat, population hétérogène regroupant aussi bien des étudiants non-diplômés de l'enseignement supérieur que des non-bacheliers issus de formations industrielles ou tertiaires. En Alsace, Ile-de-France ou Basse-Normandie, ces jeunes s'insèrent aussi bien que des diplômés de niveau III d'autres régions ; en Languedoc ou Limousin en revanche leur situation s'apparente plutôt à celle, moins enviable, des cohortes pourvues du seul CAP ou BEP.

# L'insertion professionnelle dans les trois années qui suivent la fin des études

## Situations régionales



## Disparités selon le niveau de formation



Ces graphiques résument les résultats d'une enquête du CEREQ sur les conditions de l'insertion professionnelle des jeunes, selon leur région d'origine et leur niveau de formation (situation 33 mois après la sortie, durée de chômage, nombre d'emplois, accès à un emploi stable...). Les points représentatifs de ces différentes catégories de jeunes sont projetés sur le plan « factoriel » qui rend le mieux compte des disparités de situations. Les variables d'analyse, et leurs différentes modalités, projetées sur ce même plan, montrent que l'on passe, à gauche, de situations fortement marquées par le chômage, à des situations précaires ou instables (en haut), puis, à droite, aux situations les plus favorables : accès rapide à un emploi stable.



# ***Annexes***



## Niveau de diplôme des plus de 25 ans : recensements 1975 et 1990

Régions	1975			1990		
	Population	Aucun diplôme	Bac et +	Population	Aucun diplôme	Bac et +
Alsace	895.715	30,6	13,4	1.061.155	30,2	21,6
Aquitaine	1.616.450	34,6	11,6	1.926.954	30,1	20,4
Auvergne	842.230	33,5	10,6	905.490	27,9	18,5
Bourgogne	968.290	32,2	9,9	1.080.767	29,7	17,6
Bretagne	1.556.100	34,2	9,6	1.834.117	26,9	19,4
Centre	1.313.590	32,8	9,9	1.570.702	29,9	17,5
Champagne-Ardenne	774.820	31,8	9,5	869.069	30,4	16,5
Corse	160.685	52,8	9,8	175.962	41,5	18,3
Franche-Comté	618.975	27,4	10,9	706.478	27,9	17,9
Ile-de-France	6.188.760	23,2	20,3	7.040.622	24,2	31,8
Languedoc-Roussillon	1.152.980	42,2	11,5	1.453.631	31,7	21,4
Limousin	497.285	34,0	8,6	518.137	28,6	17,1
Lorraine	1.332.035	32,8	10,4	1.482.985	32,9	16,8
Midi-Pyrénées	1.449.815	37,0	11,6	1.699.863	30,0	21,8
Nord-Pas-de-Calais	2.205.550	33,4	9,5	2.419.220	32,3	16,8
Basse-Normandie	751.770	39,7	9,1	904.039	34,3	16,3
Haute-Normandie	919.875	36,4	10,0	1.102.501	33,3	17,1
Pays-de-la-Loire	1.590.970	34,1	9,6	1.946.684	29,7	17,7
Picardie	961.070	36,9	9,6	1.149.022	32,9	17,0
Poitou-Charentes	932.210	37,9	9,0	1.083.558	32,5	16,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2.381.470	34,5	14,5	2.940.197	29,9	23,7
Rhône-Alpes	2.903.040	29,0	13,2	3.483.102	26,5	23,5
METROPOLE	32.013.685	32,0	12,8	37.354.255	29,0	21,8

**Structure sociale et secteur d'activité : recensements 1968 et 1990**

Régions	Origine sociale des 0 - 16 ans		1968 Actifs occupés Selon secteur			Origine sociale des 0 - 16 ans		1990 Actifs occupés Selon secteur		
	% cadres	% ouvriers	% agricole	% industriel	% tertiaire	% cadres	% ouvriers	% agricole	% industriel	% tertiaire
Alsace	15,6	59,7	11,0	45,3	43,7	32,2	48,5	2,7	38,8	59,5
Aquitaine	13,0	58,2	25,3	31,9	42,8	30,5	42,4	10,2	26,0	63,8
Auvergne	11,2	64,2	26,4	36,5	37,1	26,4	49,0	9,8	32,1	58,1
Bourgogne	12,3	62,6	21,0	38,3	40,7	27,0	49,8	7,9	33,1	59,0
Bretagne	11,3	62,0	35,2	27,2	37,6	30,3	45,2	11,8	26,8	61,4
Centre	12,6	62,7	21,4	38,8	39,8	28,9	48,1	7,0	34,7	58,3
Champagne-Ardenne	11,9	64,4	16,5	43,9	39,6	25,1	54,3	9,2	34,4	56,4
Corse	9,7	42,8	25,4	25,0	49,6	21,1	40,3	8,2	18,9	72,9
Franche-Comté	12,9	63,2	15,4	50,4	34,2	26,7	53,2	5,8	42,0	52,2
Ile-de-France	27,9	43,7	1,3	41,0	57,7	41,7	32,0	0,5	25,7	73,8
Languedoc-Roussillon	13,2	57,7	23,4	29,9	46,7	28,9	39,0	8,3	21,6	70,1
Limousin	11,1	64,0	33,6	30,6	35,8	29,5	46,0	13,0	27,3	59,7
Lorraine	12,4	64,8	9,0	50,4	40,6	27,3	49,8	3,7	35,8	60,5
Midi-Pyrénées	13,0	59,9	28,0	32,4	39,6	31,3	40,7	10,3	26,8	62,9
Nord-Pas-de-Calais	11,8	64,7	8,3	51,0	40,7	24,6	52,2	3,5	33,1	63,4
Basse-Normandie	10,7	66,8	32,9	30,0	37,1	26,1	50,2	11,5	30,9	57,6
Haute-Normandie	12,8	65,3	12,8	42,6	44,6	27,2	52,2	4,4	36,7	58,9
Pays-de-la-Loire	11,6	65,8	28,8	34,7	36,5	28,1	50,3	10,3	32,6	57,1
Picardie	11,4	66,1	15,9	45,2	38,9	26,8	52,2	6,1	34,8	59,1
Poitou-Charentes	9,7	62,7	30,2	31,0	38,8	25,3	49,8	11,9	28,4	59,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,7	51,3	9,7	34,4	55,9	31,5	36,0	3,7	23,2	73,1
Rhône-Alpes	15,8	60,0	12,3	47,2	40,5	34,5	42,1	3,8	35,2	61,0
METROPOLE	15,3	58,9	15,7	39,6	44,7	31,3	43,9	5,6	30,1	64,3

## Situation face au chômage

Régions	Taux de chômage moyenne annuelle			Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi			
	1975	1982	1991	mars 75	mars 82	mars 91	année 91
Alsace	2,9	6,2	5,2	41,1	41,2	23,7	26,0
Aquitaine	4,4	9,0	10,6	40,7	40,2	22,8	24,5
Auvergne	3,4	7,7	9,9	50,3	45,4	24,3	26,5
Bourgogne	3,0	7,5	8,6	46,1	43,2	24,5	26,9
Bretagne	3,8	8,4	9,9	44,9	43,5	23,8	26,5
Centre	3,1	6,8	8,5	41,4	41,9	24,9	26,8
Champagne-Ardenne	3,3	8,5	9,8	50,7	45,8	26,5	28,5
Corse	4,2	9,0	10,6	37,4	33,6	21,6	22,3
Franche-Comté	3,1	7,7	7,8	46,7	44,6	26,1	28,2
Ile-de-France	4,4	6,6	7,9	25,0	28,0	15,2	16,7
Languedoc-Roussillon	5,8	10,4	14,0	38,1	39,2	21,4	23,0
Limousin	3,3	6,0	8,4	42,9	45,0	23,8	25,9
Lorraine	3,1	8,2	8,7	51,2	49,0	25,9	28,3
Midi-Pyrénées	4,9	8,2	9,4	41,2	40,9	22,1	23,7
Nord-Pas-de-Calais	4,7	10,6	12,6	49,2	48,1	26,3	28,7
Basse-Normandie	3,7	9,0	9,4	50,9	48,0	27,4	29,7
Haute-Normandie	4,0	9,1	11,4	45,1	44,1	26,0	27,9
Pays-de-la-Loire	3,6	8,7	10,2	46,3	46,6	26,2	28,8
Picardie	3,9	9,1	10,0	47,8	46,0	25,6	27,8
Poitou-Charentes	4,1	9,2	10,6	49,7	44,9	24,5	27,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,7	10,0	11,8	30,1	33,6	19,5	20,9
Rhône-Alpes	3,1	6,8	8,2	36,4	36,9	22,8	25,2
METROPOLE	4,0 %	8,1 %	9,5 %	38,3 %	40,1 %	22,3 %	24,3 %

Sources : Enquête Emploi pour les taux de chômage ( au sens du BIT ), ANPE pour les demandeurs d'emploi.

## Richesse des régions et des ménages

Régions	PIB par habitant			Revenu des ménages par habitant	
	indice en 1975	montant en 1989	indice	montant en 1988	indice
Alsace	100,0	111.700	102,7	71.100	103,7
Aquitaine	89,0	96.300	88,6	67.780	98,9
Auvergne	78,0	87.500	80,5	63.790	93,1
Bourgogne	85,0	95.900	88,2	65.470	95,5
Bretagne	77,0	87.200	80,2	63.390	92,5
Centre	91,0	99.500	91,5	66.950	97,7
Champagne-Ardenne	100,0	103.100	94,8	67.160	98,0
Corse	-	75.400	69,4	59.870	87,4
Franche-Comté	93,0	98.500	90,6	61.510	89,7
Ile-de-France	149,0	166.000	152,7	84.450	123,2
Languedoc-Roussillon	75,0	84.400	77,6	63.150	92,1
Limousin	72,0	83.400	76,7	64.980	94,8
Lorraine	92,0	92.200	84,8	65.600	95,7
Midi-Pyrénées	76,0	87.300	80,3	66.350	96,8
Nord-Pas-de-Calais	87,0	87.300	80,3	60.140	87,7
Basse-Normandie	81,0	90.100	82,9	63.290	92,3
Haute-Normandie	113,0	107.400	98,8	65.410	95,4
Pays-de-la-Loire	86,0	94.000	86,5	61.860	90,3
Picardie	92,0	91.200	83,9	60.110	87,7
Poitou-Charentes	79,0	86.900	80,0	62.390	91,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	92,0	99.800	91,8	67.740	98,8
Rhône-Alpes	100,0	107.700	99,1	66.990	97,7
METROPOLE	100,0	108700 F	100,0	68540 F	100,0

Sources : Comptes régionaux - INSEE

## Evolution démographique : populations aux recensements 1968 et 1990

Académies et départements	1968	1990	% évolution	Académies et départements	1968	1990	% évolution
Alpes de Haute-Provence	104,8	130,9	+24,9	Seine-et-Marne	604,3	1.078,2	+78,4
Hautes-Alpes	91,8	113,3	+23,4	Seine-Saint-Denis	1.249,6	1.381,2	+10,5
Bouches-du-Rhône	1.470,3	1.759,4	+19,7	Val-de-Marne	1.121,3	1.215,5	+8,4
Vaucluse	354,0	467,1	+32,0	CRETEIL	2.975,3	3.674,9	+23,5
AIX-MARSEILLE	2.020,9	2.470,7	+22,3	Côte-d'Or	421,2	493,9	+17,3
Aisne	526,0	537,3	+2,1	Nièvre	247,7	233,3	-5,8
Oise	541,0	725,6	+34,0	Saône-et-Loire	550,4	559,4	+1,6
Somme	511,5	547,8	+7,1	Yonne	283,4	323,1	+14,0
AMIENS	1.578,5	1.810,7	+14,7	DIJON	1.502,7	1.609,7	+7,1
Doubs	426,5	484,8	+13,7	Ardèche	256,9	277,6	+8,0
Jura	233,4	248,8	+6,6	Drôme	342,9	414,1	+20,8
Haute-Saône	214,4	229,7	+7,1	Isère	767,7	1.016,2	+32,4
Territoire-de-Belfort	118,5	134,1	+13,2	Savoie	288,9	348,3	+20,6
BESANCON	992,8	1.097,4	+10,5	Haute-Savoie	378,6	568,3	+50,1
Dordogne	374,1	386,4	+3,3	GRENOBLE	2.035,0	2.624,5	+29,0
Gironde	1.009,4	1.213,5	+20,2	Nord	2.418,2	2.531,9	+4,7
Landes	277,4	311,5	+12,3	Pas-de-Calais	1.397,8	1.433,2	+2,5
Lot-et-Garonne	290,6	306,0	+5,3	LILLE	3.816,0	3.965,1	+3,9
Pyrénées-Atlantiques	508,7	578,5	+13,7	Corrèze	237,9	237,9	-
BORDEAUX	2.460,2	2.795,9	+13,6	Creuse	156,9	131,3	-16,3
Calvados	519,7	618,5	+19,0	Haute-Vienne	341,6	353,6	+3,5
Manche	451,9	479,6	+6,1	LIMOGES	736,4	722,8	-1,8
Orne	288,5	293,2	+1,6	Ain	339,3	471,0	+38,8
CAEN	1.260,1	1.391,3	+10,4	Loire	722,4	746,3	+3,3
Allier	386,5	357,7	-7,5	Rhône	1.326,4	1.509,0	+13,8
Cantal	169,3	158,7	-6,3	LYON	2.388,1	2.726,3	+14,2
Haute-Loire	208,3	206,6	-0,8	Aude	278,3	298,7	+4,7
Puy-de-Dôme	547,7	598,2	+9,2	Gard	478,5	585,0	+22,2
CLERMONT-FERRAND	1.311,8	1.321,2	+0,7	Hérault	591,4	794,6	+34,4
Corse-du-Sud	-	118,8	-	Lozère	77,3	72,8	-5,8
Haute-Corse	-	131,6	-	Pyrénées-Orientales	282,0	363,8	+29,0
CORSE	205,3	250,4	+22,0	MONTPELLIER	1.707,5	2.114,9	+23,9

Académies et départements	1968	1990	% évolution	Académies et départements	1968	1990	% évolution
Meurthe-et-Moselle	705,4	711,8	+0,9	Côtes d'Armor	506,1	538,4	+6,4
Meuse	209,5	196,3	-6,3	Finistère	768,9	838,7	+9,1
Moselle	971,3	1.011,3	+4,1	Ille-et-Vilaine	652,7	798,7	+22,4
Vosges	388,2	386,3	-0,5	Morbihan	540,5	619,8	+14,7
NANCY-METZ	2.274,4	2.305,7	+1,4	RENNES	2.468,2	2.795,6	+13,3
Loire-Atlantique	861,5	1.052,2	+22,1	Eure	383,4	513,8	+34,0
Maine-et-Loire	585,6	705,9	+20,6	Seine-Maritime	1.114,0	1.223,4	+11,0
Mayenne	252,8	278,0	+10,0	ROUEN	1.497,4	1.737,2	+16,0
Sarthe	461,8	513,7	+11,2	Bas-Rhin	827,4	953,0	+15,2
Vendée	421,2	509,4	+20,9	Haut-Rhin	585,0	671,3	+14,8
NANTES	2.582,9	3.059,2	+18,4	STRASBOURG	1.412,4	1.624,3	+15,0
Alpes-Maritimes	722,1	971,8	+34,6	Ariège	138,5	136,5	-1,4
Var	555,9	815,4	+46,7	Aveyron	281,6	270,1	-4,1
NICE	1.278,0	1.787,2	+39,8	Haute-Garonne	690,7	926,0	+34,1
Cher	304,6	321,6	+5,6	Gers	181,6	174,6	-3,9
Eure-et-Loir	302,1	396,1	+31,1	Lot	151,2	155,8	+3,0
Indre	247,2	237,5	-4,0	Hautes-Pyrénées	225,7	224,8	-0,5
Indre-et-Loire	437,9	529,3	+20,9	Tarn	332,0	342,7	+3,2
Loir-et-Cher	267,9	305,9	+14,2	Tarn-et-Garonne	183,6	200,2	+9,1
Loiret	430,6	580,6	+34,8	TOULOUSE	2.184,9	2.430,7	+11,2
ORLEANS-TOURS	1.990,3	2.371,0	+19,1	Yvelines	854,4	1.307,2	+53,0
PARIS	2.590,8	2.152,4	-16,9	Essonne	673,3	1.084,8	+61,0
Charente	331,0	342,0	+3,3	Hauts-de-Seine	1.461,6	1.391,7	-4,8
Charente-Maritime	483,6	527,1	+9,0	Val-d'Oise	693,3	1.049,6	+51,4
Deux-Sèvres	325,6	346,0	+6,3	VERSAILLES	3.682,6	4.833,3	+31,2
Vienne	340,3	380,0	+11,7	METROPOLE	49.712,2	56.615,4	+13,9 %
POITIERS	1.480,5	1.595,1	+7,7				
Ardennes	309,4	296,4	-4,2				
Aube	270,3	289,2	+7,0				
Marne	485,2	558,2	+15,0				
Haute-Marne	214,3	204,1	-4,8				
REIMS	1.279,2	1.347,9	+5,4				

## Poids des jeunes et intensité de scolarisation

Régions	Part des moins de 25 ans dans la population		Proportion des 15 - 24 ans scolarisée		Taux de scolarisation à 18 ans (en 1990)
	1968	1990	recensement 1968	recensement 1990	
Alsace	40,8	34,6	37,5	52,1	72,1
Aquitaine	37,5	31,3	45,0	59,4	75,7
Auvergne	37,5	31,5	43,8	60,1	77,7
Bourgogne	39,3	33,0	40,8	57,3	73,4
Bretagne	40,6	34,2	45,1	64,3	87,3
Centre	39,8	33,6	38,8	55,6	71,4
Champagne-Ardenne	43,5	35,3	35,9	57,4	73,3
Corse	33,5	29,8	44,8	54,1	64,4
Franche-Comté	42,7	35,8	39,5	59,3	75,7
Ile-de-France	37,3	34,0	42,4	60,8	81,8
Languedoc-Roussillon	36,5	31,2	49,8	58,9	74,6
Limousin	33,5	27,9	45,6	61,9	87,5
Lorraine	44,1	35,4	38,2	59,2	77,4
Midi-Pyrénées	36,6	30,5	50,4	62,1	82,1
Nord-Pas-de-Calais	44,4	38,9	36,1	60,8	76,7
Basse-Normandie	44,0	35,3	38,2	57,7	73,8
Haute-Normandie	43,7	37,0	33,5	55,6	72,2
Pays-de-la-Loire	43,2	35,8	38,4	59,9	77,3
Picardie	44,0	36,8	33,8	57,0	66,6
Poitou-Charentes	40,1	32,3	41,3	58,6	76,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,0	31,0	46,3	59,0	77,3
Rhône-Alpes	40,1	34,7	42,5	60,4	78,3
METROPOLE	39,8	34,0	41,4	59,5	77,5

## La dépense d'éducation du MENC et des Régions

REGIONS	1990			1989		
	Dépenses du MENC	Dépenses du MENC / - 25 ans en Francs 1990	Population des - 25 ans 1990	Fct + Eq des régions	Fct + Eq des régions / - 25 ans en Francs 1989	Population des - 25 ans 1989
	MF			Milliers de F.		
Alsace	7.102	12.177	583.208	516.643	880	587.066
Aquitaine	11.182	12.245	913.163	633.754	695	912.503
Auvergne	5.796	13.605	426.032	353.789	819	431.754
Bourgogne	6.567	12.067	544.213	410.997	748	549.615
Bretagne	11.809	11.974	986.244	499.760	503	993.398
Centre	9.151	11.154	820.388	810.483	984	823.418
Champagne Ardenne	5.925	11.898	497.984	306.295	608	503.579
Corse	1.036	13.490	76.795	93.134	1.210	76.989
Franche Comté	5.164	12.876	401.052	198.556	489	406.003
Ile de France	47.741	12.598	3.789.501	2.160.998	571	3.785.902
Languedoc - Roussillon	8.496	12.360	687.356	442.082	646	684.376
Limousin	3.060	14.639	209.033	153.768	726	211.748
Lorraine	10.725	12.743	841.626	591.073	693	853.256
Midi Pyrénées	10.922	14.153	771.723	497.955	642	775.504
Nord - Pas de Calais	18.182	11.530	1.576.993	1.129.669	711	1.588.665
Basse Normandie	5.928	11.654	508.645	331.166	646	512.697
Haute Normandie	7.198	10.962	656.631	539.939	820	658.729
Pays de la Loire	12.321	10.833	1.137.369	765.938	668	1.146.047
Picardie	7.396	10.697	691.426	578.907	834	694.105
Poitou - Charentes	6.528	12.404	526.263	536.318	1.007	532.515
Provence - Alpes Côte d'Azur	16.656	12.096	1.377.013	702.427	511	1.374.747
Rhône Alpes	23.563	12.179	1.934.670	1.056.162	545	1.937.164
France Métropolitaine	242.448	12.148	19.957.324	13.309.813	664	20.039.775

### Sources :

- MENC DEP, Compte de l'Education, pour les dépenses du MENC
- Ministère des Finances, Direction de la Comptabilité publique pour les régions
- INSEE, pour les effectifs

Dépense du MENC en métropole : ensemble des dépenses d'éducation et formation (enseignement y compris les charges sociales payées par l'Etat, cantines et internat, administration, bourses, etc.) à l'exclusion des rémunérations des stagiaires de formation continue. Cette dépense représente en 1990 88 % de l'effort de l'Etat pour l'éducation.

Dépenses des régions : fonctionnement (y compris les rémunérations des stagiaires de formation continue) et équipement (investissement à l'exclusion des avances versées à d'autres financeurs) pour l'éducation et la formation. Les dépenses de personnel, contrairement à celles du MENC, sont négligeables.

## Les personnels de l'Éducation nationale

### Enseignants et élèves du premier degré public

Effectifs en milliers  
Ratio en %

ACADEMIES	ANNEE 1982/1983			ANNEE 1990/1991		
	Enseignants (1)	Elèves (2)	(1)/(2)	Enseignants (4)	Elèves (5)	(4)/(5)
Aix-Marseille	12,9	261,3	4,9*	13,1	261,0	5,0
Amiens	10,9	224,2	4,9	11,0	216,7	5,1
Besançon	7,0	133,7	5,3	6,8	124,2	5,5
Bordeaux	14,1	267,2	5,3	13,7	259,6	5,3
Caen	7,9	155,3	5,1	7,7	142,1	5,4
Clermont-Ferrand	7,7	128,7	6,0	7,1	113,0	6,2
Corse	1,4	24,2	5,7	1,4	24,7	5,5
Créteil	21,0	433,3	4,8	22,2	447,8	5,0
Dijon	9,2	178,3	5,2	9,2	165,4	5,6
Grenoble	13,5	265,8	5,1	14,1	275,1	5,1
Lille	23,2	495,0	4,7	23,3	464,5	5,0
Limoges	4,0	69,5	5,7	3,7	61,7	6,0
Lyon	13,9	287,2	4,8	14,1	279,7	5,0
Montpellier	10,4	196,2	5,3	10,5	206,8	5,1
Nancy-Metz	14,5	281,1	5,1	14,1	264,1	5,3
Nantes	12,6	261,1	4,8	12,6	241,6	5,2
Nice	7,0	146,7	4,7	8,1	167,3	4,8
Orléans-Tours	12,8	256,5	5,0	12,7	246,6	5,2
Paris	7,7	148,0	5,2	7,9	140,2	5,7
Poitiers	8,5	165,1	5,2	8,2	152,3	5,4
Reims	8,8	170,5	5,2	8,4	154,5	5,5
Rennes	10,8	219,7	4,9	10,8	207,9	5,2
Rouen	10,0	203,8	4,9	10,2	204,6	5,0
Strasbourg	8,8	179,2	4,9	9,0	177,0	5,1
Toulouse	13,2	216,3	6,1	12,6	211,6	5,9
Versailles	26,1	554,9	4,7	28,3	567,9	5,0
France métropolitaine	297,9	5922,8	5,0 %	300,7	5778,1	5,2 %
Antilles-Guyane	7,2	131,7	5,5	6,9	123,5	5,5
Réunion	5,0	108,5	4,6	5,1	106,0	4,8
France sans TOM	310,1	6163,0	5,0	312,7	6007,6	5,2

Source : MENC, DEP.

\* pour les enseignants, fichier de paie pour 1990-1991 et enquête sur les personnels des enseignements préélémentaire, élémentaire et spécialisé pour 1982-1983,

\* pour les élèves, enquêtes de la DEP sur les élèves du premier degré.

Champ : Ensemble des enseignants du premier degré public (instituteurs et professeurs des écoles) à l'exception de ceux affectés dans les établissements publics du second degré, mais y compris les autres affectations.

Ensemble des élèves recensés dans les établissements publics du premier degré.

## Les personnels de l'Éducation nationale

### Enseignants et élèves du second degré public

Effectifs en milliers  
Ratio en %

ACADEMIES	ANNEE 1982/1983			ANNEE 1990/1991		
	Enseignants (1)	Elèves (2)	(1)/(2)	Enseignants (4)	Elèves (5)	(4)/(5)
Aix-Marseille	14,0	190,8	7,3	14,7	194,6	7,6
Amiens	11,0	156,9	7,0	12,7	172,6	7,4
Besançon	7,4	96,9	7,6	8,1	100,4	8,1
Bordeaux	14,4	199,9	7,2	15,6	209,2	7,5
Caen	7,7	103,7	7,4	8,7	113,2	7,6
Clermont-Ferrand	7,0	94,3	7,4	7,6	95,1	8,0
Corse	1,4	19,2	7,3	1,6	19,7	8,3
Créteil	21,6	286,9	7,5	23,4	318	7,4
Dijon	10,0	134,7	7,4	10,6	138,1	7,7
Grenoble	14,9	198,8	7,5	16,3	212,8	7,7
Lille	24,5	337,7	7,2	28,1	375,2	7,5
Limoges	4,4	57,6	7,7	4,7	58,7	8,0
Lyon	14,7	199,2	7,4	16,1	205,3	7,8
Montpellier	10,8	149,2	7,2	11,5	154,2	7,4
Nancy-Metz	16,0	206,4	7,7	16,9	209,2	8,1
Nantes	13,3	180,7	7,4	15,0	202,7	7,4
Nice	8,3	115,4	7,2	9,2	126,2	7,3
Orléans-Tours	12,8	177,5	7,2	14,1	197,4	7,1
Paris	10,7	131	8,2	11,3	134,9	8,3
Poitiers	8,8	121,4	7,2	9,6	127,3	7,5
Reims	8,7	119,3	7,3	9,4	124,1	7,6
Rennes	12,3	161,4	7,6	13,4	172,4	7,8
Rouen	10,7	146	7,3	11,8	158,7	7,5
Strasbourg	10,2	135,4	7,5	10,8	133,2	8,1
Toulouse	13,2	174,7	7,6	14,1	176,1	8,0
Versailles	26,9	371	7,3	30,5	418,5	7,3
France métropolitaine	315,6	4266	7,4 %	345,9	4547,8	7,6 %
Antilles-Guyane	6,7	99,1	6,8	7,3	99,1	7,4
Réunion	3,7	65,5	5,6	5,1	76,4	6,7
France sans TOM	326,0	4430,6	7,4	358,3	4723,3	7,6

Source : MENC, DEP.

\* pour les enseignants, enquête vie scolaire sur le service des enseignants,

\* pour les élèves, enquête de la DEP sur les élèves du second degré.

Champ : Enseignants dans le second degré public occupant un poste à l'année, à l'exception de ceux exerçant dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et ceux enseignant des disciplines religieuses (académies de Nancy-Metz et Strasbourg).

Ensemble des élèves recensés dans les établissements publics du second degré hors EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

## Les personnels de l'Éducation nationale

Personnels ATOS, d'orientation, d'éducation et de direction, et élèves du second degré public

Effectifs en milliers  
Ratio en %

ACADEMIES	ANNEE 1985/1986			ANNEE 1990/1991		
	ATOS * (1)	Elèves (2)	(1)/(2)	ATOS * (4)	Elèves (5)	(4)/(5)
Aix-Marseille	8,6	195,8	4,4	8,1	194,6	4,2
Amiens	6,5	164,3	4,0	6,8	172,6	4,0
Besançon	5,1	99,6	5,1	5,1	100,4	5,1
Bordeaux	10,0	208,0	4,8	10,1	209,2	4,8
Caen	5,7	107,7	5,3	5,7	113,2	5,0
Clermont-Ferrand	5,5	96,4	5,7	5,6	95,1	5,9
Corse	1,1	19,6	5,5	1,1	19,7	5,4
Créteil	12,1	300,8	4,0	12,5	318,0	3,9
Dijon	6,5	139,9	4,7	6,8	138,1	4,9
Grenoble	9,8	206,7	4,7	9,9	212,8	4,7
Lille	13,9	358,9	3,9	14,0	375,2	3,7
Limoges	3,7	58,7	6,2	3,6	58,7	6,2
Lyon	9,0	206,8	4,3	8,8	205,3	4,3
Montpellier	7,3	151,3	4,8	7,1	154,2	4,6
Nancy-Metz	9,9	209,5	4,7	9,7	209,2	4,6
Nantes	9,3	193,0	4,8	9,6	202,7	4,7
Nice	5,0	118,1	4,3	5,0	126,2	4,0
Orléans-Tours	9,0	188,2	4,8	9,0	197,4	4,6
Paris	6,6	135,1	4,9	6,4	134,9	4,7
Poitiers	6,3	127,7	4,9	6,5	127,3	5,1
Reims **	5,7	124,4	4,6	5,8	124,1	4,7
Rennes	9,7	169,6	5,7	10,1	172,4	5,8
Rouen	6,4	153,0	4,2	6,4	158,7	4,0
Strasbourg	5,3	137,0	3,9	5,3	133,2	4,0
Toulouse	10,4	176,0	5,9	10,5	176,1	6,0
Versailles	15,4	390,6	3,9	15,9	418,5	3,8
France métropolitaine	203,9	4436,7	4,6 %	205,4	4547,8	4,5 %
Antilles-Guyane	3,0	100,0	3,0	3,2	99,1	3,2
Réunion	2,0	67,0	3,0	2,4	76,4	3,1
France sans TOM	209,0	4603,7	4,5	210,9	4723,3	4,5

\* Personnels ATOS (administratif, ouvrier, de service et de santé), d'orientation, d'éducation, de direction et autres, y compris maîtres d'internat et surveillants d'externat rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture.

\*\* Estimation pour 1985-1986.

Source : MENC, DEP.

- pour les ATOS et personnels d'orientation, d'éducation et de direction, fichier de paye.

- pour les élèves, enquête de la DEP sur les élèves du second degré.

Champ : Ensemble des ATOS et personnels d'orientation, d'éducation, de direction et autres y compris maîtres d'internat et surveillants d'externat exerçant dans les établissements publics du second degré et rémunérés par le MENC. Ensemble des élèves recensés dans les établissements publics du second degré hors EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

## Composition du corps enseignant au 1.1.1991

ACADEMIE	ENSEMBLE DES ENSEIGNANTS		ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE PUBLIC	
	Part des plus de 50 ans	Part des moins de 30 ans	% de non-titulaires	% nés dans la région où ils exercent
Aix-Marseille (*)	19,2	8,1	5,3	42
Amiens	10,3	19,7	13,9	45
Besançon	13,3	13,6	7,7	58
Bordeaux	17,9	8,8	7,7	51
Caen	13,0	15,7	10,7	51
Clermont-Ferrand	17,2	11,1	7,5	58
Corse	19,3	14,2	13,2	47
Créteil (*)	11,1	20,0	13,6	45
Dijon	13,5	12,2	9,0	48
Grenoble (*)	15,3	10,5	8,4	58
Lille	10,5	20,1	13,5	72
Limoges	17,0	9,5	7,1	53
Lyon (*)	14,4	13,7	7,7	58
Montpellier	21,7	8,2	6,4	48
Nancy-Metz	12,9	15,8	11,2	66
Nantes	11,9	15,2	10,1	44
Nice (*)	20,2	10,2	7,8	42
Orléans-Tours	12,5	15,0	9,8	40
Paris (*)	24,6	11,6	9,8	45
Poitiers	15,4	10,3	6,9	46
Reims	11,8	17,9	8,9	50
Rennes	13,7	11,6	7,2	64
Rouen	10,5	18,3	9,3	43
Strasbourg	13,6	13,2	9,3	55
Toulouse	20,0	8,1	7,8	57
Versailles (*)	13,3	16,7	12,4	45
France métropolitaine	14,6	14,1	9,8	52
Antilles-Guyane	13,1	9,9	7,7	-
Réunion	9,4	17,0	11,5	-
France sans TOM	14,5	14,0	9,7	-

Source : MENC, DEP, Fichier de paie au 01/01/1991.

(\*) L'origine géographique est fournie région par région ; les académies d'Aix-Marseille et Nice forment la région PACA, celles de Lyon et Grenoble la région Rhône-Alpes, celles de Paris, Créteil et Versailles la région Ile-de-France.

### Taille des classes dans le premier degré ( public + privé )

Académies	1970-71		1980-81		1991-92	
	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Ecoles maternelles	Ecoles primaires
Aix-Marseille	43,0	26,5	31,0	24,4	28,9	23,6
Amiens	39,3	24,7	30,4	24,0	28,1	23,3
Besançon	41,2	23,9	29,3	22,6	26,0	22,1
Bordeaux	40,3	24,6	29,4	23,3	27,9	22,4
Caen	41,4	24,8	29,3	23,4	26,9	22,6
Clermont-Ferrand	41,3	22,9	27,8	21,0	24,3	19,5
Corse	40,6	19,6	29,7	20,1	29,7	21,9
Créteil	40,5	26,8	30,6	25,3	28,1	24,2
Dijon	39,9	24,1	29,1	22,5	26,6	21,9
Grenoble	40,2	24,0	29,3	23,1	27,6	22,8
Lille	40,6	28,2	30,4	25,5	28,5	23,7
Limoges	39,2	21,9	28,8	20,8	26,4	20,1
Lyon	42,4	26,5	30,3	24,5	28,9	23,5
Montpellier	42,0	23,8	30,1	23,0	28,4	22,7
Nancy-Metz	37,7	24,7	29,2	22,5	27,0	21,9
Nantes	39,6	26,7	30,1	25,0	27,2	23,0
Nice	42,6	26,6	31,9	24,9	29,1	23,7
Orléans-Tours	39,9	25,0	29,9	24,2	27,4	23,0
Paris	41,8	26,1	30,8	25,4	28,0	23,8
Poitiers	39,7	24,5	28,9	22,7	26,6	21,9
Reims	39,2	24,2	28,5	23,0	26,3	21,9
Rennes	39,5	26,2	30,0	24,4	27,2	22,4
Rouen	40,8	26,4	30,0	24,0	27,3	23,4
Strasbourg	36,3	25,9	29,9	24,2	28,1	23,2
Toulouse	40,1	22,1	28,5	20,6	27,0	20,7
Versailles	40,3	27,1	31,3	26,1	28,2	24,5
METROPOLE	40,4	25,4	30,0	23,9	27,7	22,9
Antilles-Guyane	42,2	31,0	31,6	24,7	27,5	22,3
Réunion	37,6	30,5	39,4	29,2	28,9	24,5
FRANCE SANS TOM	40,4	25,6	30,1	24,0	27,7	22,9

### Taille des classes dans le second degré ( public + privé )

Académies	1980-81			1991-92		
	Collèges	L. P	Lycées	Collèges	L. P	Lycées
Aix-Marseille	24,3	22,6	27,8	25,0	19,8	28,5
Amiens	24,1	24,6	27,2	24,9	26,1	30,0
Besançon	23,8	23,6	27,2	24,5	23,4	29,7
Bordeaux	24,0	22,9	29,3	23,9	20,4	29,0
Caen	23,8	21,6	25,5	24,8	20,7	27,6
Clermont-Ferrand	23,2	22,8	26,8	23,2	24,2	29,5
Corse	23,4	24,6	25,5	23,8	19,4	26,2
Créteil	23,9	22,6	27,0	25,0	21,8	29,1
Dijon	23,7	25,4	26,3	24,5	21,5	29,3
Grenoble	24,1	22,4	26,6	24,4	19,9	29,0
Lille	24,0	25,9	28,9	25,3	25,6	31,0
Limoges	23,5	21,3	25,9	23,8	20,9	29,3
Lyon	24,2	22,9	27,1	24,6	20,3	29,4
Montpellier	24,0	22,5	26,9	24,5	19,2	29,0
Nancy-Metz	23,4	23,9	27,0	24,6	21,8	29,5
Nantes	24,1	25,1	26,5	24,8	23,3	29,1
Nice	24,0	23,7	26,2	24,8	21,9	28,6
Orléans-Tours	24,1	23,9	28,3	24,2	23,9	29,4
Paris	23,6	21,3	23,9	25,1	19,7	26,5
Poitiers	24,1	24,0	28,4	24,2	20,8	30,0
Reims	23,9	21,9	27,4	24,4	22,0	29,6
Rennes	23,9	23,1	27,0	24,1	20,7	30,4
Rouen	23,8	25,2	28,8	25,0	23,0	30,0
Strasbourg	24,1	23,4	28,6	24,7	23,4	29,7
Toulouse	23,5	22,0	26,1	24,0	21,8	28,3
Versailles	24,1	24,4	27,7	25,3	23,4	28,8
METROPOLE	23,9	23,5	27,1	24,6	22,1	29,2
Antilles-Guyane	24,0	22,9	25,4	24,5	23,8	28,5
Réunion	23,5	25,7	30,3	24,9	23,8	29,2
FRANCE SANS TOM	23,9	23,5	27,1	24,6	22,2	29,2

**Dispersion de la taille des classes** en 1991-1992  
proportions de classes à effectifs réduits ou élevés ( public + privé )

Académies	Maternelle		Primaire		1er cycle		2nd cycle gén. et techno	
	20 élèves et -	+ de 30 élèves	15 élèves et -	+ de 25 élèves	- de 20 élèves	30 élèves et +	- de 25 élèves	+ de 35 élèves
Aix-Marseille	1,6	17,9	6,4	35,2	10,1	11,8	27,9	19,9
Amiens	5,9	11,0	6,5	33,2	7,0	6,5	16,5	7,7
Besançon	3,7	8,3	13,0	25,3	8,9	6,0	19,8	9,8
Bordeaux	4,2	21,3	11,4	28,7	14,7	5,2	23,3	15,3
Caen	6,2	10,5	8,8	27,1	9,7	9,5	32,0	8,5
Clermont-Ferrand	18,6	4,7	23,6	12,6	17,1	4,1	21,2	11,7
Corse	2,1	46,0	16,5	27,1	11,7	3,5	34,0	1,9
Créteil	1,0	6,0	5,5	40,7	6,5	7,1	20,4	10,8
Dijon	5,8	7,0	12,5	25,2	9,6	4,1	23,5	11,7
Grenoble	3,1	10,6	10,0	31,0	8,5	4,6	25,2	11,5
Lille	2,3	23,9	7,8	36,8	7,8	11,3	15,7	22,6
Limoges	11,0	13,9	21,6	16,6	15,9	6,0	25,2	16,1
Lyon	3,5	35,5	7,1	35,4	8,2	6,3	21,5	13,4
Montpellier	3,2	18,7	11,6	31,4	9,6	6,7	22,7	15,3
Nancy-Metz	7,1	16,4	11,7	23,9	8,9	6,5	18,1	10,3
Nantes	5,7	16,4	8,2	31,4	8,8	10,5	24,7	11,5
Nice	0,2	5,9	5,9	35,3	7,7	7,1	23,6	14,7
Orléans-Tours	3,8	10,1	8,3	30,8	9,6	4,9	18,2	9,1
Paris	1,6	8,6	8,0	38,3	10,7	17,3	31,7	13,7
Poitiers	5,8	10,2	12,4	23,8	10,2	5,9	21,0	16,7
Reims	7,2	4,5	11,3	22,8	9,4	5,2	20,3	7,7
Rennes	8,2	23,8	11,9	29,3	12,0	4,8	21,9	17,9
Rouen	1,5	3,3	7,4	35,3	8,5	9,2	17,0	14,8
Strasbourg	2,5	18,9	8,7	35,3	6,9	5,9	20,4	9,8
Toulouse	11,0	22,7	20,1	20,4	14,0	5,4	25,7	6,1
Versailles	1,3	12,2	4,6	43,0	7,1	11,0	20,8	7,3
METROPOLE	4,0	14,7	9,7	31,7	9,4	7,7	22,2	12,8
Antilles-Guyane	4,6	13,4	9,0	24,0	11,5	4,9	22,9	6,9
Réunion	0,5	10,5	5,4	44,4	10,3	6,4	17,8	6,2
ENSEMBLE	4,0	14,7	9,6	31,7	9,5	7,6	22,2	12,6

## Nombre et proportion d'élèves et d'étudiants boursiers

Académies	SECOND DEGRE				SUPERIEUR	
	1980-81		1991-92		1990-91	
	Nombre de boursiers	% de boursiers	Nombre de boursiers	% de boursiers	Nombre de boursiers sur critères sociaux	% de boursiers
Aix-Marseille	56.139	24,6	72.499	30,9	13.986	17,4
Amiens	55.301	32,5	61.786	31,6	6.034	20,5
Besançon	32.837	30,3	35.154	30,8	5.798	23,1
Bordeaux	69.109	29,1	56.409	22,6	13.163	16,4
Caen	48.131	37,4	42.731	29,7	5.434	18,6
Clermont-Ferrand	50.263	41,8	42.710	35,0	6.338	18,9
Corse	8.296	41,2	7.899	37,8	1.143	35,6
Créteil	62.231	19,9	73.668	20,7	8.902	11,4
Dijon	45.865	30,9	45.082	29,5	6.066	18,7
Grenoble	62.453	26,4	60.207	23,2	11.570	18,3
Lille	141.501	34,7	192.884	42,1	22.025	20,0
Limoges	23.601	37,8	18.805	29,8	3.459	21,2
Lyon	64.289	25,4	75.350	27,7	15.790	14,7
Montpellier	57.868	33,4	55.561	29,9	9.463	14,3
Nancy-Metz	82.858	34,6	83.288	35,1	11.770	19,3
Nantes	94.398	33,3	93.590	28,3	15.643	21,1
Nice	24.608	18,9	34.193	23,9	4.906	13,9
Orléans-Tours	56.875	28,3	57.791	25,6	8.037	17,2
Paris	18.695	10,6	21.115	12,0	16.243	5,2
Poitiers	53.950	38,3	46.795	31,4	7.541	24,0
Reims	36.540	27,6	44.769	31,9	4.767	15,9
Rennes	90.242	33,0	71.667	24,4	16.458	21,2
Rouen	42.027	25,7	46.610	25,3	5.619	15,6
Strasbourg	42.243	28,4	38.002	25,8	8.559	15,3
Toulouse	71.566	33,8	57.994	27,1	13.406	15,6
Versailles	58.246	14,0	78.816	16,4	7.304	7,6
METROPOLE	1.450.132	28,3%	1.515.375	27,3%	249.424	14,7%
Antilles-Guyane	69.498	64,8	58.295	54,0	2.064	25,4
Réunion	48.210	76,1	56.974	59,1	1.752	25,6
FRANCE SANS TOM	1.567.840	29,6%	1.630.644	28,4%	253.240	14,8%

### Poids de l'enseignement spécial et des ZEP :

proportion des 13-15 ans en enseignement spécial ( tous ministères, 1990-1991)

proportion d'élèves accueillis en zones d'éducation prioritaire en 1991-1992

Académies et départements	% spécial	% ZEP			Académies et départements	% spécial	% ZEP		
		Ecoles	Collèges	L P			Ecoles	Collèges	L P
Alpes de Haute-Provence	3,9	11,6	15,9	-	Seine-et-Marne	4,7	11,6	15,4	10,8
Hautes-Alpes	4,8	9,5	10,5	18,6	Seine-Saint-Denis	3,9	12,4	19,3	8,0
Bouches-du-Rhône	3,3	18,2	20,6	27,6	Val-de-Marne	4,5	13,2	13,8	7,8
Vaucluse	4,5	18,1	29,9	21,7	CRETEIL	4,4	12,4	16,4	8,7
AIX-MARSEILLE	3,6	17,5	21,7	24,5	Côte-d'Or	6,2	6,5	5,2	-
Aisne	7,3	11,2	11,4	-	Nièvre	4,2	24,6	36,8	24,0
Oise	4,7	14,0	25,0	9,8	Saône-et-Loire	3,8	8,9	23,3	5,4
Somme	7,5	15,2	21,5	2,6	Yonne	4,4	19,8	33,2	36,7
AMIENS	6,3	13,5	20,0	4,7	DIJON	4,7	12,5	21,9	12,0
Doubs	4,8	8,5	18,4	-	Ardèche	3,0	2,9	7,3	7,5
Jura	4,9	12,4	22,4	-	Drôme	4,9	8,3	13,4	10,1
Haute-Saône	5,6	10,3	18,2	-	Isère	4,2	13,7	18,3	17,6
Territoire-de-Belfort	5,4	15,8	22,3	-	Savoie	5,1	8,1	5,3	5,7
BESANCON	5,1	10,6	19,7	-	Haute-Savoie	3,0	4,2	12,1	22,0
Dordogne	5,0	16,4	17,7	-	GRENOBLE	4,0	9,2	13,6	14,0
Gironde	5,2	15,1	15,6	21,9	Nord	5,9	21,0	23,2	1,5
Landes	3,6	10,9	15,9	-	Pas-de-Calais	6,1	17,1	20,6	-
Lot-et-Garonne	5,9	7,7	11,4	14,3	LILLE	6,0	19,5	22,2	0,9
Pyrénées-Atlantiques	4,0	6,4	3,6	-	Corrèze	4,7	11,6	20,1	-
BORDEAUX	4,8	12,3	13,3	10,6	Creuse	7,0	16,0	12,9	-
Calvados	5,3	8,1	10,8	-	Haute-Vienne	4,2	3,0	3,3	-
Manche	4,8	7,1	5,3	-	LIMOGES	4,9	8,1	10,3	-
Orne	6,6	5,6	11,1	-	Ain	4,3	7,2	14,5	11,8
CAEN	5,4	7,3	8,9	-	Loire	4,4	7,5	12,7	17,1
Allier	5,3	11,1	14,4	-	Rhône	4,4	19,8	25,4	38,8
Cantal	4,4	-	-	-	LYON	4,4	14,3	19,9	28,5
Haute-Loire	3,8	-	-	-	Aude	4,7	7,0	10,3	-
Puy-de-Dôme	3,7	7,4	5,5	-	Gard	4,4	12,9	14,1	3,8
CLERMONT-FERRAND	4,2	6,6	6,9	-	Hérault	4,0	11,3	14,0	26,8
Corse-du-Sud	5,8	40,6	32,0	-	Lozère	6,0	-	-	-
Haute-Corse	3,1	17,9	16,5	-	Pyrénées-Orientales	7,3	9,1	11,2	-
CORSE	4,4	28,7	23,6	-	MONTPELLIER	4,8	10,5	12,7	10,4

Académies et départements	% spécial	% ZEP			Académies et départements	% spécial	% ZEP		
		Ecoles	Collèges	L P			Ecoles	Collèges	L P
Meurthe-et-Moselle	5,4	6,1	10,3	-	Côtes d'Armor	3,8	5,0	5,7	-
Meuse	5,2	8,1	12,3	-	Finistère	3,5	4,5	12,1	-
Moselle	4,6	12,6	14,2	-	Ille-et-Vilaine	4,9	9,7	6,6	-
Vosges	5,4	17,8	21,6	-	Morbihan	4,1	4,5	7,5	-
NANCY-METZ	5,0	11,1	14,2	-	RENNES	4,1	6,2	8,2	-
Loire-Atlantique	3,8	9,0	8,5	-	Eure	4,3	10,3	14,5	-
Maine-et-Loire	4,4	8,7	12,0	-	Seine-Maritime	5,8	21,7	30,9	39,1
Mayenne	3,4	10,4	16,8	-	ROUEN	5,3	18,3	25,7	29,1
Sarthe	5,2	11,0	9,1	-	Bas-Rhin	5,9	9,4	11,4	4,1
Vendée	4,6	14,1	11,5	-	Haut-Rhin	6,2	7,6	11,7	3,8
NANTES	4,3	10,1	10,5	-	STRASBOURG	6,0	8,6	11,5	4,0
Alpes-Maritimes	4,2	8,3	8,5	-	Ariège	5,8	25,8	24,4	11,9
Var	4,9	7,4	6,4	-	Aveyron	3,7	2,0	1,9	-
NICE	4,5	7,9	7,4	-	Haute-Garonne	4,7	9,0	5,1	-
Cher	4,8	5,7	9,1	-	Gers	4,9	6,6	2,0	-
Eure-et-Loir	4,9	17,5	18,5	-	Lot	4,7	9,4	8,9	-
Indre	6,1	6,8	5,5	-	Hautes-Pyrénées	5,4	4,6	6,0	-
Indre-et-Loire	3,7	6,3	8,4	-	Tarn	5,2	9,9	10,7	11,8
Loir-et-Cher	6,0	11,0	13,2	-	Tarn-et-Garonne	4,6	7,4	6,0	-
Loiret	4,5	10,0	9,4	-	TOULOUSE	4,7	8,8	6,9	2,8
ORLEANS-TOURS	4,8	9,9	10,9	-	Yvelines	3,1	11,9	11,6	39,8
PARIS	2,6	27,8	17,5	-	Essonne	3,6	8,7	10,1	13,2
Charente	4,7	8,9	10,8	-	Hauts-de-Seine	4,1	6,1	8,3	23,5
Charente-Maritime	5,7	7,3	8,5	-	Val-d'Oise	4,8	15,7	17,2	48,2
Deux-Sèvres	4,0	5,5	9,3	-	VERSAILLES	3,9	10,8	12,0	30,4
Vienne	5,2	5,3	9,2	12,4	METROPOLE	4,7	12,3	15,0	8,9
POITIERS	5,0	6,8	9,3	3,0	Antilles-Guyane	ND	16,3	12,8	10,2
Ardennes	6,6	8,2	14,3	-	Réunion	ND	24,4	26,0	20,5
Aube	5,2	12,5	14,6	-					
Marne	5,5	13,3	28,0	8,6					
Haute-Marne	6,8	18,7	22,0	44,7					
REIMS	5,9	12,8	21,0	11,2					

## Taux de scolarisation à 3 ans

Académies	1975/76	1991/92
Aix-Marseille	89,9	100,0
Amiens	61,8	94,5
Besançon	70,2	95,8
Bordeaux	73,2	96,9
Caen	69,4	95,7
Clermont-Ferrand	73,0	95,8
Corse	60,0	92,0
Créteil	84,9	98,0
Dijon	68,5	95,7
Grenoble	76,8	96,9
Lille	88,3	99,3
Limoges	67,9	96,5
Lyon	90,3	100,0
Montpellier	94,7	100,0
Nancy-Metz	71,5	96,9
Nantes	84,9	100,0
Nice	78,2	97,2
Orléans-Tours	72,9	97,6
Paris	87,9	100,0
Poitiers	74,9	99,1
Reims	75,0	96,3
Rennes	90,2	100,0
Rouen	57,8	92,6
Strasbourg	71,4	95,3
Toulouse	82,9	99,5
Versailles	87,4	100,0
METROPOLE	79,8	98,8

(\*) Dans ce tableau, ont été ramenés à 100 des taux supérieurs à cette valeur maximale. Cette anomalie, observée dans certaines académies, montre que les nombres d'élèves de 3 ans recensés au sein de l'Education nationale peuvent parfois dépasser les nombres d'enfants fournis par l'INSEE, sur la base des résultats du recensement 1990.

## Taux d'accès au niveau du baccalauréat

Académies et départements	1975	1982	1991	Accroissement de 1975 à 1991	Académies et départements	1975	1982	1991	Accroissement de 1975 à 1991
Alpes de Haute-Provence	31,6		59,1	27,5	Seine-et-Marne	26,8		53,6	26,8
Hautes-Alpes	38,4		57,6	19,2	Seine-Saint-Denis	23,0		47,7	24,7
Bouches-du-Rhône	33,8		59,0	25,2	Val-de-Marne	35,5		60,0	24,5
Vaucluse	34,7		60,1	25,4	CRETEIL	28,4	33,3	53,3	24,9
AIX-MARSEILLE	34,0	40,6	59,1	25,1	Côte-d'Or	30,2		56,0	25,8
Aisne	24,0		51,8	27,8	Nièvre	22,9		58,8	35,9
Oise	22,8		51,8	29,0	Saône-et-Loire	28,7		57,7	29,0
Somme	21,7		56,5	34,8	Yonne	25,3		48,1	22,8
AMIENS	22,8	28,8	53,2	30,4	DIJON	27,7	32,2	55,5	27,8
Doubs	27,8		59,0	31,2	Ardèche	25,4		52,8	27,4
Jura	30,3		63,7	33,4	Drôme	33,6		65,6	32,0
Haute-Saône	16,7		50,0	33,3	Isère	36,1		60,2	24,1
Territoire-de-Belfort	34,3		67,1	32,8	Savoie	35,2		61,0	25,8
BESANCON	26,8	34,8	59,3	32,5	Haute-Savoie	32,4		57,4	25,0
Dordogne	24,3		50,7	26,4	GRENOBLE	33,7	37,9	59,7	26,0
Gironde	30,5		51,4	20,9	Nord	24,0		58,1	34,1
Landes	24,2		47,2	23,0	Pas-de-Calais	22,2		57,6	35,4
Lot-et-Garonne	32,7		57,3	24,6	LILLE	23,3	31,2	57,9	34,6
Pyrénées-Atlantiques	34,3		66,9	32,6	Corrèze	38,0		71,0	33,0
BORDEAUX	30,0	33,0	54,6	24,6	Creuse	29,9		58,6	28,7
Calvados	25,2		56,4	31,2	Haute-Vienne	29,9		62,2	32,3
Manche	22,7		51,0	28,3	LIMOGES	32,6	40,7	64,5	31,9
Orne	20,3		50,6	30,3	Ain	22,4		42,1	19,7
CAEN	23,2	30,8	53,4	30,2	Loire	31,3		61,5	30,2
Allier	27,6		60,7	33,1	Rhône	36,7		61,5	24,8
Cantal	24,8		52,0	27,2	LYON	32,9	38,4	58,1	25,2
Haute-Loire	33,4		62,3	28,9	Aude	35,6		54,1	18,5
Puy-de-Dôme	30,1		55,8	25,7	Gard	29,6		50,0	20,4
CLERMONT-FERRAND	29,2	34,9	57,7	28,5	Hérault	36,2		54,3	18,1
Corse-du-Sud	-		58,2	-	Lozère	32,9		67,7	34,8
Haute-Corse	-		57,1		Pyrénées-Orientales	31,1		55,6	24,5
CORSE	32,5	39,8	57,6	25,1	MONTPELLIER	33,3	37,5	53,7	20,4

Académies et départements	1975	1982	1991	Accroissement de 1975 à 1991	Académies et départements	1975	1982	1991	Accroissement de 1975 à 1991
Meurthe-et-Moselle	28,0		62,0	34,0	Côtes d'Armor	33,6		68,8	35,2
Meuse	18,9		53,1	34,2	Finistère	35,2		67,2	32,0
Moselle	25,8		62,7	36,9	Ille-et-Vilaine	27,7		61,6	33,9
Vosges	23,0		60,8	37,8	Morbihan	24,8		59,1	34,3
NANCY-METZ	25,4	31,4	61,3	35,9	RENNES	30,5	36,3	63,9	33,4
Loire-Atlantique	29,5		62,7	33,2	Eure	17,9		48,3	30,4
Maine-et-Loire	25,9		54,6	28,7	Seine-Maritime	24,6		56,3	31,7
Mayenne	20,6		53,4	32,8	ROUEN	22,9	29,5	53,9	31,0
Sarthe	20,9		56,6	35,7	Bas-Rhin	27,1		53,7	26,6
Vendée	24,0		59,5	35,5	Haut-Rhin	23,6		53,0	29,4
NANTES	25,4	29,9	58,4	33,0	STRASBOURG	25,7	31,0	53,4	27,7
Alpes-Maritimes	40,7		59,0	18,3	Ariège	36,3		57,0	20,7
Var	35,7		51,8	16,1	Aveyron	35,5		67,5	32,0
NICE	38,3	39,9	55,6	17,3	Haute-Garonne	42,3		58,5	16,3
Cher	25,2		58,7	33,5	Gers	34,9		56,7	21,8
Eure-et-Loir	23,6		51,1	27,5	Lot	27,9		63,4	35,5
Indre	21,3		55,9	34,6	Hautes-Pyrénées	40,8		76,4	35,6
Indre-et-Loire	27,6		61,5	33,9	Tarn	33,7		59,1	25,4
Loir-et-Cher	18,8		54,0	35,2	Tarn-et-Garonne	26,9		53,4	26,5
Loiret	28,5		57,5	29,0	TOULOUSE	36,9	40,3	60,7	23,8
ORLEANS-TOURS	24,9	30,6	56,9	32,0	Yvelines	32,2		59,1	26,9
PARIS	79,4	81,8	91,6	12,2	Essonne	32,7		56,5	23,8
Charente	25,8		52,3	26,5	Hauts-de-Seine	40,0		60,6	20,6
Charente-Maritime	22,6		51,3	28,7	Val-d'Oise	27,4		53,7	26,3
Deux-Sèvres	27,7		58,5	30,8	VERSAILLES	33,7	38,8	57,7	24,0
Vienne	28,4		59,0	30,6	METROPOLE	30,2	35,7	58,3	+28,1
POITIERS	25,8	31,2	55,1	29,3					
Ardennes	18,7		52,5	33,8					
Aube	19,7		52,0	32,3					
Marne	26,9		58,8	31,9					
Haute-Marne	24,3		52,0	27,7					
REIMS	23,0	30,1	55,1	32,1					

**Accès régionaux au niveau du baccalauréat en 1991**  
taux réels, et attendus compte tenu de la structure sociale

Régions	Taux réel (1)	Taux attendu (2)	Ecart (1-2)
Alsace	53,4	57,2	-3,8
Aquitaine	54,6	58,6	-4,0
Auvergne	57,7	57,0	+0,7
Bourgogne	55,6	56,7	-1,1
Bretagne	63,9	58,6	+5,3
Centre	56,9	57,4	-0,5
Champagne-Ardenne	55,1	55,3	-0,2
Corse	57,6	55,2	+2,4
Franche-Comté	59,3	55,7	+3,6
Ile-de-France	61,5	63,0	-1,5
Languedoc-Roussillon	53,7	58,4	-4,7
Limousin	64,5	58,2	+6,3
Lorraine	61,3	55,4	+5,9
Midi-Pyrénées	60,7	59,2	+1,5
Nord-Pas-de-Calais	57,9	54,3	+3,6
Basse-Normandie	53,4	56,0	-2,6
Haute-Normandie	53,9	55,7	-1,8
Pays-de-la-Loire	58,5	57,3	+1,2
Picardie	53,2	55,6	-2,4
Poitou-Charentes	55,1	57,0	-1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,8	59,0	-1,2
Rhône-Alpes	59,0	59,2	-0,2
METROPOLE	58,3	58,3	=

## Situation scolaire à 17 ans

Académies	Génération	Année scolaire 1990-91 - Taux de scolarisation							Evolution des taux de 82 à 91 en seconds cycles - MEN gén. et Tech. Prof.	
		Total	Lycée et post-bac dont MEN		Lycée professionnel dont MEN		Apprentis	Autres		
Aix-Marseille	35.773	92,0	51,9	51,4	24,1	22,7	9,9	6,0	+ 11,0	- 1,5
Amiens	30.560	83,5	43,8	43,0	28,4	26,4	6,4	4,9	+ 17,3	+ 2,6
Besançon	17.824	89,1	46,7	45,5	29,4	26,3	8,1	4,8	+ 17,0	- 0,2
Bordeaux	41.495	88,0	47,9	46,8	25,6	23,0	10,3	4,1	+ 16,0	- 0,1
Caen	22.902	90,1	45,8	44,8	27,6	24,0	11,7	5,1	+ 15,8	+ 0,8
Clermont-Ferrand	20.032	91,1	48,7	46,9	28,5	25,2	9,4	4,6	+ 13,9	+ 1,5
Corse	3.271	83,6	51,0	50,6	19,6	19,5	6,9	6,1	+ 14,3	- 1,4
Créteil	55.483	79,6	43,6	43,5	25,0	24,7	6,4	4,6	+ 13,8	- 1,3
Dijon	24.638	90,9	48,7	47,4	26,5	23,6	10,2	5,4	+ 16,4	+ 0,2
Grenoble	40.705	91,0	53,8	52,4	25,3	22,3	7,7	4,2	+ 15,7	- 1,8
Lille	68.502	88,9	47,7	47,1	33,2	32,2	3,7	4,3	+ 17,2	+ 2,0
Limoges	9.897	98,2	52,6	50,2	31,0	28,3	8,6	6,0	+ 12,7	- 1,3
Lyon	42.496	90,8	51,2	49,9	28,3	26,3	6,8	4,6	+ 13,0	+ 1,1
Montpellier	29.465	85,5	47,1	46,0	23,9	21,3	9,5	5,0	+ 12,6	- 2,5
Nancy-Metz	36.134	91,5	49,2	48,5	28,4	27,4	8,6	5,2	+ 20,3	- 0,1
Nantes	52.340	91,9	48,6	47,2	28,7	23,3	10,7	4,0	+ 19,4	+ 0,8
Nice	22.203	84,9	50,2	49,7	22,1	21,3	9,6	3,0	+ 11,7	+ 1,7
Orléans-Tours	36.968	89,4	48,3	47,0	23,8	21,3	12,5	4,8	+ 18,7	+ 0,3
Paris	22.553	140,9	94,2	94,1	27,2	27,1	15,7	3,9	+ 2,0	- 8,0
Poitiers	24.686	94,0	48,5	45,9	27,5	22,9	13,5	4,5	+ 18,1	+ 0,4
Reims	22.114	88,2	47,4	45,9	25,6	22,9	7,4	7,8	+ 15,8	- 0,9
Rennes	45.227	96,0	54,3	52,3	30,1	24,0	7,6	4,0	+ 17,8	- 3,3
Rouen	28.205	88,4	45,0	44,4	27,5	26,4	10,8	5,2	+ 16,8	+ 1,6
Strasbourg	24.208	86,7	44,2	43,6	25,3	24,8	14,4	2,8	+ 15,1	+ 5,7
Toulouse	34.354	90,7	52,1	50,6	26,2	23,6	7,7	4,8	+ 13,3	- 0,9
Versailles	73.464	82,6	49,5	49,4	23,9	23,5	5,0	4,2	+ 12,3	+ 1,4
METROPOLE	865.499	90,0 %	49,9 %	48,9 %	26,9 %	24,7 %	8,6 %	4,6 %	+ 15,2	0

## Scolarisation des filles

Académies	Proportions de bacheliers dans une génération (1991)		Proportions de filles en classes terminales (90-91) % en F industriel	
	Garçons	Filles	% en série C	
Aix-Marseille	40,9	52,1	36,3	12,8
Amiens	37,0	49,3	34,9	8,9
Besançon	40,8	54,8	37,6	10,0
Bordeaux	38,4	51,3	37,5	15,0
Caen	36,7	50,7	34,7	11,6
Clermont-Ferrand	39,8	53,4	38,4	7,0
Corse	35,0	59,0	39,2	18,0
Créteil	34,8	45,3	33,7	8,7
Dijon	40,1	54,4	36,9	10,9
Grenoble	45,0	61,6	37,3	9,3
Lille	42,7	50,9	36,4	9,8
Limoges	44,1	58,5	39,8	14,6
Lyon	43,0	54,0	34,3	12,8
Montpellier	37,4	48,9	36,9	10,7
Nancy-Metz	47,0	57,8	38,5	9,3
Nantes	42,8	56,1	36,6	9,9
Nice	37,0	47,9	33,5	15,0
Orléans-Tours	38,6	54,7	38,1	15,9
Paris	70,1	72,0	33,6	20,2
Poitiers	39,4	54,5	39,1	11,6
Reims	39,5	51,0	36,3	10,1
Rennes	47,6	61,6	38,2	9,1
Rouen	37,6	45,7	33,4	9,1
Strasbourg	38,2	48,6	36,2	17,0
Toulouse	43,6	57,6	38,9	12,8
Versailles	42,5	53,6	33,9	8,9
METROPOLE	41,7%	53,6%	36,2%	11,2%
Antilles-Guyane	-	-	35,3	13,0
Réunion	-	-	32,2	12,0

Note de lecture : en 1991, la proportion de bacheliers dans la génération concernée s'élève à 41,7 % pour les garçons et 53,6 % pour les filles. En classes terminales, les filles sont minoritaires en série C où elles représentent 36,2 % des effectifs totaux, et plus encore en F industriel (F8 non compris) : 11,2 % des effectifs totaux.

## Orientation en fin de 5ème

Public + Privé

Académies	1980				1991			
	Redoublement %	4ème générale %	CPPN-CPA %	4ème préparatoire %	Redoublement %	4ème générale %	CPPN-CPA %	4ème préparatoire et techno %
Aix-Marseille	11,7	68,5	8,9	11,9	11,4	75,2	3,7	9,2
Amiens	12,1	65,8	9,3	12,2	7,9	78,9	2,2	10,7
Besançon	13,2	65,0	6,4	15,2	11,3	73,1	1,7	12,9
Bordeaux	12,1	68,7	7,1	11,1	12,0	73,8	2,1	10,2
Caen	12,3	65,5	7,4	11,2	9,8	74,1	1,7	11,3
Clermont-Ferrand	11,6	72,2	6,1	8,7	9,3	78,8	1,3	9,5
Corse	15,6	61,9	11,8	6,8	11,2	78,4	3,2	4,8
Créteil	10,8	68,6	5,9	12,1	9,2	75,6	3,2	11,1
Dijon	14,7	62,4	8,8	15,0	10,9	75,0	2,3	9,4
Grenoble	13,7	68,4	5,3	12,0	9,9	77,5	1,7	9,4
Lille	9,4	65,8	5,8	17,3	5,8	80,6	2,1	10,6
Limoges	14,0	65,8	7,2	10,2	11,4	76,2	1,4	10,5
Lyon	11,2	68,3	5,7	12,6	12,9	73,7	1,6	10,9
Montpellier	12,9	71,6	7,9	8,5	12,5	75,9	2,8	8,0
Nancy-Metz	14,0	60,5	10,4	14,1	9,5	75,2	1,9	12,1
Nantes	11,5	68,0	7,1	9,4	8,2	79,8	1,3	8,3
Nice	13,0	70,9	3,8	10,3	12,5	78,1	2,1	5,9
Orléans-Tours	14,5	62,8	9,3	11,8	10,1	76,9	1,4	8,8
Paris	8,2	81,9	3,0	13,1	10,0	80,3	1,5	8,3
Poitiers	13,5	64,1	6,5	10,5	12,2	74,0	1,8	9,8
Reims	12,9	63,9	7,3	12,9	12,7	72,6	3,3	10,0
Rennes	14,5	70,2	6,9	7,9	10,8	77,7	1,5	8,1
Rouen	12,1	61,8	11,0	12,6	11,9	70,8	4,0	11,5
Strasbourg	10,0	66,2	11,1	11,8	7,5	78,0	3,3	10,8
Toulouse	12,1	73,0	5,6	9,7	10,9	78,1	1,0	8,8
Versailles	10,5	69,5	5,1	12,1	11,6	73,9	2,6	9,7
METROPOLE	12,1	67,6	7,0	11,9	10,3	76,3	2,2	9,8
Antilles-Guyane	13,8	63,8	12,5	6,1	12,0	72,8	3,8	10,1
Réunion	17,2	56,9	20,6	2,5	6,5	77,7	2,8	11,9

## Orientation en fin de 3ème générale

Public + Privé

Académies	1980				1991			
	Redoublement %	Seconde* %	BEP* %	Sortie %	Redoublement %	Seconde* %	BEP* %	Sortie %
Aix-Marseille	9,5	62,1	21,1	5,8	10,4	67,2	21,7	0,4
Amiens	9,7	50,7	24,4	13,8	7,1	61,3	26,0	5,4
Besançon	10,1	52,1	24,6	12,9	8,9	63,8	20,5	6,7
Bordeaux	10,7	51,8	25,4	11,2	11,1	64,8	20,9	3,0
Caen	9,4	50,9	23,9	14,7	8,3	62,2	22,3	7,0
Clermont-Ferrand	11,2	52,9	23,6	11,3	8,3	63,1	23,1	5,0
Corse	11,2	59,2	20,4	8,5	11,8	63,2	23,8	1,1
Créteil	9,2	53,4	23,7	12,5	9,0	64,1	21,7	5,0
Dijon	9,2	54,8	24,3	10,5	9,2	62,0	22,0	6,7
Grenoble	10,5	57,3	21,8	9,2	8,3	69,0	19,8	2,7
Lille	7,5	52,2	32,5	6,8	6,1	60,5	31,2	1,5
Limoges	12,1	59,0	29,8	-0,9	9,7	65,1	23,7	1,1
Lyon	9,9	59,1	23,4	6,2	10,3	67,0	20,3	1,9
Montpellier	10,4	55,5	25,9	7,1	10,6	63,6	23,2	2,3
Nancy-Metz	9,1	52,1	27,5	9,6	8,4	64,4	22,5	4,4
Nantes	8,4	46,6	25,6	18,7	7,5	61,3	22,4	8,6
Nice	10,7	58,0	19,9	10,2	11,5	61,4	19,6	7,2
Orléans-Tours	11,5	51,1	23,4	13,4	9,0	62,3	21,0	7,5
Paris	10,9	90,9	27,3	-35,6	10,0	90,3	19,6	-21,2
Poitiers	9,7	49,7	24,6	15,3	9,6	62,8	21,9	5,4
Reims	8,2	55,1	23,1	13,0	10,6	61,8	20,5	6,4
Rennes	10,4	52,7	23,3	12,9	8,9	66,8	20,1	4,0
Rouen	9,3	51,8	26,8	10,6	10,5	62,4	25,6	1,3
Strasbourg	5,7	53,3	29,1	10,6	5,6	63,5	25,5	5,1
Toulouse	9,1	56,2	24,6	9,4	9,3	65,5	21,0	3,9
Versailles	10,4	57,7	18,1	12,9	10,3	66,5	20,4	2,5
METROPOLE	9,6	55,3	24,5	9,4	9,0	64,8	22,4	3,4
Antilles-Guyane	13,8	33,1	36,5	13,9	12,7	47,1	34,6	4,3
Réunion	9,3	45,9	33,9	10,4	6,9	59,1	35,0	-1,6

\* Seconde = Seconde générale et technologique  
BEP = Seconde professionnelle.

## Procédure d'orientation en fin de 3ème générale

voeux et décisions, fréquences d'appel en 1991 (public)

Académies	Voeux			Décisions			Fréquence d'appel %
	Seconde générale %	Seconde professionnelle %	Redoublement %	Seconde générale %	Seconde professionnelle %	Redoublement %	
Aix-Marseille	76,7	19,2	3,1	64,8	24,3	9,7	3,7
Amiens	69,3	23,7	3,7	63,6	26,6	7,0	2,0
Besançon	75,0	18,2	2,7	65,1	22,1	8,8	2,6
Bordeaux	-	-	-	-	-	-	3,2
Caen	67,3	25,6	3,6	63,6	25,9	6,7	1,9
Clermont-Ferrand	72,6	22,9	3,4	65,2	26,2	7,5	2,2
Corse	75,0	18,0	5,0	61,0	23,0	14,0	5,9
Créteil	75,5	20,0	2,8	65,4	26,0	8,5	5,5
Dijon	-	-	-	57,5	31,1	8,2	3,3
Grenoble	78,2	18,1	2,4	68,0	23,5	8,4	3,8
Lille	70,3	25,3	0,9	58,2	34,0	5,8	1,5
Limoges	71,9	23,2	4,0	63,7	26,7	8,7	2,0
Lyon	78,3	17,9	3,8	65,8	23,1	10,4	5,2
Montpellier	74,2	21,2	3,3	64,1	25,2	9,1	4,3
Nancy-Metz	72,3	22,7	2,7	64,8	27,8	7,1	1,6
Nantes	67,6	25,6	3,4	61,4	28,6	7,2	1,8
Nice	74,3	20,9	1,1	61,3	28,2	8,9	4,7
Orléans-Tours	69,8	23,9	3,2	62,6	27,8	7,1	1,6
Paris	85,2	11,5	2,6	69,0	17,8	12,6	6,0
Poitiers	72,0	21,3	4,2	62,7	26,1	9,0	2,3
Reims	72,9	22,3	2,3	62,9	26,9	7,9	1,8
Rennes	76,2	19,6	3,2	67,9	22,4	8,9	3,0
Rouen	71,5	24,0	2,6	59,7	30,2	8,7	2,7
Strasbourg	68,0	25,0	2,0	63,0	28,0	4,0	0,9
Toulouse	74,8	20,0	3,9	66,8	24,8	8,4	3,2
Versailles	76,1	21,0	1,7	63,5	26,4	9,6	6,5
METROPOLE	73,0	21,8	3,2	63,5	26,5	8,3	3,4
Antilles-Guyane	-	-	-	-	-	-	-
Réunion	61,9	35,8	1,4	57,3	37,3	4,1	-

Les postes 'autres voeux' et 'autres décisions' complètent à 100 les pourcentages portés sur ce tableau.

### Proportion d'élèves accueillis dans l'enseignement spécial (MENC)

Académies	1980 - 1981		1991 - 1992	
	1er degré Spécial/ élémentaire	2nd degré SES/ 1er cycle	1er degré Spécial/ élémentaire	2nd degré SES/ 1er cycle
Aix-Marseille	2,1	2,5	1,4	2,3
Amiens	3,1	6,1	2,0	5,3
Besançon	2,3	3,3	2,0	3,2
Bordeaux	2,5	3,3	1,9	3,1
Caen	3,0	2,7	2,1	3,3
Clermont-Ferrand	3,0	2,2	2,1	2,4
Corse	3,1	2,9	1,3	2,8
Créteil	2,5	3,8	1,9	3,4
Dijon	2,8	3,2	1,7	3,4
Grenoble	2,0	3,2	1,6	2,7
Lille	2,9	5,1	2,8	4,9
Limoges	3,3	2,5	2,2	3,2
Lyon	1,7	2,8	1,6	2,8
Montpellier	2,7	3,1	2,2	3,0
Nancy-Metz	3,0	4,5	2,1	3,5
Nantes	2,0	2,7	1,6	3,0
Nice	2,9	3,5	1,8	3,4
Orléans-Tours	2,5	3,2	1,6	3,2
Paris	3,3	0,7	2,4	0,8
Poitiers	2,7	3,2	2,4	3,3
Reims	3,1	4,9	2,4	4,8
Rennes	1,6	2,5	1,3	2,6
Rouen	2,4	3,1	2,5	3,4
Strasbourg	3,2	4,5	2,5	4,4
Toulouse	2,5	3,1	1,4	2,6
Versailles	2,3	3,3	1,5	3,0
METROPOLE	2,5	3,4	1,9	3,3
Antilles-Guyane	1,8	3,5	2,1	5,9
Réunion	2,3	1,6	2,6	3,1
FRANCE SANS TOM	2,5	3,4	1,9	3,3

## Proportion d'élèves étrangers (public + privé)

Académies	1980 - 1981		1991 - 1992	
	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré
Aix-Marseille	11,2	6,5	10,0	5,8
Amiens	5,5	3,2	5,8	5,8
Besançon	12,6	5,3	10,8	8,6
Bordeaux	5,9	3,8	5,3	4,4
Caen	1,7	1,0	2,0	1,9
Clermont-Ferrand	8,9	4,5	6,2	5,2
Corse	9,6	5,4	15,2	9,1
Créteil	18,7	13,4	21,2	16,4
Dijon	9,3	5,8	7,9	7,6
Grenoble	12,1	7,5	10,2	7,9
Lille	6,2	4,7	5,7	4,6
Limoges	5,6	2,6	5,7	4,4
Lyon	16,3	9,9	15,0	11,1
Montpellier	8,3	6,0	9,1	6,0
Nancy-Metz	10,0	6,9	8,0	8,4
Nantes	2,1	1,1	2,2	1,9
Nice	9,3	5,7	10,8	7,2
Orléans-Tours	8,5	5,0	8,3	7,7
Paris	22,6	11,0	25,1	14,8
Poitiers	2,5	1,3	2,0	2,0
Reims	8,0	4,7	7,4	6,7
Rennes	0,9	0,5	1,3	0,9
Rouen	4,6	2,5	6,0	4,0
Strasbourg	12,4	6,1	12,5	11,2
Toulouse	6,5	4,3	5,2	4,9
Versailles	14,3	9,5	16,2	12,7
METROPOLE	9,2	5,7	9,4	7,3

Le recensement de la population, fait par l'INSEE en mars 1990, permet lui aussi d'évaluer le nombre d'élèves étrangers.

Alors que les statistiques scolaires estiment à 9,4 % (à la rentrée 1991) la proportion d'élèves étrangers dans le premier degré, elle peut être évaluée à partir du recensement à environ 7,5 % début 1990. L'écart est donc important, mais l'ordre des académies selon la part d'élèves étrangers est très proche.

Dans le second degré, le phénomène est analogue, mais l'écart entre statistiques scolaires et recensement de la population est plus faible. Selon cette dernière source, la proportion d'élèves étrangers début 1990 serait d'environ 6,6 % (au lieu de 7,3 % à la rentrée 1991); l'ordre des académies est très proche.

## Proportion d'élèves accueillis dans les établissements d'enseignement privés

Académies	1971-72						1991-92						Evolution de la part du privé de 1971 à 1991
	1er degré		Collège		Lycée		1er degré		Collège		Lycée		
	Total	Privé %	Total	Privé %	Total	Privé %	Total	Privé %	Total	Privé %	Total	Privé %	
Aix-Marseille	295.521	26.257 8,9	116.008	15.499 13,4	68.174	18.598 27,3	285.700	26.962 9,4	136.231	23.427 17,2	94.496	20.774 22,0	+0,5 +3,8 -5,3
Amiens	241.624	17.213 7,1	102.220	10.277 10,0	42.182	7.365 17,5	233.919	19.668 8,4	110.391	15.723 14,2	78.969	11.830 15,0	+1,3 +4,2 -2,5
Besançon	153.775	12.877 8,4	59.836	11.108 18,6	34.112	6.172 18,1	132.839	11.302 8,5	66.110	11.197 16,9	45.828	6.225 13,6	+0,1 -1,6 -4,5
Bordeaux	309.817	34.170 11,0	143.021	21.711 15,2	73.560	16.288 22,1	285.651	31.110 10,9	144.121	27.726 19,2	99.761	18.452 18,5	-0,1 +4,1 -3,6
Caen	193.889	31.360 16,2	82.966	16.458 19,8	36.541	10.177 27,8	167.378	30.008 17,9	83.891	19.666 23,4	56.581	12.689 22,4	+1,7 +3,6 -5,4
Clermont-Ferrand	166.927	29.526 17,7	74.547	18.540 24,9	36.265	9.608 26,5	131.584	21.819 16,6	69.176	17.660 25,5	50.568	12.593 24,9	-1,1 +0,7 -1,6
Corse	23.447	786 3,4	12.427	632 5,1	5.563	731 13,1	25.488	1.184 4,7	12.511	1.010 8,1	7.986	591 7,4	+1,3 +3,0 -5,7
Créteil	464.258	23.397 5,0	177.081	15.226 8,6	86.347	11.294 13,1	470.373	26.097 5,5	209.711	26.390 12,6	138.751	16.875 12,2	+0,5 +4,00 -0,9
Dijon	202.900	14.528 7,2	86.840	8.918 10,3	44.938	8.270 18,4	175.831	13.492 7,7	89.278	10.188 11,4	60.357	9.187 15,2	+0,5 +1,1 -3,2
Grenoble	300.691	42.721 14,2	125.944	25.928 20,6	66.651	16.473 24,7	316.343	43.478 13,7	150.541	31.492 20,9	104.297	20.586 19,7	-0,5 +0,3 -5,0
Lille	646.186	104.221 16,1	227.833	40.991 18,0	129.377	34.613 26,8	550.033	97.594 17,7	246.203	58.350 23,7	198.213	43.485 21,9	+1,6 +5,7 -4,8
Limoges	78.591	4.039 5,1	37.871	3.340 8,8	22.031	3.357 15,2	63.776	3.770 5,9	34.131	3.342 9,8	27.677	3.432 12,4	+0,8 +1,0 -2,8
Lyon	368.804	61.894 16,8	125.837	30.537 24,3	79.482	22.101 27,8	334.495	58.409 17,5	155.350	42.934 27,6	111.611	30.411 27,3	+0,7 +3,4 -0,6
Montpellier	231.047	25.642 11,1	97.796	13.796 14,1	51.365	10.645 20,7	230.432	26.831 11,6	110.676	18.107 16,4	71.120	14.746 20,7	+0,5 +2,3 -0,0
Nancy-Metz	342.583	21.182 6,2	150.965	16.461 10,9	75.543	18.168 24,0	276.362	17.555 6,4	131.107	19.009 14,5	100.724	16.562 16,4	+0,2 +3,6 -7,6
Nantes	414.034	166.757 40,3	166.906	67.014 40,2	74.048	29.726 40,1	379.533	143.573 37,8	192.607	80.373 41,7	130.761	52.119 39,9	-2,5 +1,6 -0,3
Nice	152.400	12.207 8,0	72.077	8.042 11,2	37.894	8.365 22,1	182.121	14.639 8,0	84.966	11.303 13,3	54.998	7.894 14,4	+0,0 +2,1 -7,7
Orléans-Tours	283.578	26.724 9,4	115.150	14.189 12,3	54.444	11.556 21,2	268.497	25.573 9,5	132.203	18.101 13,7	89.196	14.308 16,0	+0,1 +1,4 -5,2
Paris	203.884	36.398 17,9	83.406	21.742 26,1	101.725	35.768 35,2	171.177	36.069 21,1	84.256	25.591 30,4	89.514	35.346 39,5	+3,2 +4,3 +4,3
Poitiers	205.437	27.838 13,6	85.233	12.486 14,7	42.014	8.528 20,3	170.535	22.435 13,2	86.102	15.343 17,8	59.771	9.894 16,6	-0,4 +3,2 -3,7
Reims	196.602	14.363 7,3	83.005	9.251 11,1	35.678	7.712 21,6	165.463	14.164 8,6	80.374	12.186 15,2	55.561	8.690 15,6	+1,3 +4,0 -6,0
Rennes	362.858	159.595 44,0	169.794	75.753 44,6	79.491	31.845 40,1	330.593	127.911 38,7	163.736	71.729 43,8	124.072	53.884 43,4	-5,3 -0,8 +3,4
Rouen	241.101	19.507 8,1	86.507	9.793 11,3	44.013	8.591 19,5	221.277	18.829 8,5	108.650	15.723 14,5	71.818	11.862 16,5	+0,4 +3,2 -3,0
Strasbourg	203.856	7.588 3,7	77.324	8.227 10,6	39.955	6.424 16,1	184.719	8.870 4,8	85.125	12.091 14,2	57.836	6.964 12,0	+1,1 +3,6 -4,0
Toulouse	279.292	39.496 14,1	129.847	22.353 17,2	70.998	15.420 21,7	243.428	34.114 14,0	120.244	23.940 19,9	89.788	19.161 21,3	-0,1 +2,7 -0,4
Versailles	588.509	42.825 7,3	225.473	31.655 14,0	119.685	19.891 16,6	608.056	43.522 7,2	280.164	43.931 15,7	192.768	27.326 14,2	-0,1 +1,6 -2,4
TOTAL	7.151.411	1.003.111 14,0	2.915.914	529.927 18,2	1.552.076	377.686 24,3	6.605.603	918.978 13,9	3.167.855	656.532 20,7	2.263.022	485.886 21,5	-0,1 +2,5 -2,8

## Poids et évolution de l'enseignement supérieur

Académies	1990-91						Universités et classes post-baccalauréat		
	EFFECTIFS TOTAUX	Effectifs scolaires	Enseignement supérieur	%	dont université	%	1980	1990	% accroissement
Aix-Marseille	607.066	526.675	80.391	13,2	59.899	9,9	54.083	72.007	33,1
Amiens	467.183	437.681	29.502	6,3	19.080	4,1	11.588	25.353	118,8
Besançon	279.927	254.880	25.047	9,0	17.814	6,4	12.487	22.464	79,9
Bordeaux	632.396	551.967	80.429	12,7	59.647	9,4	48.124	71.748	49,1
Caen	352.557	323.303	29.254	8,3	22.780	6,5	12.967	26.920	107,6
Clermont-Ferrand	297.544	263.955	33.589	11,3	23.168	7,8	17.608	28.678	62,9
Corse	50.211	47.003	3.208	6,4	2.487	5,0	600	3.018	400,0
Créteil	907.809	829.862	77.947	8,6	54.683	6,0	28.527	66.508	133,1
Dijon	371.772	339.296	32.476	8,7	22.146	6,0	15.954	28.416	78,1
Grenoble	650.672	587.617	63.055	9,7	47.206	7,3	33.322	57.712	73,2
Lille	1.144.760	1.034.833	109.927	9,6	68.906	6,0	48.557	90.913	87,2
Limoges	149.062	132.757	16.305	10,9	11.615	7,8	8.878	14.630	64,8
Lyon	726.666	619.386	107.280	14,8	68.936	9,5	60.304	85.673	42,1
Montpellier	490.214	423.993	66.221	13,5	49.467	10,1	38.535	58.534	51,9
Nancy-Metz	587.337	526.242	61.095	10,4	45.680	7,8	30.296	54.729	80,6
Nantes	811.085	736.772	74.313	9,2	46.010	5,7	30.691	59.859	95,0
Nice	360.979	325.662	35.317	9,8	26.354	7,3	21.711	32.316	48,8
Orléans-Tours	554.264	507.605	46.659	8,4	33.717	6,1	21.753	41.822	92,3
Paris	670.406	356.421	313.985	46,8	205.777	30,7	240.951	245.946	2,1
Poitiers	365.506	334.138	31.368	8,6	23.401	6,4	14.876	28.247	89,9
Reims	346.013	316.041	29.972	8,7	20.441	5,9	14.387	25.822	79,5
Rennes	729.639	652.017	77.622	10,6	54.792	7,5	38.665	68.500	77,2
Rouen	446.764	410.760	36.004	8,1	23.745	5,3	15.185	29.151	92,0
Strasbourg	391.190	335.293	55.897	14,3	42.151	10,8	31.858	50.550	58,7
Toulouse	557.399	471.246	86.153	15,5	62.690	11,3	49.269	73.797	49,8
Versailles	1.193.544	1.097.844	95.700	8,0	59.260	5,0	53.512	75.088	40,3
METROPOLE	14.141.965	12.443.249	1.698.716	12,0	1.171.852	8,3	954.688	1.438.401	+50,7 %
Antilles-Guyane	249.246	241.130	8.116	3,3	6.181	2,5	3.790	7.519	98,4
Réunion	200.682	193.834	6.848	3,4	4.751	2,4	2.319	6.211	168,0

## Bacheliers et nouveaux étudiants

Académies	1982				1990				Evolution 1982-90	
	Bacheliers	Flux Total	Capacité d'accueil	Flux STS	Bacheliers	Flux Total	Capacité d'accueil	Flux STS	Flux Total	Flux STS
Aix-Marseille	11.380	10.755	94,5	1.906	16.294	15.871	97,4	3.914	47,6	105,4
Amiens	6.099	3.280	53,8	802	11.336	6.907	60,9	2.274	110,6	183,5
Besançon	4.697	2.917	62,1	448	7.642	5.658	74,0	1.564	94,0	249,1
Bordeaux	11.020	10.773	97,8	1.682	17.575	16.650	94,7	4.315	54,6	156,5
Caen	5.332	3.573	67,0	376	8.734	6.799	77,8	1.343	90,3	257,2
Clermont-Ferrand	5.808	4.591	79,1	803	8.864	7.518	84,8	1.800	63,8	124,2
Corse	926	311	33,6	91	1.420	851	59,9	213	173,6	134,1
Dijon	6.532	4.418	67,6	848	10.870	8.056	74,1	2.188	82,3	158,0
Grenoble	11.988	7.641	63,7	1.343	19.808	14.209	71,7	3.553	86,0	164,6
Ile-de-France	49.339	50.164	101,7	7.741	71.975	76.893	106,8	19.032	53,3	145,9
Lille	15.141	12.296	81,2	2.618	27.920	24.905	89,2	7.029	102,5	168,5
Limoges	2.885	2.550	88,4	427	4.614	4.007	86,8	904	57,1	111,7
Lyon	12.550	13.754	109,6	2.403	19.092	20.167	105,6	4.897	46,6	103,8
Montpellier	8.444	7.951	94,2	1.053	12.758	12.537	98,3	2.864	57,7	172,0
Nancy-Metz	10.566	7.586	71,8	1.137	16.797	12.998	77,4	3.122	71,4	174,6
Nantes	11.256	8.466	75,2	1.675	22.593	17.960	79,5	4.748	112,1	183,5
Nice	6.743	5.533	82,1	718	9.373	8.172	87,2	1.820	47,7	153,5
Orléans-Tours	8.323	5.737	68,9	837	15.681	12.337	78,7	2.651	115,0	216,7
Poitiers	6.480	3.798	58,6	498	10.545	7.884	74,8	1.685	107,6	238,4
Reims	5.013	3.650	72,8	560	8.952	7.160	80,0	1.624	96,2	190,0
Rennes	13.106	11.153	85,1	1.407	22.775	18.706	82,1	4.435	67,7	215,2
Rouen	6.054	4.023	66,5	782	10.791	7.982	74,0	1.868	98,4	138,9
Strasbourg	7.132	6.367	89,3	1.280	10.756	11.006	102,3	2.847	72,9	122,4
Toulouse	11.777	10.848	92,1	1.595	16.785	15.553	92,7	3.618	43,4	126,8
METROPOLE	238.591	202.135	84,7 %	33.030	383.950	340.786	88,8 %	84.308	+68,6 %	+155,2 %
Antilles-Guyane	2.458	1.169	47,6	150	4.315	2.008	46,5	572	71,8	281,0
Réunion	1.462	907	62,0	226	3.009	2.014	66,9	703	122,0	211,0

**Flux d'entrée en université en 1990** : inscriptions de bacheliers de l'académie (stables), venant d'autres académies (importés), ou inscriptions dans des académies extérieures (exportés)

Académies	Bacheliers	Stables	Import	Export *	Stables %	poursuite* %	accueil %
Aix-Marseille	16294	8451	2135	1306	51,9	59,9	65,0
Amiens	11336	3495	646	2937	30,8	56,7	36,5
Besançon	7642	3244	448	1115	42,4	57,0	48,3
Bordeaux	17575	9304	1741	1236	52,9	60,0	62,8
Caen	8734	4350	596	872	49,8	59,8	56,6
Clermont-Ferrand	8864	4325	864	1057	48,8	60,7	58,5
Corse	1420	583	12	435	41,1	71,7	41,9
Dijon	10870	4325	788	1353	39,8	52,2	47,0
Grenoble	19808	8426	1201	2967	42,5	57,5	48,6
Ile-de-France	71975	40573	5421	1426	56,4	58,4	63,9
Lille	27920	13943	1323	642	49,9	52,2	54,7
Limoges	4614	2087	768	691	45,2	60,2	61,9
Lyon	19092	9472	3465	904	49,6	54,3	67,8
Montpellier	12758	6855	1978	1377	53,7	64,5	69,2
Nancy-Metz	16797	7972	859	1387	47,5	55,7	52,6
Nantes	22593	10725	938	1764	47,5	55,3	51,6
Nice	9373	4828	642	1370	51,5	66,1	58,4
Orléans-Tours	15681	7574	1020	1842	48,3	60,0	54,8
Poitiers	10545	4844	833	1381	45,9	59,0	53,8
Reims	8952	3571	1209	1272	39,9	54,1	53,4
Rennes	22775	11916	872	881	52,3	56,2	56,1
Rouen	10791	4806	617	972	44,5	53,5	50,3
Strasbourg	10756	5290	1944	353	49,2	52,5	67,3
Toulouse	16785	8656	2090	1335	51,6	59,5	64,0
FRANCE METRO	383950	189615	32410	30875	49,4	57,4	57,8
Antilles-Guyane	4315	1407	10	1284	32,6	62,4	32,8
Réunion	3009	1258	28	289	41,8	51,4	42,7
ENSEMBLE	391274	192280	32448	32448	49,1	57,4	57,4

\* Estimation

poursuites d'études : stables + exportés

accueil : stables + importés

## Les 3èmes cycles universitaires

Académies	1983-84			1991-92			Variation 1983-1991	
	Total Université	3ème cycle	%	Total Université	3ème cycle	%	Total	3ème cycle
Aix-Marseille	49.886	9.739	19,5	61.798	9.700	15,7	23,9	-0,4
Amiens	11.792	1.468	12,4	20.096	2.448	12,2	70,4	66,8
Besançon	13.130	1.534	11,7	19.138	1.894	9,9	45,8	23,5
Bordeaux	47.604	6.443	13,5	62.687	8.619	13,7	31,7	33,8
Caen	15.347	1.597	10,4	23.773	2.169	9,1	54,9	35,8
Clermont-Ferrand	15.994	1.761	11,0	24.146	2.194	9,1	51,0	24,6
Corse	985	18	1,8	2.692	177	6,6	173,3	-
Créteil	48.270	5.585	11,6	58.621	7.443	12,7	21,4	33,3
Dijon	15.619	1.618	10,4	23.477	2.384	10,2	50,3	47,3
Grenoble	33.454	4.441	13,3	50.600	6.891	13,6	51,3	55,2
Lille	47.394	5.392	11,4	72.025	7.179	10,0	52,0	33,1
Limoges	8.836	973	11,0	12.294	1.422	11,6	39,1	46,1
Lyon	58.403	9.735	16,7	70.870	10.248	14,5	21,3	5,3
Montpellier	39.509	7.321	18,5	50.442	8.555	17,0	27,7	16,9
Nancy-Metz	32.855	5.658	17,2	48.590	7.424	15,3	47,9	31,2
Nantes	31.189	3.455	11,1	50.681	4.718	9,3	62,5	36,6
Nice	21.514	2.975	13,8	27.623	3.634	13,2	28,4	22,2
Orléans-Tours	22.477	2.849	12,7	35.898	3.202	8,9	59,7	12,4
Paris	190.719	47.876	25,1	205.097	52.544	25,6	7,5	9,8
Poitiers	14.648	1.911	13,0	25.520	2.775	10,9	74,2	45,2
Reims	14.007	1.133	8,1	22.327	1.603	7,2	59,4	41,5
Rennes	39.068	3.853	9,9	58.329	5.715	9,8	49,3	48,3
Rouen	15.314	1.642	10,7	25.998	2.804	10,8	69,8	70,8
Strasbourg	32.221	5.593	17,4	43.322	7.390	17,1	34,5	32,1
Toulouse	51.833	8.751	16,9	64.472	8.517	13,2	24,4	-2,7
Versailles	50.998	7.997	15,7	65.118	9.921	15,2	27,7	24,1
METROPOLE	923.066	151.318	16,4	1.225.634	181.570	14,8	32,8 %	20,0 %
Antilles-Guyane	4.282	51	1,2	6.697	299	4,5	56,4	486,3
Réunion	2.920	0	0,0	5.285	130	2,5	81,0	-
TOTAL	930.268	151.369	16,3	1.237.616	181.999	14,7	33,0	20,2

## Migrations géographiques des diplômés du supérieur

Académies d'études	(a) Reste de la même académie	(b) Flux de sortie	(c) Flux d'entrée	Solde effectifs	Taux de rétention % a / a + b	Taux attraction % c / a + c
Aix-Marseille	1.541	688	792	+ 104	69,1	33,9
Amiens	174	202	901	+ 699	46,3	84,2
Besançon	496	456	451	- 005	52,1	47,7
Bordeaux	1.551	1.387	701	- 686	52,8	31,3
Caen	622	321	547	+ 226	66,0	47,5
Clermont-Ferrand	556	638	495	- 143	46,6	47,8
Corse	45	5	82	+ 77	NS	NS
Dijon	459	391	693	+ 302	54,0	61,5
Grenoble	1.654	1.127	1.200	+ 073	59,5	42,1
Lille	3.110	1.440	626	- 814	68,4	16,5
Limoges	230	281	272	- 009	45,0	54,0
Lyon	2.673	2.123	1.081	- 1.042	55,7	27,9
Montpellier	982	1.030	420	- 610	48,8	30,1
Nancy-Metz	1.407	997	581	- 416	58,5	28,7
Nantes	1.415	1.206	1.088	- 118	55,3	42,2
Nice	1.044	615	450	- 165	62,9	29,8
Orléans-Tours	1.012	648	1.086	+ 438	61,0	52,2
Ile-de-France	15.067	3.734	6.857	+ 3.123	80,1	31,3
Poitiers	355	597	420	- 177	37,3	54,4
Reims	689	716	470	- 246	49,0	40,3
Rennes	2.008	1.701	545	- 1.156	54,1	21,1
Rouen	828	647	730	+ 83	56,1	47,7
Strasbourg	1.415	814	379	- 435	63,5	20,8
Toulouse	1.482	1.366	553	- 813	52,0	25,6
DOM	30	10	359	+ 349	NS	NS
TOTAL	40.845	23.140	21.779	- 1.361	63,9 %	34,7 %

La formation continue : participation des pouvoirs publics et des entreprises

REGIONS	Population active (A)	Pop salariée des entrep de + 10 sal(B)	EMPLOYEURS				ETAT + REGIONS				Formation Continue MEN (1990)	
			Heureg-stag en milliers	Financement en millions	HS/(B)	Financt/(B)	Heures-stag. en milliers	Financement en millions	HS/(A)	Financt/(A)	Heures-stagiaires	HS/(A)
ILE-DE-FRANCE	5 386,9	2 946,5	48 300	13 840	16,4	4 697	65 235	2 871	12,1	533	27 043	5,0
CHAMPAGNE-ARDENNE	599,6	213,4	2 150	500	10,1	2 343	9 350	479	15,6	798	3 089	5,2
PICARDIE	798,8	247,8	3 150	710	12,7	2 865	11 237	516	14,1	646	4 567	5,7
HAUTE-NORMANDIE	783,5	245,2	4 100	840	16,7	3 426	12 841	612	16,4	781	4 543	5,8
CENTRE	1 069,7	361,6	4 850	1 120	13,4	3 097	11 626	578	10,9	540	5 013	4,7
BASSE-NORMANDIE	615,9	172,7	1 800	420	10,4	2 432	9 942	541	16,1	878	6 205	10,1
BOURGOGNE	697,7	228,2	2 900	630	12,7	2 761	9 456	471	13,6	676	3 558	5,1
NORD-PAS-DE-CALAIS	1 577,9	600,6	8 400	1 800	14,0	2 997	41 944	1 681	26,6	1 066	14 496	9,2
LORRAINE	962,2	253,9	6 300	1 300	24,8	5 120	17 482	826	18,2	858	7 850	8,2
ALSACE	751,2	312,7	4 300	900	13,8	2 878	10 739	489	14,3	651	4 325	5,8
FRANCHE-COMTE	483	180,1	2 200	450	12,2	2 499	6 218	308	12,9	639	1 978	4,1
PAYS DE LA LOIRE	1 337,9	432,8	5 000	1 100	11,6	2 542	23 754	1 169	17,8	874	6 617	5,0
BRETAGNE	1 189,4	336	4 050	810	12,1	2 411	16 842	908	14,2	763	6 280	5,3
POITOU-CHARENTES	687,7	189,9	2 200	490	11,6	2 580	11 349	529	16,5	769	3 307	4,8
AQUITAINE	1 224,8	318,4	4 000	950	12,6	2 984	17 424	807	14,2	659	5 234	4,3
MIDI-PYRENEES	1 059,7	269	3 350	750	12,4	2 788	15 132	802	14,3	757	5 460	5,2
LIMOUSIN	309,9	89,8	1 350	270	15,0	3 007	6 941	341	22,4	1 099	1 863	6,0
RHONE-ALPES	2 446,9	968	13 250	3 000	13,7	3 099	30 488	1 256	12,5	513	14 130	5,8
AUVERGNE	576,4	160,4	2 550	540	15,9	3 367	8 999	460	15,6	798	3 127	5,4
LANGUEDOC-ROUSSILLON	867,9	150,9	2 000	460	13,3	3 048	16 466	825	19,0	950	5 427	6,2
P.A.C.A.-CORSE	1 815,5	422,8	5 600	1 350	13,3	3 193	23 463	1 202	12,9	662	12 402	6,8
	99,5	8,3	60	20	7,2	2 419	2 410	104	27,1	1 041	707	7,1
TOTAL	25 342	9 109	131 860	32 250	14,3	540	379 622	17 775	15,0	701	147 221	5,8

**Scores académiques aux évaluations CE2 - 6ème (1991)**  
**Niveau général des conscrits**

Académies	C E 2				Sixième				Niveau conscrits 1981	Niveau conscrits 1991
	Score Français	Score Maths	Score moyen réel	Score moyen attendu	Score Français	Score Maths	Score moyen réel	Score moyen attendu		
Aix-Marseille	63,6	63,6	63,6	66,1	60,1	67,7	63,9	65,8	64,9	70,0
Amiens	60,6	60,1	60,4	64,9	55,2	64,5	59,9	64,8	59,1	66,7
Besançon	63,3	64,6	64,0	65,0	60,5	67,6	64,1	65,0	65,9	73,1
Bordeaux	65,7	67,4	66,6	66,0	63,2	72,8	68,0	65,9	63,7	70,7
Caen	63,2	64,7	64,0	65,3	57,1	67,1	62,1	65,2	59,8	68,8
Clermont-Ferrand	66,9	68,6	67,8	65,7	61,5	72,0	66,8	65,6	62,7	71,1
Corse	63,0	62,6	62,8	65,8	54,5	62,8	58,7	65,3	58,8	72,9
Créteil	63,8	62,7	63,3	66,1	57,7	66,3	62,0	66,0	66,6	71,5
Dijon	65,4	66,4	65,9	65,4	63,1	71,1	67,1	65,3	63,6	71,8
Grenoble	64,4	65,4	64,9	66,2	63,1	71,9	67,5	65,9	66,7	73,0
Lille	60,0	60,2	60,1	64,7	58,0	67,5	62,8	64,7	60,3	67,5
Limoges	68,3	67,9	68,1	65,7	60,8	71,9	66,4	65,6	62,8	71,4
Lyon	65,9	66,9	66,4	66,1	62,0	71,7	66,9	65,9	66,8	73,8
Montpellier	65,4	65,4	65,4	66,0	61,2	70,3	65,8	65,7	65,8	70,3
Nancy-Metz	65,7	68,3	67,0	65,1	60,6	70,6	65,6	65,2	65,0	72,6
Nantes	65,3	66,7	66,0	65,6	62,8	71,2	67,0	65,5	64,2	72,6
Nice	63,8	65,3	64,6	66,5	62,1	69,2	65,7	66,1	68,0	71,5
Orléans-Tours	64,2	64,4	64,3	65,6	58,2	68,4	63,3	65,5	62,4	70,0
Paris	66,4	66,3	66,4	68,4	65,5	73,8	69,7	67,7	70,1	76,6
Poitiers	65,8	65,9	65,9	65,6	60,4	70,9	65,7	65,5	60,5	69,9
Reims	65,8	67,2	66,5	65,0	59,5	70,7	65,1	65,0	62,1	70,7
Rennes	68,1	69,9	69,0	66,1	62,9	72,9	67,9	66,0	65,4	74,1
Rouen	62,4	62,7	62,6	65,1	57,3	66,7	62,0	65,1	60,3	67,6
Strasbourg	64,0	66,7	65,4	65,5	58,7	69,6	64,2	65,5	63,7	71,5
Toulouse	64,1	64,4	64,3	66,3	62,6	72,9	67,8	66,0	66,1	73,0
Versailles	65,0	66,5	65,8	67,6	60,6	69,8	65,2	67,4	69,9	75,2
METROPOLE	65,3	65,3	65,3	65,3	61,0	70,5	65,8	65,8	64,3	71,5
Antilles-Guyane	55,8	50,6	53,2	-	43,0	50,1	46,6	-	-	-
Réunion	54,6	50,1	52,4	-	41,0	50,9	46,0	-	-	-

**Les sorties du second degré par niveau, (1990, tous ministères)**

Académies	Sorties sans qualification		Sorties au niveau V	
	Nombre	% des 16-18 ans	Nombre	% des 17-18 ans
Aix-Marseille	3.972	10,8	11.764	31,6
Amiens	4.331	14,1	9.315	30,5
Besançon	2.246	12,4	5.884	32,3
Bordeaux	2.652	6,3	14.490	33,7
Caen	2.845	12,3	8.176	35,2
Clermont-Ferrand	1.753	8,6	6.629	32,2
Corse	476	14,7	961	29,9
Dijon	2.745	10,8	8.913	34,9
Grenoble	3.097	7,5	12.775	30,9
Lille	10.089	14,5	22.838	32,8
Limoges	200	2,0	3.275	32,2
Lyon	4.514	10,4	14.572	33,0
Montpellier	1.948	6,4	9.496	30,4
Nancy-Metz	4.977	13,3	11.810	31,1
Nantes	3.785	7,2	17.125	32,5
Nice	2.395	10,6	7.276	32,0
Orléans-Tours	4.943	13,1	12.291	32,3
Poitiers	1.976	7,9	8.899	35,3
Reims	4.047	17,8	7.409	32,4
Rennes	2.078	4,5	14.803	31,7
Rouen	4.666	16,2	9.333	32,3
Strasbourg	2.242	8,9	9.241	35,7
Toulouse	2.934	8,2	10.894	29,8
Ile-de-France	17.487	11,4	42.201	27,0
METROPOLE	92.398	10,5	280.370	31,4

NB : Sorties de tout système de formation initiale, apprentissage inclus.

## Proportions de bacheliers généraux, technologiques, professionnels

Académies	Baccalauréat 1975			Baccalauréat 1982			Baccalauréat 1991				Evolution de 75 à 91
	Total	Général	Techno	Total	Général	Techno	Total	Général	Techno	Prof.	
Aix-Marseille	27,4	20,5	6,9	30,4	22,3	8,1	46,4	32,4	10,7	3,4	19,0
Amiens	17,8	13,7	4,1	21,2	15,2	6,0	43,0	25,0	13,6	4,4	25,2
Besançon	22,2	15,9	6,3	26,7	18,1	8,6	47,5	30,2	13,1	4,3	25,3
Bordeaux	23,7	18,6	5,1	26,3	19,8	6,5	44,7	30,2	11,4	3,1	21,0
Caen	17,9	12,9	5,0	23,6	16,0	7,6	43,5	26,8	12,8	3,9	25,6
Clermont-Ferrand	23,1	17,8	5,3	28,1	20,9	7,2	46,5	30,1	11,8	4,6	23,4
Corse *	///	///	///	28,2	23,1	5,1	46,7	33,8	9,6	3,3	///
Créteil	20,7	14,8	5,9	23,7	15,8	7,9	39,9	23,3	13,4	3,2	19,2
Dijon	24,1	16,3	7,8	26,4	17,5	8,9	47,1	29,8	13,6	3,7	23,0
Grenoble	27,8	20,6	7,2	31,4	22,4	9,0	53,1	35,4	13,7	4,0	25,3
Lille	18,2	13,3	4,9	22,1	14,6	7,5	46,7	26,3	15,4	5,1	28,5
Limoges	23,6	17,9	5,7	27,5	19,4	8,1	51,1	32,0	13,5	5,6	27,5
Lyon	25,3	18,7	6,6	29,9	21,1	8,8	48,4	32,6	11,7	4,1	23,1
Montpellier	27,4	22,1	5,3	28,0	21,5	6,5	43,0	30,1	10,3	2,6	15,6
Nancy-Metz	22,3	15,2	7,1	25,8	16,8	9,0	52,3	31,3	16,1	4,9	30,0
Nantes	21,0	15,7	5,3	23,2	15,8	7,4	49,3	31,1	12,9	5,4	28,3
Nice *	31,0	24,5	6,5	30,3	22,8	7,5	42,4	30,3	9,2	2,9	11,9*
Orléans-Tours	20,5	15,3	5,2	24,0	16,9	7,1	46,4	29,8	12,8	3,8	25,9
Paris	54,6	45,1	9,5	52,9	43,0	9,9	70,9	54,0	13,3	3,6	16,3
Poitiers	20,1	15,1	5,0	26,1	18,2	7,9	46,8	30,7	12,6	3,4	26,7
Reims	19,8	14,6	5,2	22,0	14,7	7,3	45,1	29,0	11,7	4,4	25,3
Rennes	24,1	18,1	6,0	29,6	20,2	9,4	54,4	34,9	15,5	4,0	30,3
Rouen	17,8	12,7	5,1	21,8	14,7	7,1	41,6	25,1	12,3	4,2	23,8
Strasbourg	21,5	14,0	7,5	26,3	16,5	9,8	43,3	27,8	11,5	4,0	21,8
Toulouse	29,4	22,3	7,1	31,9	24,7	7,2	50,4	34,3	13,9	3,3	21,0
Versailles	27,5	21,9	5,6	30,9	23,4	7,5	47,9	30,6	13,9	3,3	20,4
METROPOLE	24,2	18,2	6,0	27,5	19,6	7,9	47,5	30,6	13,0	3,9	23,3

Ces proportions rapportent les nombres de bacheliers à l'effectif des générations concernées.

(\*) Corse et Nice regroupés en 1975, et pour l'évolution de 1975 à 1991.

## Proportions de lauréats des séries scientifiques et industrielles

baccalauréat 1991

Bac Technologique	
STRASBOURG	37,5
BESANCON	36,6
LIMOGES	36,3
NANCY	36,3
TOULOUSE	33,7
LYON	33,3
PARIS	31,6
DIJON	31,5
ROUEN	31,0
AIX-MARSEILLE	30,5
LILLE	30,5
REIMS	30,4
CAEN	29,4
ORLEANS-TOURS	29,1
GRENOBLE	28,9
FRANCE SANS TOM	28,7
BORDEAUX	28,3
CLERMONT-FERRAND	28,3
AMIENS	28,2
MONTPELLIER	27,1
POITIERS	26,9
RENNES	26,6
NICE	25,7
NANTES	25,3
CRETEIL	24,1
LA REUNION	22,8
ANTILLES-GUYANE	20,4
VERSAILLES	20,2
CORSE	15,0

% F - F8

Bac Professionnel	
BORDEAUX	50,5
CAEN	49,2
BESANCON	46,1
ROUEN	44,8
REIMS	44,7
POITIERS	43,3
CLERMONT-FERRAND	43,2
LIMOGES	42,8
TOULOUSE	42,8
DIJON	42,6
RENNES	40,6
GRENOBLE	40,5
AMIENS	39,8
NANCY	39,8
AIX-MARSEILLE	38,4
FRANCE SANS TOM	37,0
LILLE	36,7
NICE	35,8
STRASBOURG	35,7
NANTES	34,0
LA REUNION	32,4
LYON	32,2
PARIS	30,0
ORLEANS-TOURS	29,4
VERSAILLES	29,1
CRETEIL	26,7
MONTPELLIER	25,4
CORSE	23,0
ANTILLES-GUYANE	15,9

% industriel

Bac Général	
LILLE	56,5
STRASBOURG	53,9
RENNES	52,1
NANCY	51,3
DIJON	50,2
TOULOUSE	50,2
BESANCON	50,1
ORLEANS-TOURS	49,9
REIMS	49,7
FRANCE SANS TOM	49,1
VERSAILLES	49,0
GRENOBLE	48,7
MONTPELLIER	48,4
NANTES	48,2
LYON	48,0
POITIERS	47,8
AIX-MARSEILLE	47,6
AMIENS	47,5
LIMOGES	47,5
ROUEN	47,4
BORDEAUX	47,2
CRETEIL	47,1
PARIS	47,1
CAEN	46,9
CLERMONT-FERRAND	46,9
LA REUNION	46,6
NICE	45,2
CORSE	41,4
ANTILLES-GUYANE	37,0

% C, D et E

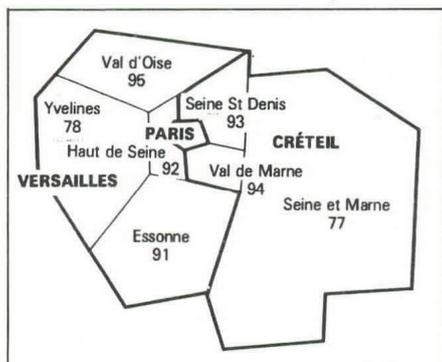
## Situation des jeunes 7 mois après la sortie de l'école (février 1990)

Académies	CAP (Lycée professionnel)			CAP (apprentissage)			B E P			Bac technologique		
	Insertion immédiate	Insertion différée	Chômage	Insertion immédiate	Insertion différée	Chômage	Insertion immédiate	Insertion différée	Chômage	Insertion immédiate	Insertion différée	Chômage
Aix-Marseille	37,7	35,8	26,5	39,9	39,9	20,2	42,2	37,0	20,8	43,6	35,6	20,8
Amiens	36,9	42,8	20,4	40,5	39,4	20,0	38,7	41,9	19,4	43,8	42,5	13,7
Besançon	48,4	30,4	21,1	54,8	34,4	10,8	55,4	32,1	12,5	55,8	31,1	13,1
Bordeaux	35,8	42,2	22,0	33,1	51,2	15,7	33,6	45,7	20,7	38,4	45,4	16,2
Caen	40,2	39,9	19,9	46,4	35,6	18,0	41,7	43,2	15,1	48,5	37,4	14,1
Clermont-Ferrand	34,9	44,5	20,6	44,0	34,3	21,6	32,5	52,1	15,4	27,6	47,5	24,9
Corse	33,9	38,5	27,6	-	-	-	30,6	36,2	33,2	37,2	41,4	21,4
Créteil	52,6	26,0	21,4	54,4	28,6	17,1	60,9	25,9	13,2	64,8	25,8	9,4
Dijon	45,5	37,4	17,1	55,3	29,3	15,4	46,9	39,3	13,8	45,5	38,8	15,7
Grenoble	56,5	31,7	11,7	-	-	-	55,2	33,3	11,5	60,8	30,6	8,6
Lille	22,6	58,8	18,5	30,8	46,2	23,0	27,5	54,0	18,6	37,1	48,4	14,5
Limoges	35,3	41,4	23,3	45,1	33,1	21,9	28,6	53,3	18,1	37,9	44,7	17,4
Lyon	50,9	29,1	20,0	64,5	25,5	9,9	51,8	34,0	14,2	55,4	35,7	8,9
Montpellier	32,6	38,3	29,1	36,6	39,2	24,2	30,8	44,8	24,5	29,9	48,0	22,2
Nancy-Metz	33,3	46,8	19,9	49,2	32,5	18,3	40,0	43,0	16,9	41,6	44,0	14,4
Nantes	40,7	40,9	18,4	53,0	30,5	16,5	39,9	45,0	15,1	44,5	43,0	12,5
Nice	50,4	34,2	15,4	56,7	41,1	2,1	46,9	36,7	16,4	48,6	37,3	14,1
Orléans-Tours	49,4	33,0	17,6	55,8	28,4	15,8	44,7	39,4	16,0	49,8	37,5	12,7
Paris	67,9	19,4	12,7	55,1	33,3	11,6	64,9	20,8	14,3	67,4	26,3	6,3
Poitiers	38,4	42,3	19,3	38,1	34,9	27,0	35,1	45,6	19,3	34,2	47,1	18,7
Reims	37,2	39,2	23,6	42,7	49,8	7,5	42,7	41,8	15,4	39,5	42,1	18,4
Rennes	39,9	38,9	21,2	50,2	36,7	13,1	46,1	37,5	16,4	44,6	40,1	15,3
Rouen	37,8	38,2	24,0	46,5	33,1	20,4	39,5	42,1	18,4	45,4	38,4	16,2
Strasbourg	64,3	26,1	9,6	73,3	18,5	8,2	59,1	29,8	11,1	63,8	28,0	8,2
Toulouse	27,5	45,0	27,4	45,6	36,7	17,8	24,1	52,2	23,7	23,0	59,0	17,9
Versailles	58,5	25,6	15,9	55,0	30,1	15,0	65,4	23,7	10,9	71,7	22,7	5,6
METROPOLE	41,6	38,5	19,9	48,9	34,5	16,6	43,4	40,0	16,6	47,7	38,7	13,7
Réunion	10,2	28,7	61,1	39,8	26,5	33,7	11,1	43,4	45,5	20,3	47,9	31,8
FRANCE SANS TOM	41,2	38,4	20,4	48,8	34,5	16,7	42,8	40,1	17,1	47,3	38,8	13,9

## Table des sigles

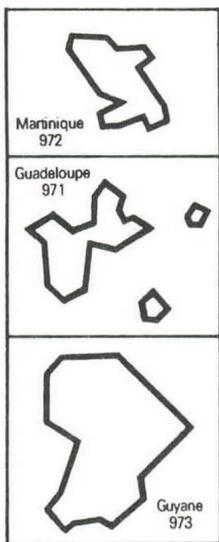
<b>ATOSS</b>	(Personnel) Administratif, Technique, Ouvrier, de Service et de Santé
<b>BEP</b>	Brevet d'Études Professionnelles
<b>BTS</b>	Brevet de Technicien Supérieur
<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CEREQ</b>	Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications
<b>CFA</b>	Centre de Formation d'Apprentis
<b>CPA</b>	Classe Préparatoire à l'Apprentissage
<b>CPGE</b>	Classe Préparatoire aux Grandes Écoles
<b>CPPN</b>	Classe Préprofessionnelle de Niveau
<b>DEP</b>	Direction de l'Évaluation et de la Prospective
<b>DEUG</b>	Diplôme d'Études Universitaires Générales
<b>DOM</b>	Département d'Outre-mer
<b>EREA</b>	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<b>IUFM</b>	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
<b>IUT</b>	Institut Universitaire de Technologie
<b>LP</b>	Lycée Professionnel ( ex LEP, ex CET)
<b>MENC</b>	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>SES</b>	Section d'Éducation Spécialisée
<b>SIVP</b>	Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle
<b>STS</b>	Section de Techniciens Supérieurs
<b>TUC</b>	Travaux d'Utilité Collective
<b>ZEP</b>	Zone d'Éducation Prioritaire

## Les circonscriptions académiques

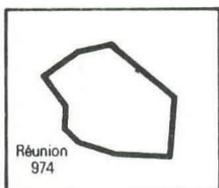


RÉGION PARISIENNE

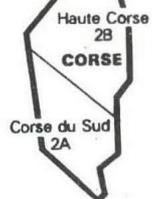
ANTILLES GUYANE



RÉUNION



Les circonscriptions académiques correspondent le plus souvent aux régions administratives. Toutefois, la métropole compte 26 académies et seulement 22 régions : les académies de Paris, Créteil et Versailles forment l'île de France, celles d'Aix-Marseille et Nice la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, celles de Grenoble et Lyon la région Rhône-Alpes.



*IMPRIMERIE NATIONALE*

3 066 001 S



# **Géographie** *de* **l'École**

Constat, en 36 indicateurs, des disparités géographiques actuelles en matière de formation, et de leur évolution : environnement social, ressources et fonctionnement du système éducatif, connaissances, qualification et insertion professionnelle des élèves.

**120 francs**

ISBN : 2-11-087423-6

Dépôt légal janvier 1993

DEP 00593360

Direction de l'Évaluation et de la Prospective  
58, Boulevard du Lycée 92170 VANVES